

A young girl with light brown hair, wearing a purple and white striped long-sleeved shirt and light-colored pants, is kneeling in a lush green field. She is holding a large green watering can and pouring water onto a small green plant with several leaves. The background is a soft-focus green field with some yellow flowers. The image is framed by a blue and white graphic overlay on the left side, featuring a stylized globe and dotted lines.

ÉTAT DE SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC

RAPPORT DE LA PÉRIODE 2013-2019

Coordination et rédaction

Ce rapport a été rédigé par le Bureau de coordination du développement durable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, avec la collaboration de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Téléphone : 418 521-3830 ou 1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Courriel : info@environnement.gouv.qc.ca

Internet : <http://www.environnement.gouv.qc.ca>

Référence à citer

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. État de situation du développement durable au Québec – Rapport de la période 2013-2019. 140 pages. [En ligne] http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/etat-situation-dd-2013-2019.pdf (page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN : 978-2-550-87671-7 PDF)

© Gouvernement du Québec, 2020

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux et figures.....	v
Liste des abréviations, des acronymes et des sigles	viii
Introduction.....	1
La démarche de développement durable.....	1
Contenu et structure du rapport	2
Approche théorique, fonction et choix des indicateurs de développement durable	2
Programme de développement durable à l’horizon 2030.....	3
Présentation des résultats	6
Méthodologie.....	7
Numérotation des indicateurs	9
Notes sur les résultats.....	9
Rédaction	9
Tendances de l’évolution des capitaux	10
CAPITAL HUMAIN.....	10
Population active	12
Population en santé	19
Population scolarisée.....	22
CAPITAL SOCIAL.....	26
Sentiment d’appartenance	28
Participation civique	30

Équité	32
Développement culturel	38
CAPITAL PRODUIT	40
Infrastructure et machinerie.....	41
Immeubles	47
CAPITAL FINANCIER.....	51
Avoirs nets des ménages.....	52
Actifs du gouvernement québécois	54
CAPITAL NATUREL	59
Biodiversité	62
Territoire agricole	69
Forêts	71
Eau de surface.....	75
Qualité de l’air.....	78
Climat	83
Survol des réalisations permettant la progression du développement durable dans l’administration publique et la société québécoise	86
Réalizations des ministères et organismes	86
Capital humain	87
Capital social	88
Capital produit	91
Capital financier	91
Capital naturel.....	92
Réalizations des réseaux de la santé et de l’éducation ainsi que du milieu municipal et du milieu des affaires	94
Synthèse et observations générales.....	95

Une évolution positive des capitaux humains et financiers	96
Le capital produit et le capital naturel ont progressé de façon générale.....	96
Le capital social est demeuré globalement stable, avec un recul en lien avec la culture	97
Comment améliorer le suivi de l'état du développement durable?.....	97
ANNEXES.....	99
ANNEXE 1. Lexique.....	99
ANNEXE 2. Données supplémentaires	100
CAPITAL HUMAIN.....	100
CAPITAL SOCIAL.....	111
CAPITAL PRODUIT	117
CAPITAL FINANCIER.....	122
CAPITAL NATUREL.....	126
ANNEXE 3. Régression linéaire.....	138
Tendance des températures moyennes annuelles.....	138

Liste des tableaux et figures

Tableaux

Tableau 1 Première liste des indicateurs de développement durable.....	4
Tableau 2 Signification des symboles pour la période visée par ce rapport (tendance à court terme)	8
Tableau 3 Signification des symboles pour la tendance à long terme	8
Tableau 4 Résumé des tendances des indicateurs pour le capital humain.....	11
Tableau 5 Résumé des tendances des indicateurs pour le capital social.....	27
Tableau 6 Résumé des tendances des indicateurs pour le capital produit.....	41
Tableau 7 Résumé des tendances des indicateurs pour le capital financier.....	51
Tableau 8 Résumé des tendances des indicateurs pour le capital naturel	60
Tableau 9 Indicateurs faisant l’objet d’une régression linéaire	139

Figures

Figure 1 Taux d’activité, 2003 à 2019	14
Figure 2 Taux d’activité selon le sexe, 1976 à 2019.....	15
Figure 3 Proportion d’emplois selon la qualité, 1998 à 2019.....	18
Figure 4 Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité), 2001 à 2011	21
Figure 5 Plus haut niveau de diplomation, 1990 à 2019	24
Figure 6 Distribution du plus haut diplôme obtenu selon le type de diplôme, 1990 à 2019.....	25
Figure 7 Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon l’âge, 2000-2001 à 2009-2010	29
Figure 8 Moyenne hebdomadaire du temps consacré aux activités organisationnelles, selon le sexe, 2015	31
Figure 9 Coefficient de Gini selon le sexe du principal soutien économique, 2012 à 2017.....	34
Figure 10 Revenu familial excédentaire selon le quintile de revenu, 2002 à 2017.....	37
Figure 11 Part du PIB de la culture et des communications dans l’économie, 2010 à 2017	39
Figure 12 Stock net de capital fixe par habitant, 1971 à 2018	43

Figure 13 Stock net de capital fixe en transport collectif par habitant, 2011 à 2018	45
Figure 14 Stock net de capital fixe en transport collectif par habitant, 1971 à 2018	46
Figure 15 Valeur foncière du parc immobilier, données totales par habitant, 2004 à 2020	49
Figure 16 Valeur foncière du parc immobilier par habitant selon la catégorie d'immeuble, 1999 à 2020	50
Figure 17 Avoirs nets des ménages, 1999 à 2016.....	53
Figure 18 Actifs financiers du gouvernement, 2010 à 2019.....	57
Figure 19 Actifs financiers du gouvernement, 1997 à 2019	58
Figure 20 Proportion du territoire occupé par les aires protégées et comparaison avec la cible de 2015 (12 %) et la cible de 2020 (17 %), 2000 à 2020	64
Figure 21 Provinces naturelles.....	65
Figure 22 Distribution du nombre de régions naturelles par classe de représentativité, 2002 à 2020.....	68
Figure 23 Superficie du territoire zoné agricole, province, 1997 à 2019	70
Figure 24 Volume marchand brut sur pied de bois à l'hectare, 1970-1980 à 2004-2017.....	73
Figure 25 Volume marchand brut sur pied de bois, 1970-1980 à 2004-2017.....	74
Figure 26 Bassins versants de bonne qualité à leur embouchure selon trois descripteurs, 1995 à 2018	77
Figure 27 Pourcentage annuel et nombre de jours sans smog pour l'ensemble du Québec, 2004 à 2019 (régressions linéaires)	80
Figure 28 Pourcentage annuel et nombre de jours sans smog pour l'ensemble du Québec, 2004 à 2019	81
Figure 29 Pourcentage de régions administratives où au moins la moitié des jours ont un indice annuel de la qualité de l'air classé « Bon », 2004 à 2018.....	83
Figure 30 Tendence des températures moyennes annuelles, Québec, 1961 à 2010	85
Figure 31 Taux d'activité selon l'âge, 1976 à 2019.....	100
Figure 32 Taux d'activité selon la région administrative, 2013 et 2019.....	101
Figure 33 Proportion d'emplois selon la qualité, femmes, 1998 à 2019.....	102
Figure 34 Proportion d'emplois selon la qualité, hommes, 1998 à 2019.....	103
Figure 35 Nombre d'emplois selon la qualité, total, 1998 à 2019	104
Figure 36 Nombre d'emplois selon la qualité, hommes, 1998 à 2019	105
Figure 37 Nombre d'emplois selon la qualité, femmes, 1998 à 2019	106
Figure 38 Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) selon la région sociosanitaire, 2001 à 2011	107
Figure 39 Distribution du plus haut diplôme obtenu selon le sexe, 2012 et 2019	108
Figure 40 Distribution du plus haut diplôme obtenu selon l'âge, 2019	109
Figure 41 Proportion de la population de 15 ans et plus détenant au moins un diplôme d'études secondaires selon la région administrative, 2012 et 2019.....	110
Figure 42 Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon le sexe, 2000-2001 à 2009-2010	111

Figure 43 Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon la région sociosanitaire, 2009-2010.....	112
Figure 44 Coefficient de Gini selon la composition du ménage, 2012 à 2017	113
Figure 45 Répartition du revenu par quintile, 2012 et 2017	114
Figure 46 PIB des secteurs de la culture et des communications selon l'industrie, 2010 à 2017.....	115
Figure 47 Part relative du PIB des secteurs de la culture et des communications par habitant, 2010 à 2017.....	116
Figure 48 Stock net de capital fixe, 1971 à 2018	117
Figure 49 Stock net de capital fixe par habitant selon les composantes, 1971 à 2018.....	118
Figure 50 Stock net de capital fixe en transport collectif, 1971 à 2018	119
Figure 51 Valeur foncière du parc immobilier par habitant selon l'utilisation, exercice 2020	120
Figure 52 Valeur foncière du parc immobilier par habitant selon la région administrative, 1999 et 2020.....	121
Figure 53 Avoirs nets des ménages selon le quintile d'avoirs nets, 2016	122
Figure 54 Avoirs nets des ménages selon l'âge du soutien économique principal, 2016.....	123
<i>Figure 55 Avoirs nets des ménages selon le quintile de revenu après impôt, 2016</i>	<i>124</i>
Figure 56 Actifs financiers du gouvernement selon les postes comptables, 2013 et 2019	125
Figure 57 Proportion du territoire occupé par les aires protégées selon la province naturelle, 2013 et 2020.....	126
Figure 58 Superficie des aires protégées selon la province naturelle, 2013 et 2020.....	127
Figure 59 Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieux physiques, selon les régions naturelles du Québec, 2002 à 2020.....	128
Figure 60 Carences selon les régions naturelles du Québec, 2002 à 2020	129
Figure 61 Superficie du territoire zoné agricole selon la région administrative, 2013 et 2019	130
Figure 62 Superficie forestière productive, 1970-1980 à 2004-2017.....	131
Figure 63 Volume marchand brut sur pied de bois à l'hectare par région administrative, 1970-1980 à 2004-2017.....	132
Figure 64 Superficie forestière productive par région administrative, 1970-1980 à 2004-2017	133
Figure 65 Volume marchand brut sur pied de bois par région administrative, 1970-1980 à 2004-2017.....	134
Figure 66 Pourcentage annuel de jours sans smog selon la région administrative, 2012 et 2018.....	135
Figure 67 Indice annuel de la qualité de l'air selon la région administrative, 2018.....	136
Figure 68 Variation de l'indice annuel de la qualité de l'air selon la région administrative, de 2012 à 2018	137

Liste des abréviations, des acronymes et des sigles

CERQ : Cadre écologique de référence du Québec

CF : capital financier

CH : capital humain

CN : capital naturel

CO : monoxyde de carbone

CP : capital produit

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec

CS : capital social

EDTR : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

ESCC : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes

G\$: milliard de dollars

ha : hectare

IQA : indice de la qualité de l'air

ISQ : Institut de la statistique du Québec

LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

M\$: million de dollars

m³s/ha : mètre cube solide par hectare

MAMH : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCC : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Mha : million d'hectares

MO : ministères et organismes gouvernementaux

MOS : Medical Outcomes Study Social Support Survey

MRC : municipalité régionale de comté

n.d. : non déterminé

NO₂ : dioxyde d'azote

O₃ : ozone

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PADD : plan d'action de développement durable

PDZA : plan de développement de la zone agricole

PIB : produit intérieur brut

PM_{2,5} : particules fines respirables qui ont un diamètre de 2,5 micromètres et moins

Pt de % : point de pourcentage

SC : Statistique Canada

SGDD : Stratégie gouvernementale de développement durable

s.o. : sans objet

SO₂ : dioxyde de soufre

TCAM : taux de croissance annuel moyen

TMP : type de milieu physique

WGSSD : Working Group on Statistics for Sustainable

Abréviations des régions administratives

- BSL** : Bas-Saint-Laurent
- SLSJ** : Saguenay—Lac-Saint-Jean
- CAPN** : Capitale-Nationale
- MAUR** : Mauricie
- ESTR** : Estrie
- MTL** : Montréal
- OUT** : Outaouais
- ABT** : Abitibi-Témiscamingue
- CN** : Côte-Nord
- NQC** : Nord-du-Québec
- GIM** : Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
- CHAPP** : Chaudière-Appalaches
- LAV** : Laval
- LAN** : Lanaudière
- LAUR** : Laurentides
- MGIE** : Montérégie
- CQC** : Centre-du-Québec

Introduction

Au cours des dernières décennies, le Québec s’est résolument engagé dans un virage qui a une vaste portée et qui s’exprime dans toutes les sphères de la société : un tournant vers un mode de vie et de développement durable. Ayant amorcé sa réflexion dans les années 1980 à l’occasion notamment du premier Forum québécois sur le développement durable, le gouvernement du Québec concrétise son engagement en 2006 par l’adoption de la Loi sur le développement durable. On y définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s’appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». Cette nouvelle façon de penser le développement s’appuie sur une réflexion sur les multiples répercussions – positives comme négatives – des politiques publiques, des projets économiques et, plus largement, de nos choix de sociétés à la lumière des principes de développement durable. Santé et qualité de vie, équité et solidarité sociale, protection de l’environnement et efficacité économique, pour ne nommer que quelques-uns des 16 principes édictés par la Loi sur le développement durable, sont ainsi à prendre en compte sur un pied d’égalité.

Par cette démarche, le gouvernement fait appel à tous les acteurs de la société afin qu’un cheminement collectif soit réalisé vers trois objectifs indissociables :

- Maintenir l’intégrité de l’environnement et la diversité des écosystèmes pour assurer la pérennité et le bien-être des collectivités;
- Assurer l’équité sociale pour permettre le plein épanouissement de tous et le respect de la diversité des personnes et des communautés;
- Viser l’efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

La démarche de développement durable

La Loi sur le développement durable s’actualise par la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). Cette stratégie détermine les priorités gouvernementales en matière de développement durable pour les années à venir – réduction d’impacts, amélioration de processus, changements de pratiques, notamment –, pour l’administration publique et pour la société québécoise. La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (prolongée jusqu’en 2014) a été la première à être adoptée, suivie par la SGDD 2015-2020.

Comme l’exige la Loi sur le développement durable, une liste d’indicateurs a été créée afin de « surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable ». La première liste d’indicateurs, adoptée en 2009, comptait 20 indicateurs de développement durable répartis en cinq catégories : le capital humain, le capital social, le capital produit, le capital financier et le capital naturel. En 2010, le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mis sur pied une table de concertation sur les indicateurs de développement durable composée de représentants de différents milieux afin d’effectuer une veille sur les travaux réalisés à l’international en matière de mesure des progrès en développement durable, puis de proposer des bonifications, le cas échéant, à la première liste d’indicateurs. Deux indicateurs ont été ajoutés à la liste, qui compte donc aujourd’hui 22 indicateurs de développement durable.

La Loi sur le développement durable demande qu'un état de situation du développement durable au Québec soit réalisé précédemment au renouvellement de la SGDD. Cet état de situation doit évaluer les progrès réalisés au sein de la société québécoise en matière de développement durable, notamment grâce aux travaux réalisés dans le cadre de la SGDD en vigueur, à la lumière des indicateurs de développement durable. Un tel exercice a été réalisé en 2014, en fin de parcours de la SGDD 2008-2013. Cet exercice est reconduit ici avec la SGDD 2015-2020.

Contenu et structure du rapport

Le présent document vise à faire état de l'évolution des stocks de capitaux à partir des changements mesurés par les indicateurs de développement durable. Il n'a pas l'ambition de présenter un bilan exhaustif de la situation québécoise en matière d'intégrité environnementale, d'équité sociale et d'efficacité économique. Il s'avère toutefois un outil précieux pour apprécier la progression du Québec au regard de plusieurs aspects du développement durable. Réalisé de façon stratégique vers la fin de la période d'application de la SGDD actuelle, le présent rapport permet également, par les constats qu'il pose, d'alimenter la réflexion vers la détermination d'objectifs et de cibles adaptés à la situation québécoise actuelle pour la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable.

Outre l'introduction, le rapport comprend trois sections. La première section présente les tendances de l'évolution des cinq capitaux. Pour chaque capital, on trouve d'abord une vue d'ensemble des changements pour chaque indicateur de développement durable. Les résultats pour chaque indicateur sont ensuite décrits en détail, avec référence à l'annexe pour certains graphiques. La seconde section établit un lien entre l'évolution des indicateurs présentés et les engagements pris par les ministères et organismes publics dans le cadre de leur plan d'action de développement durable (PADD). Elle traite également de manière non exhaustive de l'intégration du concept de développement durable dans les réseaux parapublics et dans la société. La troisième et dernière section présente une synthèse des constats et des observations générales sur l'évolution des stocks des cinq capitaux, vue sous l'angle du développement durable.

Approche théorique, fonction et choix des indicateurs de développement durable

L'approche qui caractérise le suivi de la démarche québécoise de développement durable s'inspire fortement des bonnes pratiques et des concepts proposés aux gouvernements par un groupe d'experts dirigé par la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE-ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat. Le Joint UNECE/OCDE/Eurostat Working Group on Statistics for Sustainable Development (WGSSD)¹ avait pour mandat d'élaborer un cadre conceptuel fondé sur la notion de capital pour mesurer le développement durable et de proposer un jeu restreint d'indicateurs pouvant entre autres servir de base aux comparaisons internationales. Selon cette approche, toute société possède collectivement des richesses auxquelles l'ensemble de ses membres, présents et futurs, devrait avoir accès pour répondre à ses besoins. Ces richesses, de nature et de forme variées, constituent des stocks tangibles (l'eau, par exemple) ou intangibles (les connaissances, notamment) qui composent à leur tour cinq grands types de capitaux : le capital humain, le capital social, le capital produit, le capital financier et le capital naturel. La stabilité ou la croissance

¹ United Nations Economic Commission for Europe. *Measuring Sustainable Development*, [En ligne], 2009, 105 p. [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Measuring_sustainable_development.pdf].

des richesses disponibles par habitant est présentée comme une condition nécessaire à un développement durable, tandis que l'inverse garantit son impossibilité, d'où l'obligation d'effectuer un suivi à long terme de l'état des stocks des cinq capitaux.

Au Québec, ce suivi est effectué au regard de 17 dimensions qui ont une grande incidence sur la qualité de vie actuelle et future de la population, à l'aide des 22 indicateurs de la première liste. Chacun de ces indicateurs a été choisi pour sa capacité à refléter l'incidence des activités de la population et de la société, de même que celui des politiques et des stratégies gouvernementales, sur le stock d'un capital. Cependant, aucun ne fournit une information complète sur l'état du stock qu'il sert à apprécier, mais il y est suffisamment corrélé pour refléter les effets du mode de développement de la société. Ces indicateurs n'ont pas pour fonction de mesurer l'atteinte d'objectifs particuliers ou de déterminer les causes des variations observées, mais plutôt de dégager des tendances générales en ce qui a trait à l'état d'avancement de la société québécoise vers un développement durable, en nous renseignant sur l'évolution des stocks des capitaux, à savoir s'ils se maintiennent, se détériorent ou s'accroissent. Il est important de noter que ces tendances sont mises en lumière par l'examen de l'ensemble des indicateurs et non de chacun pris isolément.

Programme de développement durable à l'horizon 2030

En 2015, lors du Sommet sur le développement durable, les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont adopté officiellement un nouveau programme de développement durable qui s'intitule « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Ce programme universel comprend 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles dans les domaines de l'économie, du développement social et de la protection de l'environnement. Il vise à encourager les nations membres à mettre en place des mesures qui permettront de mettre fin à la pauvreté et de construire un monde plus durable.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'appuie sur les progrès réalisés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été adoptés en 2000. En 2012, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), les États membres de l'ONU ont pris la décision de lancer une démarche visant à établir un ensemble d'objectifs de développement durable. À la suite d'un large processus de consultation d'une durée de trois ans, un plan sur 15 ans ainsi que 17 objectifs de développement durable faisant partie intégrante de ce plan ont été adoptés.

La démarche du Québec s'inscrit en cohérence avec les engagements internationaux en matière de développement durable. Plusieurs indicateurs de la première liste sont déjà en adéquation avec les ODD des Nations Unies (voir le tableau 1, colonne « Lien avec les ODD »). Par ailleurs, à l'occasion du renouvellement de la Stratégie gouvernementale de développement durable, des bonifications à la première liste seront proposées afin d'intégrer encore davantage les ODD tout en considérant les travaux d'autres pays et groupes internationaux, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat.

Tableau 1 Première liste des indicateurs de développement durable²

Dimension		Indicateur	Ventilation et indicateurs complémentaires	Lien avec les ODD
Capital humain	Population active	CH1 – Taux d’activité	Sexe Âge Région administrative	ODD 8 : Travail décent et croissance économique
		CH2 – Qualité de l’emploi	Nombre Pourcentage Sexe Région administrative	ODD 8 : Travail décent et croissance économique
	Population en santé	CH3 – Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)	Sexe Région sociosanitaire	ODD 3 : Bonne santé et bien-être
	Population scolarisée	CH4 – Distribution du plus haut niveau de diplomation	Diplôme Sexe Âge Région administrative	ODD 4 : Éducation de qualité
Capital social	Sentiment d’appartenance	CS1 – Personnes ayant un niveau élevé de soutien social	Sexe Âge Région sociosanitaire	ODD 10 : Inégalités réduites
	Participation civique	CS2 – Temps consacré aux activités organisationnelles	Type d’activité organisationnelle Sexe	–
	Équité	CS3 – Répartition du revenu CS4 – Revenu familial excédentaire	Coefficient de Gini Quintile de revenu Sexe du soutien économique principal Type de ménage Quintile de revenu familial disponible	ODD 10 : Inégalités réduites ODD 1 : Pas de pauvreté
	Développement culturel	CS5 – Part des secteurs de la culture et des communications dans l’économie	Habitant Domaine de la culture	–

² Nom donné à cette liste d’indicateurs par la Loi sur le développement durable.

Dimension		Indicateur	Ventilation et indicateurs complémentaires	Lien avec les ODD
Capital produit	Infrastructures et machinerie	CP1 – Stock net de capital fixe	Habitant Composante (bâtiments non résidentiels, travaux de génie, machines et outillage, produits de propriété intellectuelle)	ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures
		CP2 – Stock net de capital fixe en transport collectif	Habitant	ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques
	Immeubles	CP3 – Valeur foncière du parc immobilier	Habitant Région administrative/hab. Catégorie d'immeuble/hab. Selon l'utilisation/hab.	–
Capital financier	Actifs des ménages	CF1- –Avoirs nets des ménages	Moyenne Médiane Quintile d'avoirs nets Âge du soutien économique principal Quintile de revenu disponible	ODD 1 : Pas de pauvreté
	Actifs du gouvernement québécois	CF2 – Actifs financiers du gouvernement	Postes comptables	–

Dimension		Indicateur	Ventilation et indicateurs complémentaires	Lien avec les ODD
Capital naturel	Biodiversité	CN1 – Superficie du territoire en aires protégées	Province naturelle	ODD 14 : Vie aquatique ODD 15 : Vie terrestre
		CN2 – Représentativité du réseau d’aires protégées selon les types de milieux physiques	Province naturelle Région naturelle Carence	ODD 14 : Vie aquatique ODD 15 : Vie terrestre
	Territoire agricole	CN3 – Superficie du territoire zoné agricole	Région administrative	ODD 2 : « Faim zéro »
	Forêt	CN4 – État des écosystèmes forestiers	Superficie productive totale Volume marchand brut Région administrative	ODD 15 : Vie terrestre
	Eau de surface	CN5- –Qualité de l’eau à l’embouchure des principaux bassins versants méridionaux	Descripteurs (coliformes fécaux, phosphore, matières en suspension)	ODD 6 : Eau propre et assainissement
	Qualité de l’air	CN6 – Pourcentage annuel de jours sans smog	Nombre de jours Région administrative	ODD 3 : Bonne santé et bien-être
		CN7 – Indice annuel de la qualité de l’air	Bon, acceptable, mauvais Région administrative	ODD 3 : Bonne santé et bien-être
	Climat	CN8 – Tendance des températures moyennes annuelles	Station	ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

Présentation des résultats

De façon générale, ce rapport porte sur les années 2013 à 2019. Toutefois, la période pour laquelle l’évolution de chaque indicateur est présentée varie selon les dernières données qui étaient disponibles au moment de la rédaction du rapport précédent sur l’état de situation du développement durable, en 2014, et les données les plus récentes qui ont pu être obtenues pour la rédaction du présent rapport. Pour plusieurs indicateurs, les dernières données disponibles datent de 2018 ou 2019, et pour quelques autres indicateurs, des données de 2020 ont été utilisées. Certains indicateurs n’ont malheureusement pas pu faire l’objet d’une présentation de résultats. Les raisons varient selon le cas (changements importants dans la méthodologie, manque de ressources, notamment).

Dans la période principalement visée par ce rapport, soit 2013 à 2019, on fait état des tendances à court terme de l’évolution des indicateurs de développement durable. Toutefois, comme ces indicateurs rendent compte d’aspects qui évoluent lentement et qui sont significatifs à long terme, les graphiques présentent la plus longue période pour laquelle des

données sont disponibles. Lorsque possible, une régression linéaire³ est réalisée sur toute la série de données afin de présenter une vue d'ensemble de la tendance de l'évolution de l'indicateur, appelée tendance à long terme dans ce rapport. La régression n'a pas été réalisée pour tous les indicateurs, car des critères statistiques doivent être respectés pour qu'un tel exercice soit possible. Notamment, le nombre d'observations (données) doit être suffisant. Plus d'informations sur ces critères et sur les indicateurs pour lesquels une régression a été effectuée sont présentées en annexe.

Au début de chaque section présentant l'un des capitaux, on trouve un tableau résumant la progression des différents indicateurs pour le capital en question pour la tendance à court terme (période visée par ce rapport) ainsi que pour la tendance à long terme. Dans ces tableaux, la colonne « Tendance à long terme mesurée par régression linéaire » présente la tendance telle que mesurée par l'exercice de régression linéaire, lorsque cet exercice est possible. Notons qu'une brève analyse de la tendance à long terme est tout de même proposée chaque fois que cela est possible, même pour les indicateurs pour lesquels une régression linéaire ne pouvait pas être réalisée.

Enfin, lorsque cela est possible, les résultats sont ventilés par région administrative, sexe, groupe d'âge et quintile afin de suivre l'évolution des disparités.

Méthodologie

Les données utilisées pour le suivi des indicateurs proviennent de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et des ministères et organismes gouvernementaux (MO). Elles sont compilées par l'ISQ ou les MO fournisseurs des données. Les données qui proviennent d'enquêtes ont fait l'objet de tests statistiques afin de déterminer si la différence mesurée entre le début et la fin de la période étudiée représente une variation réelle de la valeur des données. Ces tests ont démontré que ces dernières ne sont pas toujours comparables sur une base temporelle, ce qui limite l'interprétation des résultats, à des degrés plus ou moins importants.

Les critères utilisés pour qualifier l'évolution des indicateurs pendant la période visée par ce rapport s'inspirent de la méthode décrite dans le rapport 2011 de suivi de la Stratégie de développement durable de l'Union européenne produit par Eurostat. Les résultats des indicateurs sont qualifiés de manière à déterminer si le changement mesuré par le taux de croissance annuel moyen (TCAM) favorise ou non un développement durable au regard des 17 dimensions retenues pour apprécier l'état des capitaux. Pour la tendance à long terme, la régression linéaire est utilisée pour déterminer si une tendance statistiquement significative est décelée. Les tableaux suivants présentent la signification des symboles utilisés pour la période visée par ce rapport ainsi que pour la tendance à long terme.

³ Procédé mathématique qui vise à remplacer les informations fournies par une droite qui aurait les mêmes propriétés globales, en supposant que la relation qui relie les variables impliquées est linéaire. Utilisée avec des données temporelles, la pente de la droite ainsi obtenue indique le sens de l'évolution des données.

Tableau 2 Signification des symboles pour la période visée par ce rapport (tendance à court terme)

↗	Évolution nettement favorable au développement durable L'indicateur a évolué dans la direction souhaitée et la progression mesurée par le TCAM est de 1 % ou plus en valeur absolue.
≈	Évolution modérément favorable au développement durable L'indicateur a évolué dans la direction souhaitée et la progression mesurée par le TCAM se situe entre 0 % et 1 % en valeur absolue.
=	Situation relativement stable Le TCAM est égal à 0 %, ou encore les tests statistiques ne permettent pas de conclure que les résultats observés au début et à la fin de la période analysée sont réellement différents.
–	Un changement de méthodologie ou des données insuffisantes ne permettent pas de qualifier l'évolution de l'indicateur Le TCAM est non déterminé (n.d.).
↘	Évolution modérément défavorable au développement durable L'indicateur a évolué à l'opposé de la direction souhaitée et la progression mesurée par le TCAM se situe entre 0 % et 1 % en valeur absolue.
↘	Évolution nettement défavorable au développement durable L'indicateur a évolué à l'opposé de la direction souhaitée et le recul mesuré par le TCAM est de 1 % ou plus en valeur absolue.

Tableau 3 Signification des symboles pour la tendance à long terme

↗	Évolution nettement favorable au développement durable L'indicateur a évolué dans la direction souhaitée et la progression mesurée par la régression linéaire est statistiquement significative.
=	Situation relativement stable Les tests statistiques effectués sur la régression linéaire ne permettent pas de conclure que la tendance est à la hausse ou à la baisse pour la période analysée.
–	Le calcul de la régression linéaire n'est pas possible
↘	Évolution nettement défavorable au développement durable L'indicateur a évolué à l'opposé de la direction souhaitée et le recul mesuré par la régression linéaire est statistiquement significatif.

Numérotation des indicateurs

Le libellé des indicateurs est précédé d'un code composé de deux lettres qui correspondent au capital auquel il est associé et d'un numéro séquentiel.

Notes sur les résultats

En raison de l'utilisation de facteurs de conversion ou de l'arrondissement des fractions, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs éléments. De plus, les résultats présentés pour chaque indicateur étant révisés périodiquement, il est possible que certaines données ne correspondent pas de façon exacte à celles présentées dans le rapport précédent sur l'état de situation du développement durable.

Rédaction

Ce rapport est produit par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avec la collaboration de l'Institut de la statistique du Québec et de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux.

Tendances de l'évolution des capitaux

CAPITAL HUMAIN

« Le capital humain est décisif pour la réussite économique des individus et des nations. Mais le savoir, les habiletés et les compétences sont aussi les conditions du bien-être personnel et social de chacun et de la collectivité à laquelle il appartient. »

– Briann Keeley, [Le capital humain : comment le savoir détermine notre vie](#) (OCDE)

Le capital humain peut être défini comme étant constitué du savoir et de la santé des personnes. Les connaissances, les habiletés et l'état de santé de chacun constituent ainsi une richesse essentielle à leur épanouissement, de même qu'aux avancées sociales et économiques. Les indicateurs présentés ici permettent de suivre l'évolution du capital humain au sein de la société québécoise depuis le dernier rapport publié en 2013, plus particulièrement en ce qui a trait au taux d'activité, à la qualité de l'emploi et au niveau de scolarité. Pour ces indicateurs, la tendance observée à long terme pour l'ensemble des données disponibles est également présentée. Concernant l'espérance de vie en bonne santé, les dernières données disponibles sont affichées, soit celles de 2006 à 2011.

Tableau 4 Résumé des tendances des indicateurs pour le capital humain

Indicateur	Période court terme	Tendance court terme	Variable	TCAM de la période court terme	Variation de la période court terme	Tendance de la période court terme	Tendance à long terme mesurée par régression linéaire	Tendance à long terme
Population active								
CH1 – Taux d’activité	De 2013 à 2019	=	Total	n.d.	n.d.	Globalement, le taux d’activité demeure à peu près stable (entre 65,0 % et 64,4 %), mais l’écart entre les femmes et les hommes tend à diminuer.	↘	Depuis 2003, le taux d’activité affiche une tendance à la baisse.
CH2 – Qualité de l’emploi	De 2013 à 2019	↗	Qualité faible Qualité moyenne Qualité élevée	-3,95 % 1,2 % 2,83 %	-7,5 pts de % 3,0 pts de % 4,4 pts de %	La situation s’est nettement améliorée, tant chez les femmes que chez les hommes, avec une diminution notable des emplois de qualité faible et une augmentation des emplois de qualité élevée.	↗	Depuis 1998, la proportion d’emplois de qualité faible diminue, tandis que les proportions d’emplois de qualité moyenne et élevée augmentent.
Population en santé								
CH3 – Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)	2006-2011	—	Total	n.d.	n.d.	L’espérance de vie sans incapacité semble avoir progressé tant chez les hommes que chez les femmes, bien qu’elle demeure systématiquement plus élevée chez ces dernières.	—	On observe une progression depuis les années 2000. Les changements méthodologiques rendent l’analyse à long terme plus délicate.

Indicateur	Période court terme	Tendance court terme	Variable	TCAM de la période court terme	Variation de la période court terme	Tendance de la période court terme	Tendance à long terme mesurée par régression linéaire	Tendance à long terme
Population scolarisée								
CH4 – Distribution du plus haut niveau de diplomation	2012-2019	↗	<i>Plus haut niveau de diplomation</i> Aucun Secondaire École de métiers Collégial ou cégep Université	-2,77 -1,01 n.d. 1,16 2,06	-4,1 -1,4 n.d. 1,5 3,6	La proportion de la population qui ne possède aucun diplôme continue de diminuer, notamment en raison de l'évolution démographique et des exigences du marché du travail. La proportion de la population dont le plus haut diplôme est de niveau secondaire diminue également. Par ailleurs, la proportion de la population dont le plus haut diplôme est de niveau collégial ou universitaire a augmenté.	↗ ↗ ↗ ↗ ↗	Depuis 1990, on observe une diminution de la proportion de la population qui n'a aucun diplôme ou dont le plus haut diplôme est de niveau secondaire. Par ailleurs, la proportion de la population dont le plus haut diplôme provient d'une école de métier ou est de niveau collégial ou universitaire a augmenté.

Population active

La population active désigne l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus qui sont disponibles sur le marché du travail. Elle comprend les personnes qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise ainsi que les personnes en chômage qui sont prêtes à travailler et qui cherchent activement du travail.

La proportion de la population active représente un enjeu important au Québec, tant pour le développement économique que pour le bien-être des communautés. En effet, le faible taux de fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie des Québécois pourraient réduire la proportion de la population apte à travailler et à soutenir les personnes qui ne peuvent occuper un emploi. À long terme, une baisse importante du taux d'activité peut freiner le développement économique et réduire la capacité d'une société à assister les plus démunis et à fournir des soins de santé à une population vieillissante.

CH1 – Taux d’activité

Le taux d’activité d’une population est le rapport entre le nombre de personnes faisant partie de la population active et la population totale âgée de 15 ans et plus, exprimé en pourcentage.

Taux d’activité
De 2013 à 2019
=

Entre 2013 et 2019, le taux d’activité au Québec est demeuré relativement stable. Au total, 64,8 % de la population occupait un emploi ou était en recherche d’emploi en 2019, comparativement à 65 % en 2013. Toutefois, en analysant les données sur une échelle de temps plus grande (Figure 1 Taux d’activité, 2003 à 2019), on constate depuis 2003 une diminution statistiquement significative de ce taux, qui était alors de 66,1 %.

Le taux d’activité est demeuré relativement stable entre 2013 et 2019, tandis que l’écart entre les hommes et les femmes est à la baisse.

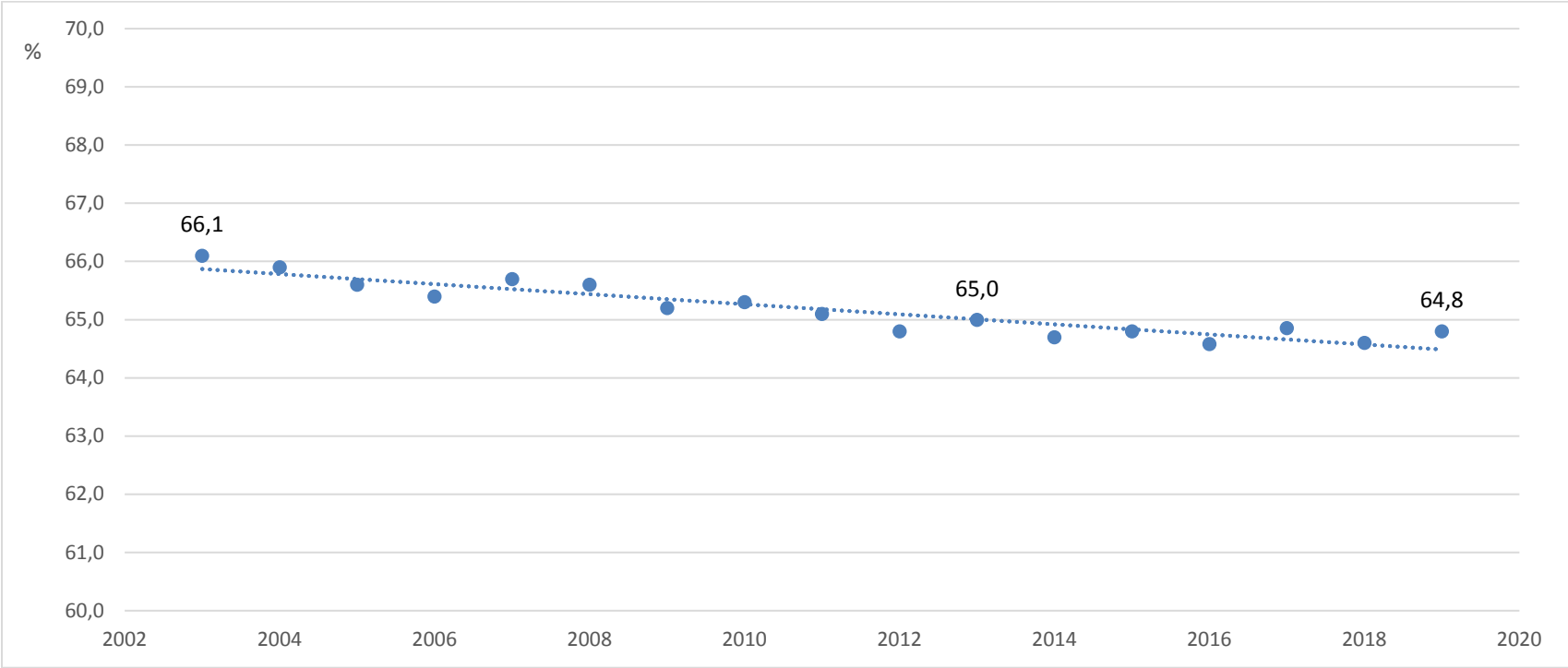
	2013	2019	Variation	TCAM
	%		En pts de %	%
Total	65,0	64,8	n.d.	n.d.
Hommes	69,3	68,6	n.d.	n.d.
Femmes	60,9	61,1	n.d.	n.d.
Disparité hommes-femmes	8,4 pts de pourcentage		7,5 pts de pourcentage	n.d.

En comparant les données pour les hommes et les femmes (Figure 2 Taux d’activité selon le sexe, 1976 à 2019), on constate que la diminution du taux d’activité observée depuis 2003 s’explique par une réduction de ce taux chez les hommes. Celui-ci a en effet diminué de près de quatre points de pourcentage entre 2003 et 2019, tandis que le taux d’activité chez les femmes a plutôt augmenté d’un point de pourcentage durant la même période. Cette différence dans la variation des taux selon le sexe a ainsi permis une réduction de la disparité hommes-femmes, qui est passée de 12,3 à 7,5 points de pourcentage entre 2003 et 2019. Cette diminution de l’écart entre le taux d’activité des hommes et des femmes semble conforme à la tendance observée depuis le début de la série (1976). Le rythme de progression des femmes sur le marché du travail a toutefois beaucoup ralenti dans la dernière décennie.

Les résultats présentés en annexe (Figure 31 Taux d’activité selon l’âge, 1976 à 2019) montrent par ailleurs que seul le groupe d’âge des 55 ans et plus a connu une augmentation statistiquement significative de son taux d’activité durant la période 2013-2019. L’annexe présente également les taux d’activité par région administrative pour les années 2013 et 2019 (Figure 32 Taux d’activité selon la région administrative, 2013 et 2019).

Figure 1 Taux d’activité, 2003 à 2019⁴

Le taux d’activité a diminué légèrement au Québec depuis 2003.

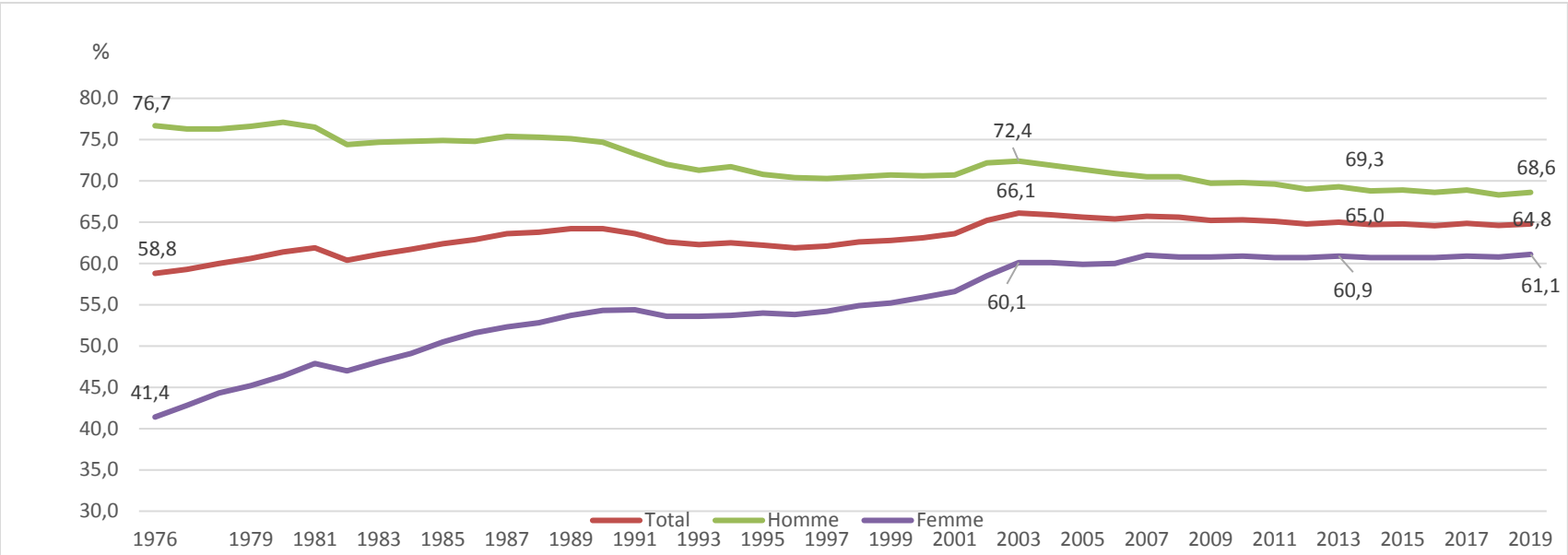


Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

⁴ La présence de plusieurs cycles a été détectée dans la série historique, ce qui contrevient aux hypothèses de linéarité de la série et à l’indépendance des résidus. Ces hypothèses sont nécessaires pour appliquer une régression linéaire. Celle-ci a donc été produite sur le dernier cycle de la série historique, soit de 2003 à 2019.

Figure 2 Taux d'activité selon le sexe, 1976 à 2019

Le taux d'activité des hommes (68,6 %) continue d'être plus élevé que celui des femmes (61,1 %).



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active ». Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Gouvernement en action

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a adopté et poursuivi plusieurs mesures durant la période 2013-2019 qui ont permis de faciliter l'intégration des personnes sur le marché du travail. Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, le MTESS a notamment poursuivi la formation d'appoint pour mettre à niveau les compétences des Québécoises et des Québécois, et plus particulièrement celles des immigrants. Il a également soutenu la mise en œuvre de projets entrepreneuriaux dans les écoles primaires et secondaires situées en milieux défavorisés.

Plus récemment, le MTESS a adopté le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, remplissant ainsi un engagement de son PADD 2016-2020. Dans le cadre de ce nouveau plan d'action, le MTESS a notamment mis sur pied le Programme objectif emploi, dans le cadre duquel les personnes admissibles pour une première fois au programme d'aide sociale bénéficient d'un accompagnement personnalisé favorisant leur intégration en emploi.

CH2 – Qualité de l’emploi

Cet indicateur classe les emplois occupés par les Québécois en trois niveaux de qualité, soit faible, moyenne et élevée. Ce classement est effectué selon quatre variables : la rémunération, la stabilité, la qualification et les heures de travail. Il exclut les travailleurs autonomes et les étudiants, de sorte qu’il est représentatif d’environ 75 % des emplois au Québec.

Au sein d’une société, une forte proportion d’emplois de qualité moyenne et élevée dénote une main-d’œuvre plus qualifiée et des conditions de vie généralement plus propices au bien-être individuel et collectif (dû, par exemple, à une plus grande stabilité et à une meilleure conciliation travail-famille). Il s’agit également d’un facteur propice à l’accroissement de la compétitivité des entreprises et du dynamisme économique, notamment par la spécialisation de la main d’œuvre et de l’expertise dans des domaines de pointe.

Qualité de l’emploi
De 2013 à 2019
↗

Entre 2013 et 2019, la qualité des emplois a augmenté de façon statistiquement significative au Québec. Le pourcentage des emplois de faible qualité occupés par les Québécois a en effet chuté de 7,5 points de pourcentage pour s’établir à 27,2 % en 2019, tandis que les emplois de qualité élevée représentent maintenant 28,6 % des emplois au Québec, une augmentation de 4,4 points de pourcentage. La proportion des emplois de qualité moyenne a également augmenté de 3,0 points de pourcentage pour atteindre 44,2 %.

En 2019, les femmes occupent une proportion significativement plus élevée d’emplois de qualité élevée (33,8 %) et faible (30,6 %) comparativement aux hommes, d’un point de vue statistique (23,7 % et 24,1 % pour les emplois de qualité élevée et faible, respectivement). Les hommes, quant à eux, occupent plus d’emplois de qualité moyenne (52,2 %) que les femmes (35,6 %).

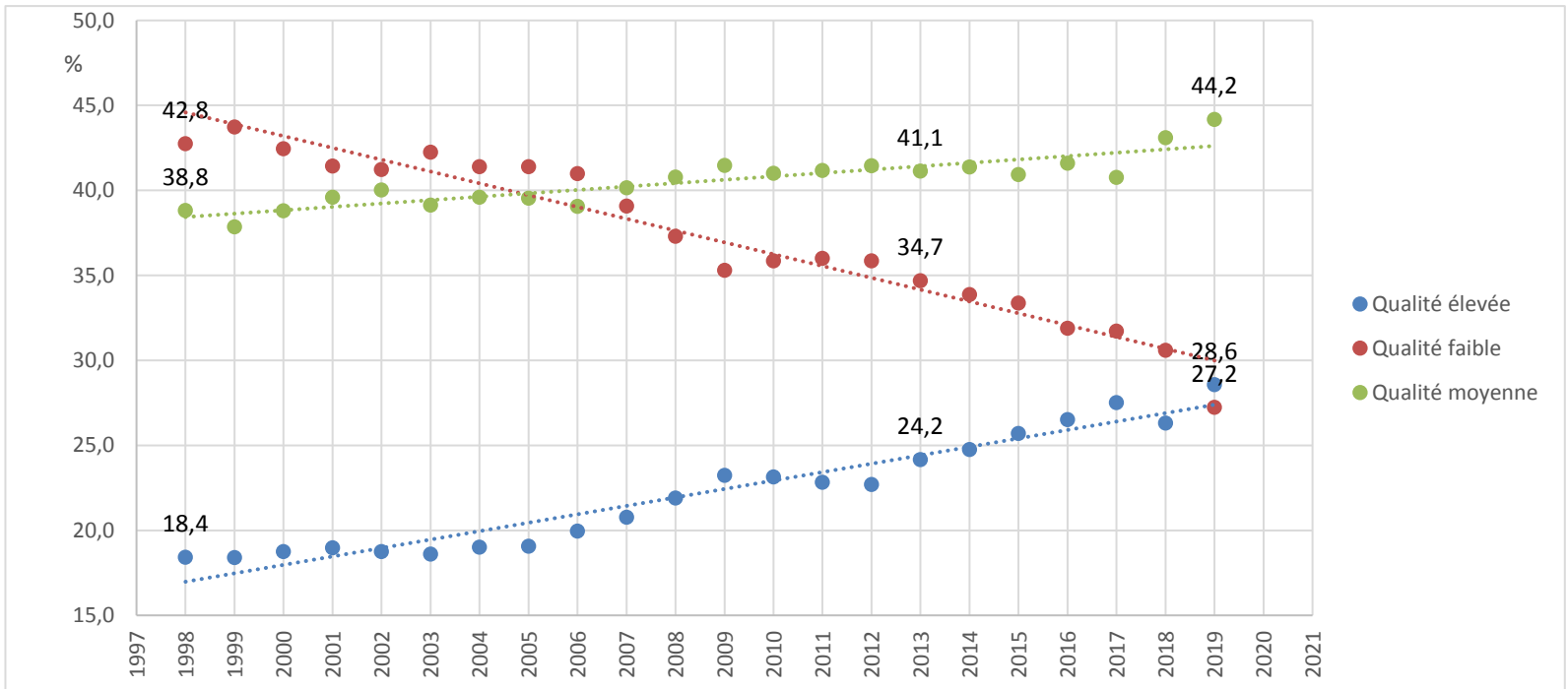
En prenant du recul, on observe que la tendance vers l’augmentation de la qualité des emplois au Québec se dessine au moins depuis la fin des années 1990 (*Figure 3 Proportion d’emplois selon la qualité, 1998 à 2019*) Les changements les plus prononcés à long terme sont la diminution de la proportion des emplois de faible qualité, qui a chuté de 42,8 % en 1998 à 27,2 % en 2019, et l’augmentation de la proportion des emplois de qualité élevée, qui a grimpé de 18,4 % à 28,6 % durant la même période. La proportion des emplois de qualité élevée a d’ailleurs rejoint la proportion des emplois de faible qualité en 2019.

De 2013 à 2019, la proportion des emplois de qualité élevée a augmenté. D’un point de vue statistique, les femmes occupent une proportion significativement plus élevée d’emplois de qualité élevée et faible comparativement aux hommes, qui sont proportionnellement plus nombreux à occuper des emplois de qualité moyenne. Ces tendances se sont accentuées entre 2013 et 2019.

Qualité	Total			Homme			Femme			Disparité hommes-femmes	
	2019	Variation 2013-2019	TCAM	2019	Variation 2013-2019	TCAM	2019	Variation 2013-2019	TCAM	2013	2019
	%	En pts de %	%	%	En pts de %	%	%	En pts de %	%	En pts de %	En pts de %
Faible	27,2	-7,5	-3,95	24,1	-7,6	-4,46	30,6	-7,3	-3,5	6,3	6,5
Moyenne	44,2	3,0	1,20	52,2	n.d.	n.d.	35,6	n.d.	n.d.	14,5	16,6
Élevée	28,6	4,4	2,83	23,7	3,5	2,71	33,8	5,4	2,93	8,2	10,1

Figure 3 Proportion d’emplois selon la qualité, 1998 à 2019

D’un point de vue statistique, la proportion d’emplois de qualité faible a diminué significativement entre 1998 et 2019, tandis que les proportions d’emplois de qualité moyenne et élevée ont augmenté de façon significative durant la même période. En 2019, la part des emplois de qualité élevée a rejoint celle des emplois de qualité faible.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active », microdonnées. Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

La *Figure 33 Proportion d’emplois selon la qualité, femmes, 1998 à 2019*, présentée en annexe démontre une augmentation statistiquement significative de la proportion des emplois de qualité élevée occupée par les femmes depuis 2013, tendance qui s’opère par ailleurs au moins depuis la fin du 20^e siècle. Seulement 20,3 % des femmes occupaient en effet un emploi de qualité élevée en 1998, contre 28,4 % en 2013 et 33,8 % en 2019. Cette tendance reflète un déplacement, sur le long terme, des emplois de faible qualité qu’une majorité de travailleuses occupaient à la fin du siècle dernier vers des emplois de qualité moyenne et élevée, désormais prédominants.

Des tendances similaires, quoique moins prononcées, peuvent également être observées quant à la qualité des emplois occupés par les hommes (*Figure 34 Proportion d'emplois selon la qualité, hommes, 1998 à 2019*). Ce groupe est caractérisé par une occupation prédominante d'emplois de qualité moyenne, comme c'était le cas également en 2013.

L'annexe présente les graphiques du nombre d'emplois selon la qualité pour la population totale, pour les hommes et pour les femmes (*Figure 35 Nombre d'emplois selon la qualité, total, 1998 à 2019*, *Figure 36 Nombre d'emplois selon la qualité, hommes, 1998 à 2019* et *Figure 37 Nombre d'emplois selon la qualité, femmes, 1998 à 2019*).

Gouvernement en action

L'objectif 4.1 de la SGDD 2015-2020, Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables, vise notamment à diversifier et à rendre plus accessibles les possibilités de développement des compétences, notamment pour les groupes marginalisés ou vulnérables sur le marché du travail. Ce type d'intervention peut ainsi faciliter l'accès de ces groupes à des emplois de qualité plus élevée. Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 du MTESS comportait également des mesures favorisant l'augmentation à long terme du niveau de compétences des Québécois, par exemple la mesure visant à soutenir la réussite scolaire des élèves à risque issus de l'immigration ainsi que le programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés.

Population en santé

La santé des personnes va de pair avec leur capacité à répondre à leurs besoins et à contribuer activement à la société. Elle influe sur le dynamisme économique, une bonne santé favorisant le maintien et le développement des compétences des personnes et leur participation au marché du travail. Il s'agit également d'un facteur central influant sur le bien-être des gens et des collectivités. En effet, une personne en bonne santé est plus à même de s'adonner à des activités susceptibles de favoriser son épanouissement personnel et le développement de son potentiel; elle est également plus disponible pour aider ses proches et ses concitoyens dans le besoin. Il s'agit donc d'un facteur crucial au fonctionnement durable d'une collectivité, car une société dont une part trop grande de la population serait en mauvaise santé ne pourrait plus subvenir aux besoins fondamentaux de ses citoyens.

CH3 – Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)

L'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) représente le nombre moyen d'années pendant lesquelles une personne peut s'attendre à vivre sans être limitée dans ses activités par une maladie chronique physique, une maladie mentale ou un autre type de problème de santé, si les statistiques actuelles de mortalité et d'incapacité demeurent applicables. Elle correspond à l'espérance de vie totale, moins l'espérance de vie en établissement de soins de santé, moins l'espérance de vie avec une incapacité.

Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)
De 2006 à 2011
—

Pour cet indicateur, aucune nouvelle donnée⁵ n'a été obtenue depuis la publication du dernier rapport sur l'état de situation du développement durable au Québec en 2013. Les constats demeurent donc les mêmes : de 2006 à 2011, l'espérance de vie en bonne santé a augmenté au Québec, et ce, tant pour les hommes que pour les femmes. Ces dernières avaient en 2011 une espérance de vie en bonne santé plus élevée que les hommes, comme c'était le cas en 2006. Il est toutefois important de souligner qu'un bris de série est survenu entre 2006 et en 2011 pour cet indicateur dû à un changement dans la source des données. Les résultats présentés pour cette période pourraient donc faire l'objet d'un biais et ne pas refléter adéquatement les tendances réelles. Pour plus de précisions, le lecteur est invité à se référer à *l'état de situation du développement durable au Québec* de 2013.

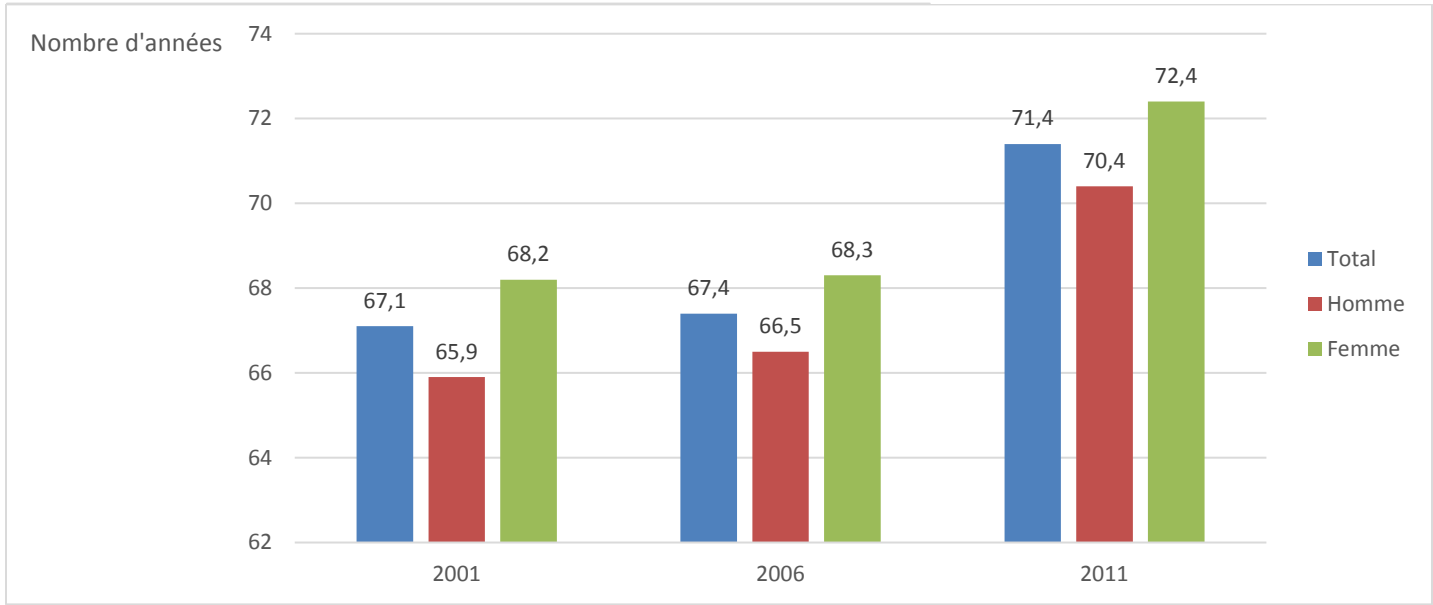
Aucune nouvelle donnée n'a été obtenue depuis la publication du dernier rapport. De 2006 à 2011, l'espérance de vie sans incapacité était à la hausse tant pour les hommes que pour les femmes. Toutefois, un changement dans la méthode de collecte de données entre 2006 et 2011 rend l'interprétation des résultats difficile.

	2006	2011	Variation	TCAM
	En nombre d'années			%
Total	67,4	71,4	n.d.	n.d.
Hommes	66,5	70,4	n.d.	n.d.
Femmes	68,3	72,4	n.d.	n.d.
Disparité hommes-femmes	1,8	2,0	n.d.	n.d.

⁵ L'Institut national de santé publique a cessé de produire cet indicateur.

Figure 4 Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité), 2001 à 2011

L'espérance de vie en bonne santé a progressé au cours des années 2000 tant chez les hommes que chez les femmes, bien qu'elle demeure systématiquement plus élevée chez ces dernières.



Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, « Registre des événements démographiques » (fichier des décès et fichier des naissances vivantes), estimations et projections démographiques du réseau socio-sanitaire, 2010; Statistique Canada, « Recensements », 2001 et 2006, et « Enquête nationale auprès des ménages », 2011.

L'annexe présente les données compilées pour cet indicateur par région administrative, pour les années 2001, 2006 et 2011 (*Figure 38 Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) selon la région socio-sanitaire, 2001 à 2011*).

Population scolarisée

La scolarisation génère des répercussions positives sur plusieurs aspects de la société, que ce soit sur la santé, la productivité et la qualité de vie des gens, mais aussi sur des aspects collectifs tels que la gouvernance et la participation civique⁶. L'accroissement des connaissances et des aptitudes favorise aussi l'innovation, l'entrepreneuriat et la créativité, des éléments clés d'une économie compétitive et dynamique. Pilier essentiel du capital humain, l'éducation favorise donc à la fois le bien-être des personnes et des collectivités.

CH4 – Distribution du plus haut niveau de diplomation

La distribution du plus haut niveau de diplomation présente les proportions de la population âgée de 15 ans et plus selon le diplôme, le certificat, l'attestation ou le grade le plus élevé obtenu d'un établissement d'enseignement. Elle est structurée conformément au cheminement scolaire général du système d'éducation québécois : aucun diplôme, diplôme d'études secondaires, certificat ou diplôme d'une école de métier, certificat ou diplôme d'un collège ou cégep et certificat, diplôme ou grade universitaire.

Distribution du plus haut niveau de diplomation
De 2012 à 2019
↗

Depuis 2012, la distribution du plus haut niveau de diplomation au Québec a progressé considérablement. La proportion de la population ne possédant aucun diplôme est celle qui a le plus diminué, passant de 23,2 à 19,1 %. Le pourcentage de la population ne possédant qu'un diplôme d'études secondaires a également diminué, atteignant une proportion similaire (19,0 %). Le pourcentage de la population possédant un diplôme d'une école de métier comme plus haut degré de scolarisation, quant à lui, est demeuré sensiblement le même.

À l'opposé, les proportions de la population dont le plus haut degré de scolarisation est de niveau collégial ou universitaire ont augmenté de façon substantielle. En particulier, la scolarisation universitaire est celle qui a connu la plus grande progression, avec une hausse de 3,6 points de pourcentage. Ainsi, plus d'un Québécois sur quatre détient maintenant un diplôme d'études universitaires (27,2 %), et près d'un Québécois sur deux a comme plus haut niveau de scolarisation un diplôme d'études collégiales ou universitaires (46,5 %).

⁶ « L'importance du capital social dans les sociétés, et l'accès des individus à ce capital, sont souvent mesurés au moyen des taux de participation à divers types d'activités associatives et des niveaux déclarés de confiance. » Organisation de coopération et de développement économiques, *Du bien-être des nations, le rôle du capital humain et social – Résumé*, 2001, p. 4, [http://www.oecd.org/fr/edu/innovation-education/1870581.pdf].

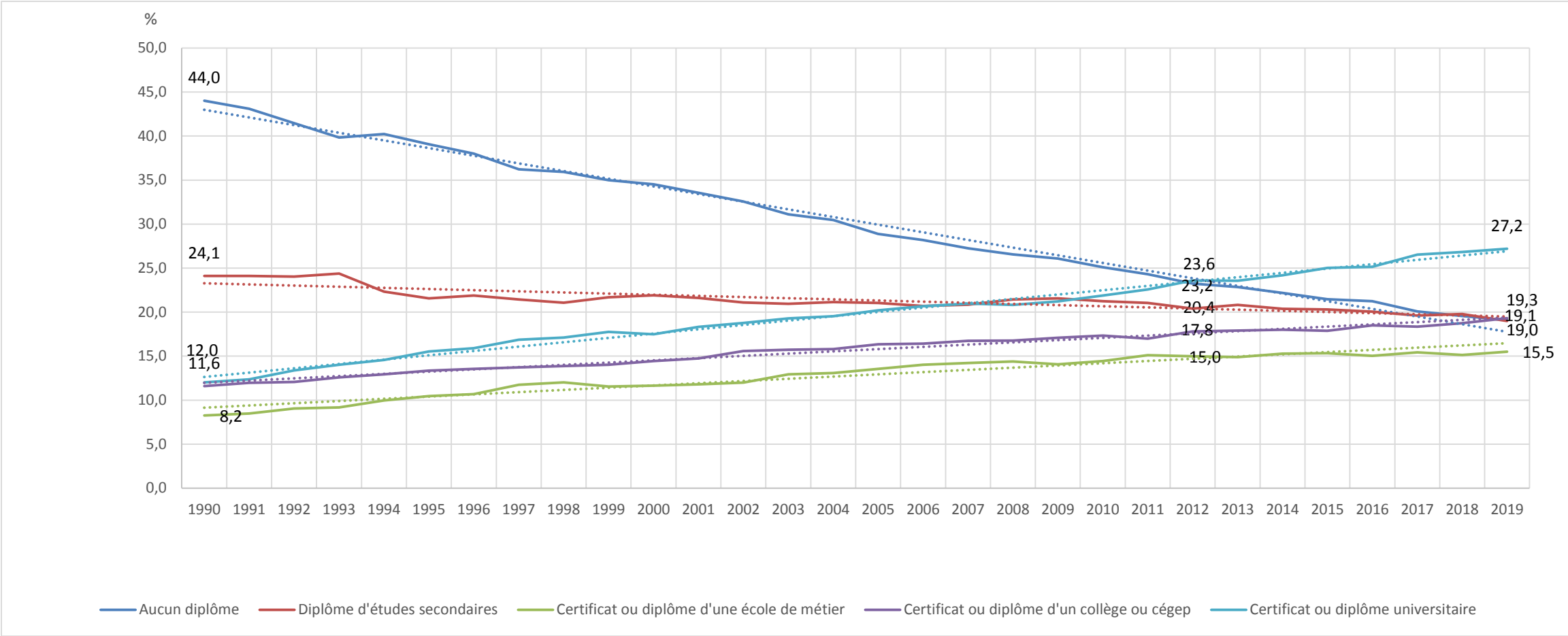
En 2019, les Québécois sont plus nombreux qu’en 2012 à posséder un diplôme. En outre, une plus grande proportion d’entre eux possèdent un diplôme de niveau collégial ou universitaire comme plus haut niveau de diplomation.

Catégorie de diplôme	2012	2019	Variation	TCAM
	%		En pts de %	%
Aucun diplôme	23,2	19,1	-4,1	-2,77
Secondaire	20,4	19,0	-1,4	-1,01
École de métier	15,0	15,5	n.d.	n.d.
Collégial ou cégep	17,8	19,3	1,5	1,16
Universitaire	23,6	27,2	3,6	2,06
- Certificat	3,0	3,0	n.d.	n.d.
- Baccalauréat	14,4	16,3	1,9	1,83
- Maîtrise ou doctorat	6,2	7,9	1,7	3,55

En observant les données recueillies à plus long terme (*Figure 5 Plus haut niveau de diplomation, 1990 à 2019*), on note des tendances similaires. Le segment de la population n’ayant aucun diplôme a chuté de 25 points de pourcentage depuis 1990, alors qu’il atteignait 44 %. La proportion de la population ayant un diplôme universitaire est celle qui a connu l’augmentation la plus prononcée, avec plus de 15 points de pourcentage supplémentaires depuis 1990, année où le taux s’établissait à 12 %. Les parts respectives des diplômes de métier et des diplômes collégiaux comme plus haut niveau de diplomation ont également connu des augmentations statistiquement significatives durant cette période, bien que moins marquées.

Figure 5 Plus haut niveau de diplomation, 1990 à 2019

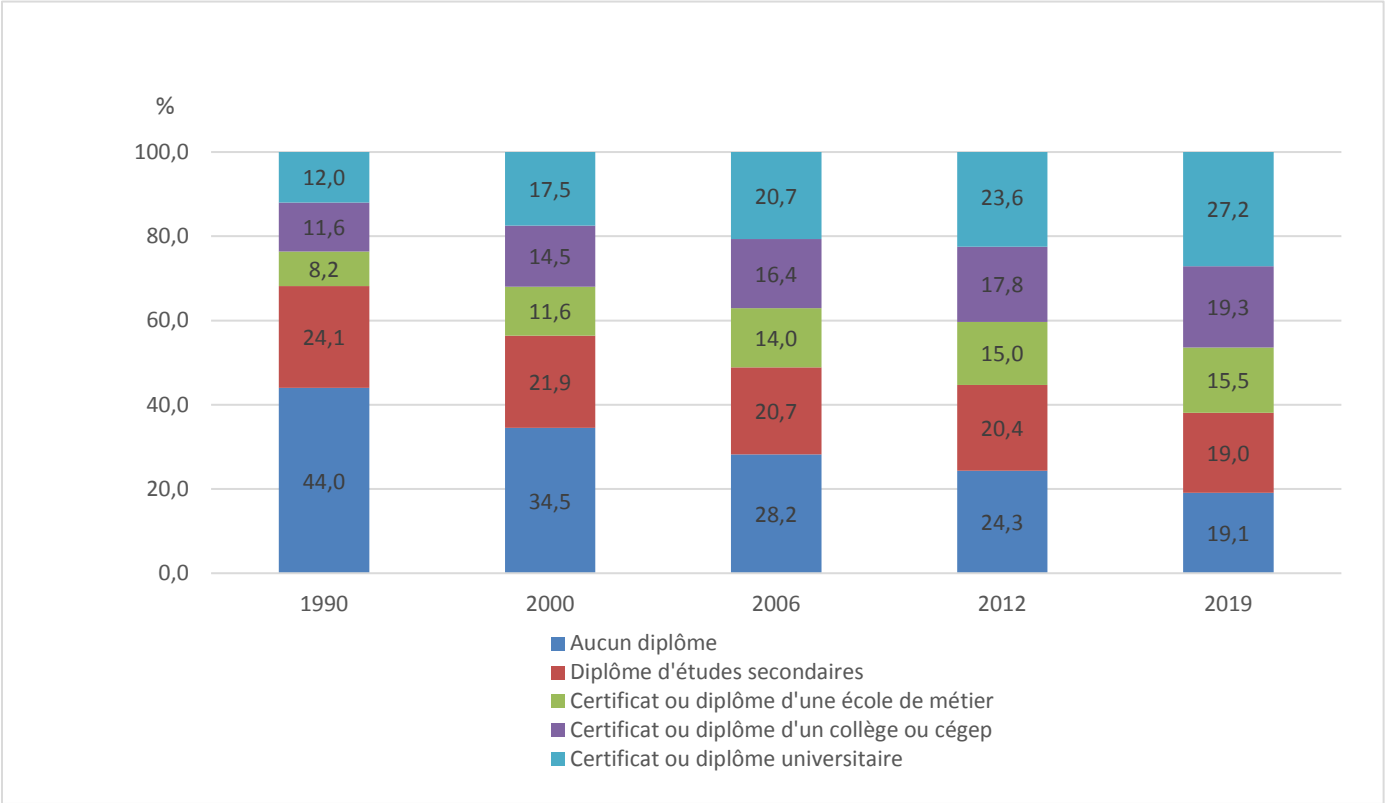
Depuis 1990, la proportion de la population ayant un diplôme universitaire a connu la progression la plus prononcée, surpassant maintenant en proportion tous les autres niveaux d'études.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active, compilation spéciale ». Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 6 Distribution du plus haut diplôme obtenu selon le type de diplôme, 1990 à 2019

La part de la population n'ayant aucun diplôme a chuté de 25 points de pourcentage entre 1990 et 2019.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active, compilation spéciale ». Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

En se référant à la **Figure 39 Distribution du plus haut diplôme obtenu selon le sexe, 2012 et 2019** en annexe, on observe que la distribution hommes-femmes selon le plus haut niveau de diplomation est assez similaire entre 2012 et 2019. Les femmes détiennent toujours en plus grande proportion un diplôme universitaire (28,8 % des femmes) ou collégial (21,0 % des femmes) comme plus haut niveau de scolarisation comparativement aux hommes (25,5 % et 17,6 % pour les niveaux de scolarisation universitaire et collégiale, respectivement). Cet écart s'est d'ailleurs creusé durant les dernières années pour le niveau universitaire. Les hommes, quant à eux, détiennent en plus grande proportion un

diplôme d'une école de métier comme plus haut niveau de diplomation (18,4 % des hommes par rapport à 12,6 % des femmes). Les proportions d'hommes et de femmes ne détenant qu'un diplôme d'études secondaires ou aucun diplôme sont, quant à elles, similaires.

L'annexe présente également les données comparatives pour 2012 et 2019 ventilées par groupe d'âge (*Figure 40 Distribution du plus haut diplôme obtenu selon l'âge, 2019*) et par région administrative (*Figure 41 Proportion de la population de 15 ans et plus détenant au moins un diplôme d'études secondaires selon la région administrative, 2012 et 2019*).

Gouvernement en action

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a mis en place en 2009 son plan d'action L'école, j'y tiens! visant à favoriser la réussite scolaire. Par ce plan d'action, le MEES se fixait l'objectif ambitieux de hisser le taux de diplomation ou de qualification chez les élèves de moins de 20 ans de 72,2 % en 2007-2008 à 80 % en 2020. De nombreux moyens ont été mis en place, notamment une identification précoce et un accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers dès leur entrée à l'école, un accompagnement personnalisé des élèves du secondaire qui éprouvent des difficultés, et une augmentation du ratio enseignants-élèves. Ces mesures ont porté leurs fruits : le MEES a surpassé son objectif en 2017-2018 avec un taux de diplomation ou de qualification chez les élèves de moins de 20 ans de 80,1 %, un taux qui atteignait 80,9 % en 2018-2019.

CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est composé de ces actifs tangibles qui comptent le plus dans la vie quotidienne des personnes, à savoir la bonne volonté, la camaraderie, la sympathie et les relations sociales entre les personnes et les familles qui composent une unité sociale. »

– Lyda Hanifan, 1916⁷ [TRADUCTION LIBRE]

Le capital social est formé des liens et des valeurs que nous partageons avec nos amis, nos voisins et nos concitoyens. Ces relations et ententes mutuelles forment le tissu social qui permet aux personnes et aux communautés de bâtir une confiance mutuelle, de travailler ensemble et d'améliorer la qualité de vie de toute la communauté. La collectivité dans son ensemble bénéficie ainsi de la collaboration des personnes qui la composent. De même, chaque personne tire parti de la bonne entente et de la collaboration mutuelle avec ses voisins et ses concitoyens.

Au Québec, quatre dimensions ont été retenues pour faire état de l'évolution du capital social : le sentiment d'appartenance, la participation civique, l'équité entre les membres de la société et le développement culturel. Un manque de données ne permet pas de présenter de résultats pour la première de ces dimensions. Quant à la deuxième, des données pour l'année 2015 sont présentées, bien qu'elles ne puissent être comparées aux années antérieures. De plus amples informations sur les raisons de ce manque de données sont fournies dans les sections respectives consacrées à ces indicateurs.

⁷ <https://www.oecd.org/insights/37966934.pdf>

Tableau 5 Résumé des tendances des indicateurs pour le capital social

Indicateur	Période court terme	Tendance de la période court terme	Variable	TCAM de la période court terme	Variation de la période court terme	Tendance de la période court terme	Tendance à long terme mesurée par régression linéaire	Tendance à long terme
Sentiment d'appartenance								
CS1 – Personnes ayant un niveau élevé de soutien social	–	–	–	–	–	–	–	n.d
Participation civique								
CS2 – Temps consacré aux activités organisationnelles	2015	–	Total	–	–	–	–	n.d
Équité								
CS3 – Répartition du revenu	2012-2017	=	Total	n.d.	n.d.	La répartition du revenu est demeurée stable, tant pour les femmes que pour les hommes.	–	n.d
CS4 – Revenu familial excédentaire	2012-2017	↗	Quintile inférieur de revenu 2 ^e quintile 3 ^e quintile 4 ^e quintile Quintile supérieur	n.d. 4,30 % 3,63 % 2,81 % 1,71 %	n.d. 1 489 \$ de 2017 2 781 \$ de 2017 3 633 \$ de 2017 4 670 \$ de 2017	Le revenu familial excédentaire s'est amélioré pour tous les quintiles de revenu à l'exception du premier quintile où il est resté relativement stable.	–	n.d
Développement culturel								
CS5 – Part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie	2013-2017	↘	PIB des secteurs de la culture et des communications/ PIB du Québec	-2,37 %	-0,32 pt de %	La part du PIB de la culture et des communications dans l'économie a régressé, bien que le PIB de ces secteurs ait augmenté.	↘	Depuis 2010, la part du PIB de la culture et des communications dans l'économie a régressé, bien que le PIB de ces secteurs ait augmenté.

Sentiment d'appartenance

Le sentiment d'appartenance réfère à ce que ressent une personne relativement à son appartenance à un groupe, à une organisation ou à une institution. Plus une personne a un fort sentiment d'appartenance à un groupe, plus elle a tendance à adopter les valeurs, les normes et les règles de conduite de ce groupe.

CS1 – Personnes ayant un niveau élevé de soutien social

L'indicateur permet d'établir la proportion de la population de 12 ans et plus qui déclare bénéficier d'un niveau élevé de soutien social. Le soutien social correspond au fait de pouvoir compter sur son entourage ou sur les services publics lorsqu'on a besoin d'un soutien émotionnel ou informationnel. Dans son enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Statistique Canada détermine le niveau de soutien social à partir d'un sous-ensemble de huit questions provenant du Medical Outcomes Study Social Support Survey (échelle MOS). Cette échelle a été élaborée aux États-Unis et est largement reprise dans plusieurs pays. Son niveau est exprimé en nombres entiers sur une échelle de 0 à 32 qui est subdivisée en trois catégories : faible (de 0 à 10), modéré (de 11 à 20) et élevé (de 21 à 32). Au Québec, les données de 3 des 18 régions sociosanitaires ne sont pas disponibles, soit le Nord-du-Québec, le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James.

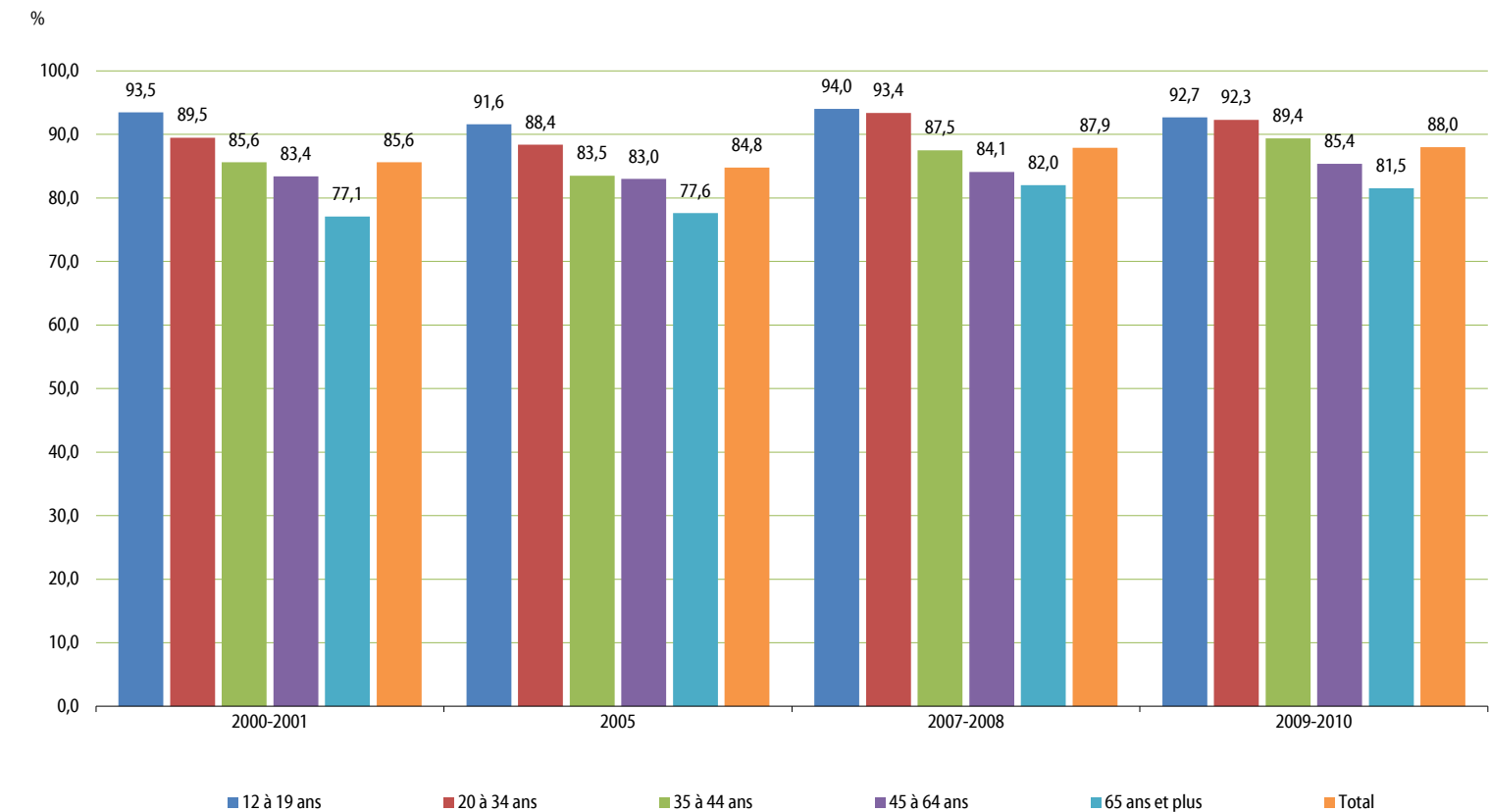
Personnes ayant un niveau élevé de soutien social
De 2005 à 2009-2010
≈

Pour cet indicateur, aucune nouvelle donnée n'a été récoltée depuis le rapport sur l'état de situation du développement durable en 2013. En effet, à partir de 2011, l'indicateur a été modifié dans l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes de Statistique Canada⁸. Telle qu'elle est présentée dans le dernier rapport, la mesure de soutien social a légèrement progressé entre 2005 et 2009-2010. Le lecteur est invité à se référer à l'État de situation de développement durable 2006-2013 pour plus de détails.

⁸ L'indicateur a été remplacé par un indicateur de provision sociale dont le calcul est différent de la mesure de soutien social. En effet, la provision sociale sert à mesurer la prévalence et ne comporte pas de seuil comme c'est le cas avec la mesure de soutien social. De plus, la provision sociale est un indicateur de perception et non de mesure du réel.

Figure 7 Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon l'âge, 2000-2001 à 2009-2010

En 2009-2010, la proportion de la population âgée de 12 ans et plus qui bénéficie d'un niveau élevé de soutien social est de 88 %. Elle est similaire à la proportion observée en 2007-2008 (88 %), mais plus élevée que la proportion observée en 2000-2001 (86 %) et en 2005 (85 %).



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes », fichier de microdonnées à grande diffusion, 2000-2001 à 2009-2010. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

L'annexe présente également la *Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon le sexe* ([Figure 42 Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon le sexe, 2000-2001 à 2009-2010](#)) et la *Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon la région sociosanitaire* ([Figure 43 Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon la région sociosanitaire, 2009-2010](#)).

Participation civique

La participation civique contribue à bâtir le capital social en permettant aux gens de s’impliquer dans leur communauté, de créer un réseau d’entraide et de cultiver des liens de confiance. Ce tissu social peut ensuite agir comme système de soutien pour les personnes et les communautés, contribuant à contrer l’isolement et favorisant l’épanouissement personnel. En amenant des personnes d’horizons semblables et différents à se côtoyer, la participation civique favorise également un brassage d’idées propice à l’émergence de nouvelles perspectives et de projets innovants.

CS2 – Temps consacré aux activités organisationnelles

Cet indicateur présente le nombre d’heures hebdomadaires consacrées en moyenne par une personne âgée de 15 ans ou plus aux activités communautaires ainsi qu’à l’entraide et au bénévolat. Les activités communautaires comprennent les activités professionnelles, les activités syndicales, la participation à une assemblée générale, à une organisation reliée à l’enfance, à la jeunesse ou à la famille, ou encore la participation à une organisation à caractère fraternel ou social et aux groupes de soutien. L’entraide et le bénévolat comprennent les activités non rémunérées effectuées pour venir en aide à un organisme.

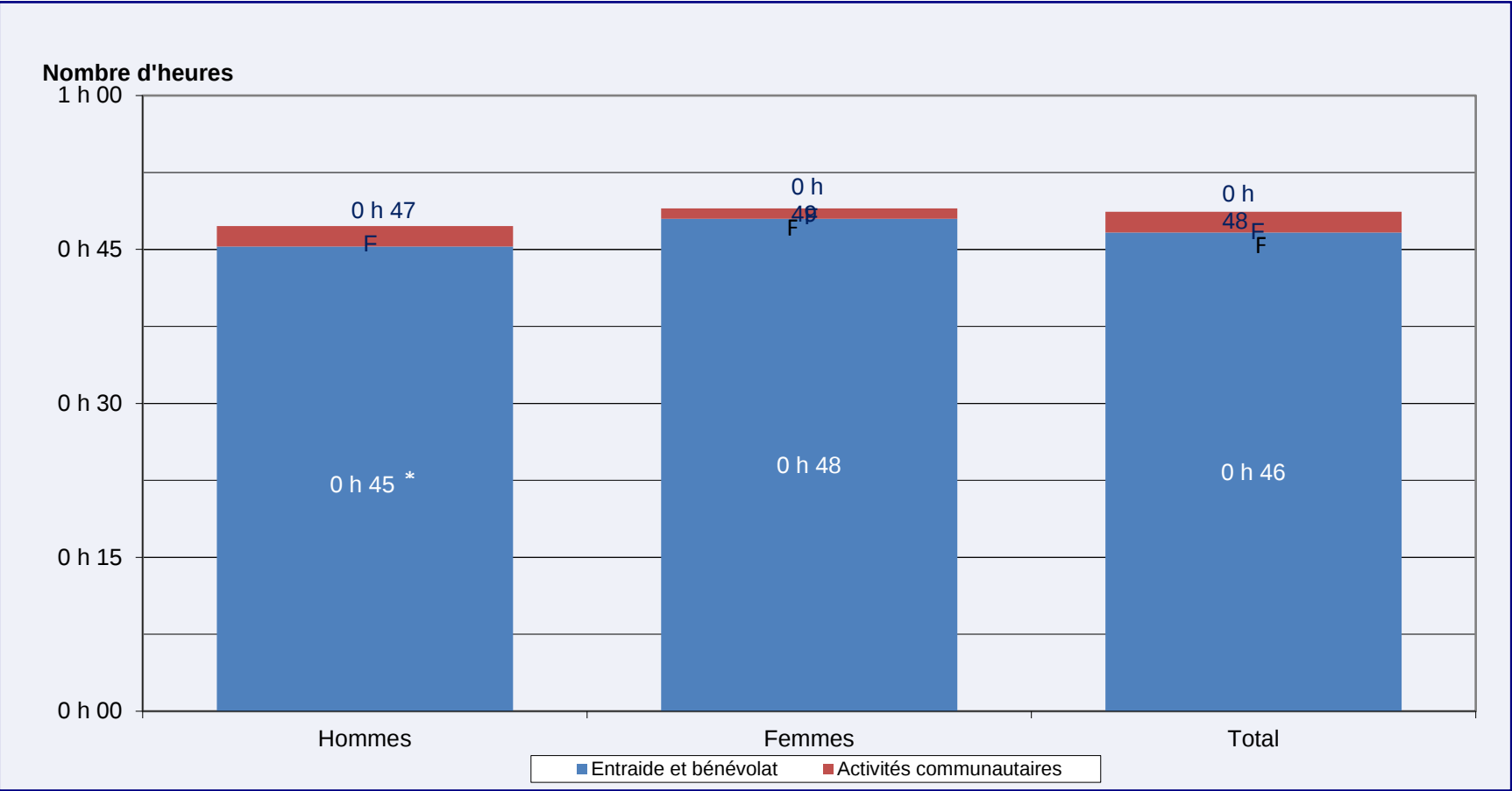
Temps consacré aux activités organisationnelles
2015
Pas de comparatif possible, car les activités organisationnelles mesurées par l’enquête ont changé

Pour cet indicateur, il n’est pas possible de comparer les données les plus récentes, obtenues en 2015, avec celles présentées dans le dernier rapport sur l’état de situation du développement durable (données de l’année 2010 et des années précédentes). En effet, la méthodologie de collecte de données a fait l’objet d’un remaniement important des activités mesurées. Par exemple, le transport et les repas, qui étaient auparavant inclus dans le temps consacré à chacune des activités, sont désormais exclus, ce qui entraîne une diminution du temps total comptabilisé.

Les données obtenues montrent que le temps hebdomadaire moyen consacré aux activités organisationnelles au Québec était de 48 minutes en 2015. Les femmes consacraient en moyenne 49 minutes à ce type d’activité, comparativement à 47 minutes pour les hommes.

Figure 8 Moyenne hebdomadaire du temps consacré aux activités organisationnelles, selon le sexe, 2015

La durée de temps moyenne hebdomadaire consacrée aux activités organisationnelles par les Québécois est de 48 minutes. Plus de temps est consacré aux activités d'entraide et de bénévolat qu'aux activités communautaires.



* : à interpréter avec prudence; F : trop peu fiable pour être publié

Source : Statistique Canada, « Enquête sociale générale 2015, fichier de microdonnées à grande diffusion ». Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Gouvernement en action

L'objectif 6.3 de la SGDD 2015-2020, *Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités*, invite les MO à appuyer les initiatives structurantes issues des milieux qui visent à favoriser la participation et l'engagement des citoyens, dans une perspective d'inclusion sociale. [Un indicateur de la SGDD 2015-2020](#) est d'ailleurs lié à cet objectif, soit Taux d'engagement communautaire et implication bénévole, qui mesure la proportion des personnes de 15 ans et plus membres ou participants d'un groupe, d'un organisme et d'une association. Cet indicateur offre un complément intéressant à l'indicateur ci-dessus, en donnant une indication de la proportion de la population susceptible d'être concernée par la participation à des activités organisationnelles.

Il est également pertinent de souligner l'adoption par le MTESS de la *Stratégie gouvernementale en action bénévole 2016-2022* accompagnée d'un investissement non récurrent de 1,5 million de dollars. Cette stratégie vise notamment à mettre en place des actions structurantes qui permettent de consolider l'action bénévole au Québec par la promotion du bénévolat, la rétention des bénévoles actuels, le recrutement de nouveaux bénévoles et le développement de la relève dans tous les milieux et dans toutes les régions.

Équité

L'équité sociale et la solidarité sociale constituent l'un des 16 principes fondamentaux du développement durable énoncés par la Loi sur le développement durable. Ce principe stipule que « les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales ». Les inégalités sociales peuvent prendre de multiples formes, telles que l'inégalité de revenu, l'accès inégal à l'éducation, l'exclusion de certains groupes d'activités politiques et associatives, la distribution inégale des tâches au sein des ménages. Ces inégalités nuisent à l'accroissement général du niveau de vie et du bien-être des collectivités en limitant l'accès aux ressources et en générant des externalités sociales négatives comme la criminalité, l'exclusion sociale et la pauvreté.

CS3 – Répartition du revenu

Parmi les outils de mesure de répartition du revenu, notons le coefficient de Gini et la répartition par quintile. Le coefficient de Gini est un indicateur d'inégalité du revenu. Il varie entre 0 % et 100 %. Une valeur de 0 représente une situation d'égalité parfaite dans la distribution du revenu : le revenu disponible serait alors également divisé entre tous les ménages, ceux-ci recevant exactement le même revenu. À l'autre extrême, une valeur de 100 % dénote une distribution parfaitement inégale au sein de laquelle un seul ménage possède l'ensemble des revenus disponibles de l'économie. Une baisse du coefficient de Gini est souhaitable et indique une diminution des inégalités. Inversement, une augmentation reflète une hausse des inégalités.

Il est important de distinguer inégalité de la répartition du revenu et pauvreté. Il est en effet possible pour un pays possédant peu de ressources économiques d'avoir un coefficient de Gini bas (donc une répartition plutôt égale des revenus), mais d'avoir à la fois un taux élevé de pauvreté, puisque les ressources économiques totales partagées entre les ménages sont insuffisantes. À l'opposé, d'autres pays ayant un taux de pauvreté bas pourraient avoir un fort taux d'inégalité (coefficient de Gini élevé).

Il est également possible de représenter la répartition du revenu par « quintile ». Pour ce faire, les ménages sont classés en fonction de leur niveau de revenu. De cette manière, on obtient le pourcentage du revenu détenu par chaque tranche de 20 % (quintile) de la population par rapport à la somme des revenus disponibles de tous les ménages. Le revenu considéré pour le calcul de cet indicateur correspond à la somme des revenus du marché et des revenus de transfert, moins les impôts. Les revenus du marché comprennent surtout les revenus de travail, les revenus de placement et les prestations de retraite privées. Les revenus de transfert comprennent les paiements aux particuliers provenant des

gouvernements fédéral et provinciaux, les prestations d’assurance emploi, les crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS), les prestations fiscales pour enfants, les pensions de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, les indemnités pour accidents du travail, l’assistance sociale, les crédits d’impôt remboursables et le paiement de Soutien aux enfants.

Répartition du revenu
De 2012 à 2017
=

Les données obtenues pour 2012 et 2017 indiquent que la répartition du revenu est demeurée stable durant cette période. Le coefficient de Gini était de 36,3 % au Québec en 2012 et de 36,8 % en 2017, une augmentation qui n’est pas significative d’un point de vue statistique. Notons qu’un bris de série est survenu entre 2011 et 2012⁹; il n’est donc pas possible d’effectuer de comparaison avec les données antérieures, y compris avec celles présentées dans le rapport précédent sur l’état de situation du développement durable au Québec.

Le coefficient de Gini est demeuré stable entre 2012 et 2017.

	2012	2017	Variation	TCAM
Total	36,3 %	36,8 %	n.d.	n.d.
Hommes	34,8 %	35,1 %	n.d.	n.d.
Femmes	37,0 %	38,1 %	n.d.	n.d.
Disparité hommes-femmes	2,2 pts de pourcentage	3,0 pts de pourcentage	n.d.	n.d.

En ce qui a trait aux disparités hommes-femmes (*Figure 9 Coefficient de Gini selon le sexe du principal soutien économique, 2012 à 2017*), les données indiquent qu’en 2017, les ménages dont le principal soutien économique était une femme faisaient l’objet d’une plus grande inégalité dans la répartition du revenu que ceux dont le principal soutien économique était un homme. Ainsi, le coefficient de Gini était de 38,1 % dans le premier cas et de 35,1 % dans le deuxième. Cette disparité hommes-femmes peut être observée au moins depuis 2012, malgré un renversement temporaire de la tendance en 2016.

En observant la

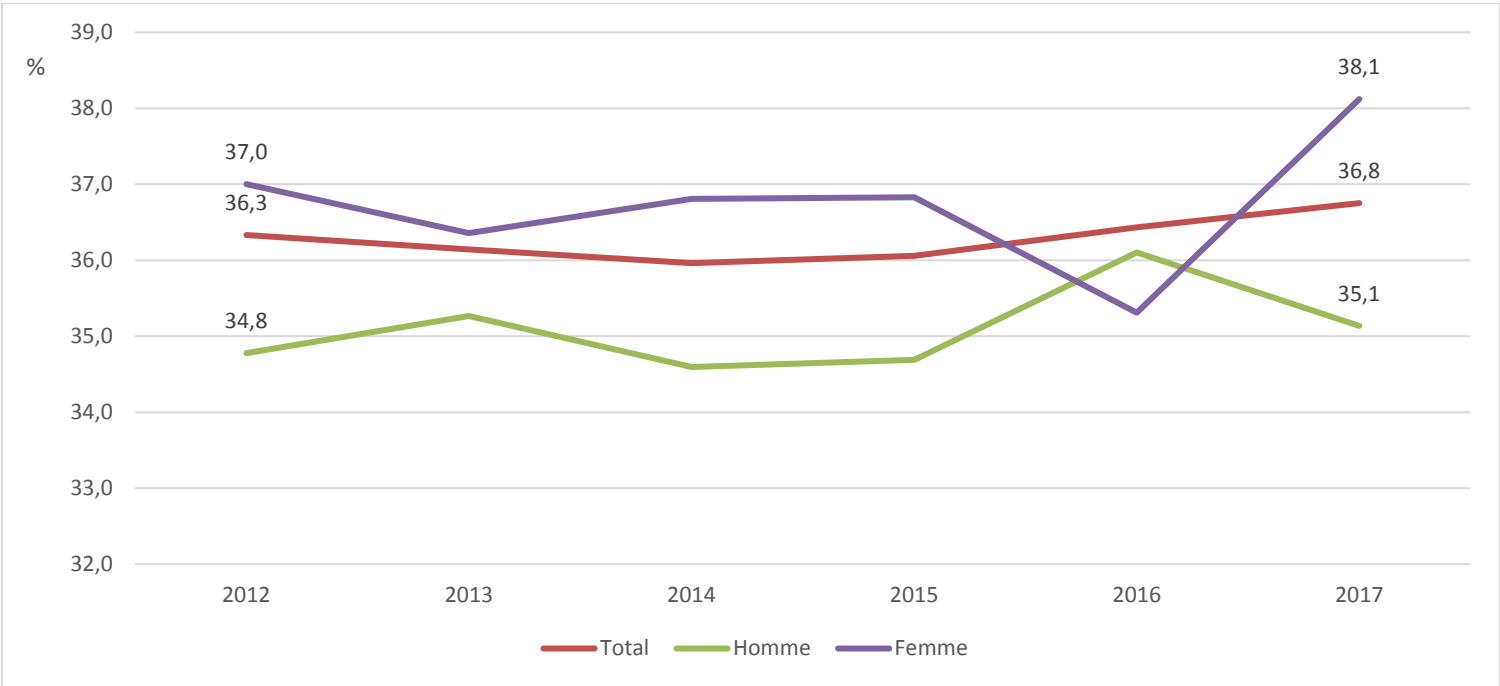
Figure 44 Coefficient de Gini selon la composition du ménage, 2012 à 2017 sur le coefficient de Gini selon la composition du ménage, présentée en annexe, on remarque également que les ménages composés d’une seule personne tendent à être associés à un coefficient de Gini plus élevé (34,1 %) que ceux composés de deux personnes et plus (29,9 %). Bien

⁹ De 1996 à 2011, les données étaient tirées de l’Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada. À partir de 2012, Statistique Canada a remplacé la source de ses données pour cet indicateur, lesquelles proviennent maintenant de l’Enquête canadienne sur le revenu.

que le coefficient de Gini moyen soit relativement bas pour le Québec, on remarque donc tout de même que certaines personnes et certains groupes sont plus à risque d’être touchés par l’inégalité de revenu.

Figure 9 Coefficient de Gini selon le sexe du principal soutien économique, 2012 à 2017

La répartition du revenu est plus inégale lorsqu’une femme est le principal soutien économique d’un ménage que lorsque c’est un homme.



Source : Statistique Canada, « Enquête canadienne sur le revenu », fichier maître, 2012 à 2017. Données adaptées par l’Institut de la statistique du Québec.

Par ailleurs, la répartition du revenu par quintile (voir la *Figure 45 Répartition du revenu par quintile, 2012 et 2017* en annexe) est aussi demeurée stable entre 2012 et 2017. Le quintile inférieur de la population disposait de 5,5 % des revenus disponibles au Québec en 2017, alors que le quintile supérieur possédait 42 % de ceux-ci.

Gouvernement en action

Dans son Plan d’action gouvernemental pour la solidarité et l’inclusion sociale 2010-2015, le MTESS a poursuivi l’application de nombreuses mesures qui permettent d’assurer un revenu adéquat pour tous, particulièrement pour les personnes vulnérables. Pensons notamment au programme de soutien aux enfants et au supplément pour enfant handicapé, à la prestation minimale dans le cadre des programmes d’aide financière de dernier recours et au crédit d’impôt remboursable pour maintien à domicile d’une personne âgée.

CS4 – Revenu familial excédentaire

Le seuil de la mesure du panier de consommation (MPC) est couramment utilisé pour apprécier la prévalence de la pauvreté. Il représente la valeur des dépenses familiales pour des biens et services jugés « essentiels ». Le revenu familial excédant ce seuil permet d’apprécier le montant dont disposent en moyenne les familles, une fois ces dépenses prises en compte. De cette façon, le revenu familial excédentaire donne une idée du niveau de vie des familles québécoises, et de son évolution en termes réels.

Le revenu familial excédentaire représente la moyenne des écarts entre le seuil de faible revenu selon la MPC et le revenu familial après les impôts, les transferts gouvernementaux, les dépenses obligatoires telles que les cotisations à des régimes de pensions, les cotisations syndicales, les pensions alimentaires et d’autres dépenses non reliées à la consommation (soins de santé, frais de garde, etc.). Le seuil de faible revenu équivaut au coût d’un panier de biens et de services de base (nourriture, habillement, transport, logement, meubles, téléphone, divertissements, etc.) pour combler les besoins de subsistance et d’intégration sociale des personnes.

La valeur du seuil de faible revenu selon la MPC varie en fonction du lieu de résidence. Si l’écart entre le revenu d’une famille tel que décrit ci-dessus et le seuil de faible revenu dans la région où elle demeure est négatif, cela signifie que le revenu de cette famille n’est probablement pas assez élevé pour combler ses besoins de base.

Afin de permettre la comparabilité de ces écarts, les revenus et les seuils sont ajustés selon une échelle d’équivalence pour tenir compte de la taille de la famille. L’indicateur est présenté par quintile de revenu familial disponible ajusté à l’échelle d’une personne seule. Le quintile inférieur est constitué des 20 % des ménages ayant les revenus les plus faibles, le deuxième quintile regroupe les 20 % ayant les revenus immédiatement supérieurs et ainsi de suite jusqu’au quintile supérieur.

Revenu familial excédentaire
De 2012 à 2017
↗

Entre 2012 et 2017, le revenu familial excédentaire a progressé au Québec pour tous les quintiles, à l’exception du quintile inférieur pour lequel l’augmentation n’est pas significative d’un point de vue statistique. Celui-ci s’établit à -3 884 \$ en 2017. Le deuxième quintile, quant à lui, a connu le taux de croissance annuel moyen le plus prononcé. Le revenu familial excédentaire de ce quintile a en effet grimpé de 6 350 \$ à 7 839 \$ en 2017, soit une hausse de 23 % et un TCAM de 4,3 %.

Notons qu’un bris de série est survenu entre 2011 et 2012¹⁰; il n’est donc pas possible d’effectuer de comparaison avec les données antérieures, y compris avec celles présentées dans le rapport précédent sur l’état de situation du développement durable au Québec.

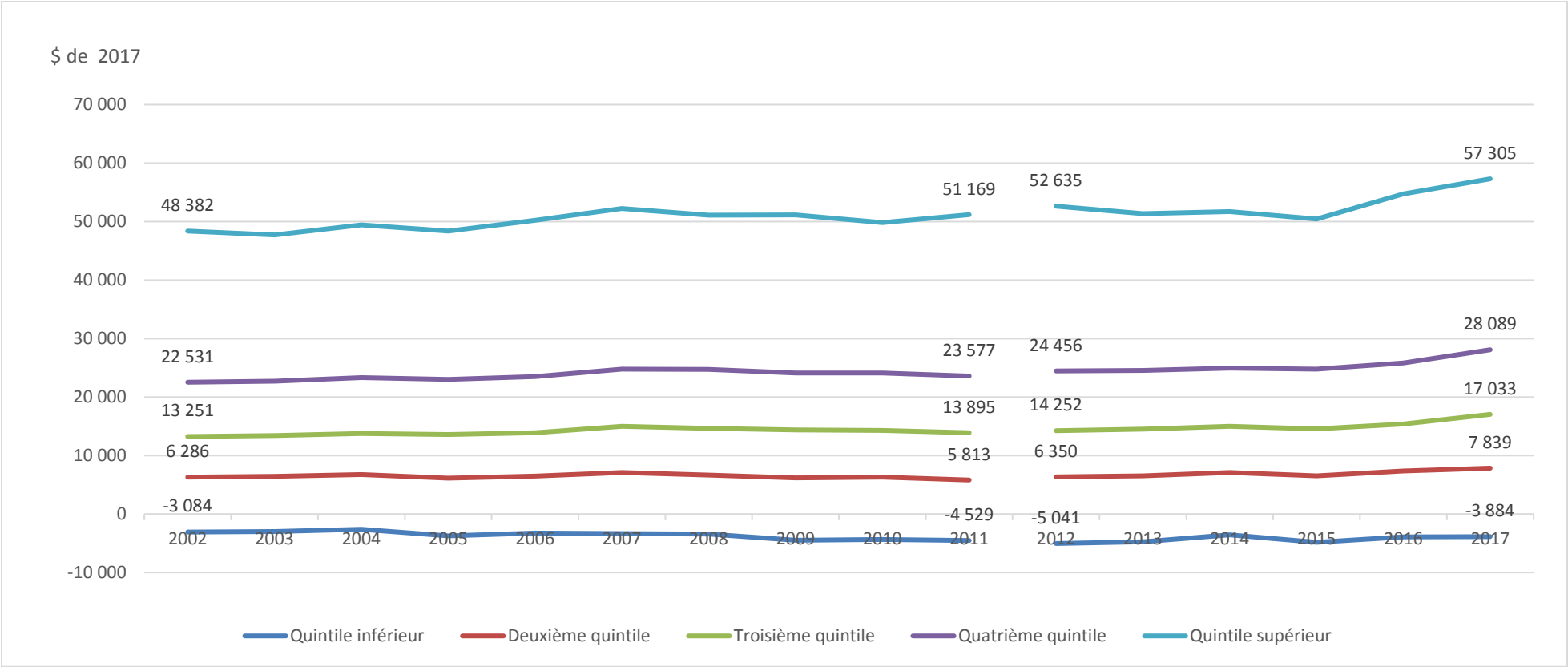
Le revenu familial excédentaire a augmenté au Québec entre 2012 et 2017.

	2012	2017	Variation	TCAM
	En dollars de 2017			%
Quintile inférieur	-5 041	-3884	n.d.	n.d.
Deuxième quintile	6 350	7 839	1 489	4,30
Troisième quintile	14 252	17 033	2 781	3,63
Quatrième quintile	24 456	28 089	3 633	2,81
Quintile supérieur	52 635	57 305	4 670	1,71

¹⁰ De 1996 à 2011, les données étaient tirées de l’Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada. À partir de 2012, Statistique Canada a remplacé la source de ses données pour cet indicateur, lesquelles proviennent maintenant de l’Enquête canadienne sur le revenu.

Figure 10 Revenu familial excédentaire selon le quintile de revenu, 2002 à 2017

Entre 2012 et 2017, les taux de croissance annuels moyens du revenu familial excédentaire sont de 4,30, 3,63, 2,81 et 1,71 pour les deuxième, troisième, quatrième quintiles et le quintile supérieur, respectivement.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la dynamique du travail et du revenu », fichier maître, 2002 à 2011, et « Enquête canadienne sur le revenu », fichier maître, 2012 et suivante. Données adaptées par l'Institut de la statistique du Québec.

Développement culturel

La culture est une composante essentielle du capital social qui contribue de façon importante à la vitalité des communautés, au partage inter et intragénérationnel et à la satisfaction des besoins d’expression et d’affirmation personnels et collectifs. Les assises culturelles d’une société, tellement familières qu’elles passent parfois inaperçues, façonnent le tissu social et établissent un terrain d’échanges commun à partir duquel les gens se bâtissent une identité et un sentiment d’appartenance. Suivre l’évolution économique du secteur de la culture permet d’apprécier son dynamisme dans le temps et l’importance qu’elle occupe dans l’économie et la société québécoise.

CS5 – Part des secteurs de la culture et des communications dans l’économie

Cet indicateur mesure la part relative du PIB des industries de la culture dans l’économie québécoise. Ce ratio permet d’évaluer la vitalité économique du secteur de la culture en relation avec l’ensemble de l’économie québécoise.

Une industrie de la culture est une industrie dont la part la plus importante de la production est constituée de produits de la culture (biens ou services). Les domaines couverts par la culture comprennent les communications.

Part des secteurs de la culture et des communications dans l’économie
De 2013 à 2017
↘

De 2013 à 2017, la part des secteurs de la culture dans l’économie a connu une diminution. De 3,48 % en 2013, elle a chuté à 3,16 % en 2017. Le montant total du PIB de ces industries et le PIB de la culture par habitant ont tout de même augmenté durant cette période, respectivement de 502 408 000 \$ et 24 \$. Ceci signifie que le PIB de la culture, bien qu’en hausse entre 2013 et 2017, a connu un rythme de croissance moins rapide que le PIB de l’ensemble du Québec.

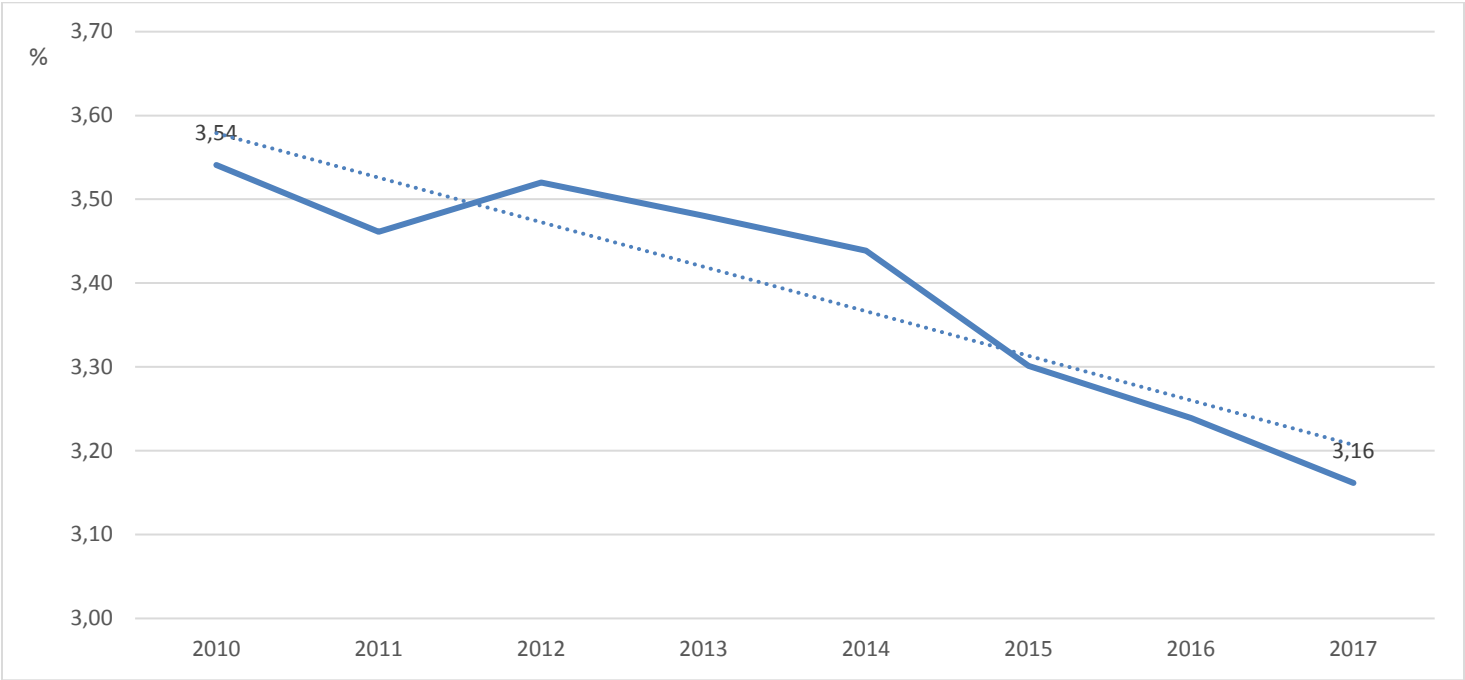
La part des secteurs de la culture et des communications dans l’économie a diminué entre 2013 et 2017.

	2013	2017	Variation	TCAM
En pourcentage du PIB du Québec	3,48 %	3,16 %	-0,32 pt de %	-2,37 %
Total (\$)	11 767 887 000 \$	12 270 295 000 \$	502 408 000 \$	1,05 %
Montant par habitant	1 448 \$	1 472 \$	24 \$	0,42 %

Le graphique suivant présente la part du PIB de la culture et des communications dans l'économie québécoise. On constate que la diminution observée depuis 2013 s'inscrit dans une tendance s'opérant depuis le début de la série en 2010¹¹. Le nombre de données étant plutôt restreint pour faire l'objet d'une régression linéaire, les conclusions doivent être interprétées avec prudence.

Figure 11 Part du PIB de la culture et des communications dans l'économie, 2010 à 2017

Depuis 2010, la part du PIB de la culture dans l'ensemble de l'économie a diminué, passant de 3,5 % à 3,2 % en 2017. Cette tendance est due à une augmentation plus rapide du PIB total que du PIB de la culture.



Source : Statistique Canada, « Les indicateurs de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, par province et territoire, perspective de l'industrie ». Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

¹¹ Dû à un changement dans la source des données, le début de la série de données pour cet indicateur se situe en 2010 plutôt qu'en 1997 comme c'était le cas dans le dernier rapport sur l'état de situation du développement durable.

Le PIB par domaine de la culture et des communications entre 2010 et 2017 se trouve en annexe (voir la *Figure 46 PIB des secteurs de la culture et des communications selon l'industrie, 2010 à 2017*). En 2017, le domaine de la culture qui génère la plus grande part du PIB de la culture (19 %) est le domaine de l'audiovisuel et des médias interactifs (2 339 millions de dollars). Ce domaine comprend les activités liées à l'édition de jeux vidéo et à la production de films, d'émissions de télévision et de vidéos. Notons que près d'un quart du PIB des industries de la culture est généré par des produits autres que culturels, tels que les produits alimentaires vendus par l'industrie du spectacle. Lorsqu'on analyse le PIB des différents domaines culturels dans le temps, on remarque que le PIB de presque tous les domaines s'est accru. Seul le domaine des écrits et des ouvrages publiés présente une diminution, à -22 %. Par ailleurs, le sous-domaine des films et des vidéos du domaine de l'audiovisuel et des médias interactifs a fait l'objet d'importantes améliorations méthodologiques depuis l'année de référence 2015, ce qui occasionne un bris de série et ne permet pas les comparaisons avant et après l'année 2015.

L'évolution du PIB des secteurs de la culture et des communications par habitant entre 2010 et 2017 est également présentée en annexe (voir la *Figure 47 Part relative du PIB des secteurs de la culture et des communications par habitant, 2010 à 2017*). En raison d'une modification de la source des données, les données sur la part relative du PIB des secteurs de la culture et des communications selon la région administrative ne peuvent être présentées.

Gouvernement en action

Par sa *Stratégie culturelle numérique du Québec*, lancée en 2014, le ministère de la Culture et des Communications a contribué à développer, enrichir et rendre disponible l'offre de contenus culturels numériques au Québec. Parmi les mesures mises en œuvre, notons la numérisation de contenus culturels québécois afin d'en faciliter l'accès, le développement de nouveau contenu numérique pour les plateformes Web et mobiles ainsi que le soutien à la mise à niveau des équipements culturels et à leur connectivité.

CAPITAL PRODUIT

Le capital produit est composé des éléments d'actifs utilisés dans les processus de production qui ont une durée de vie de plus d'un an. Ces éléments peuvent être tangibles, tels que la machinerie, les bâtiments et les infrastructures, ou intangibles, comme les logiciels, les œuvres artistiques et la recherche et développement. Trois indicateurs sont présentés pour suivre l'évolution de ce capital, soit le stock net de capital fixe, le stock net de capital fixe en transport collectif et la valeur foncière du parc immobilier.

Tableau 6 Résumé des tendances des indicateurs pour le capital produit

Indicateur	Période court terme	Tendance de la période court terme	Variable	TCAM de la période court terme	Variation de la période court terme	Tendance de la période court terme	Tendance à long terme mesurée par régression linéaire	Tendance à long terme
Infrastructure et machinerie								
CP1 – Stock net de capital fixe	2013-2018	≈	Total Par habitant	0,58 % -0,09 %	9 817 M\$ enchaînés de 2012 -184 \$ enchaînés de 2012/habitant	Le stock net de capital fixe a augmenté, principalement à cause des actifs des travaux de génie et des bâtiments.	↗ ↗	On observe une progression continue depuis 1971.
CP2 – Stock net de capital fixe en transport collectif	2013-2018	≈	Total Par habitant	-0,22 % -0,88 %	-60 M\$ enchaînés de 2012 -30 \$ enchaînés de 2012/habitant	Le stock net de capital fixe en transport collectif a diminué tout au long de la période pour remonter en 2018, à la fois au total et par habitant.	= =	Il est difficile de dégager une tendance depuis 2011, à la fois au total et par habitant.
Immeubles								
CP3 – Valeur foncière du parc immobilier	2013-2019	↗	Par habitant	3,16 %	24 317 \$/habitant	Augmentation continue dans tous les secteurs	↗	On observe une augmentation continue depuis 2004, dans tous les secteurs.

Infrastructure et machinerie

Les infrastructures, la machinerie et les produits de propriété intellectuelle contribuent au maintien du dynamisme économique d’un État notamment en fournissant la capacité matérielle de produire les biens et les services destinés à combler les besoins de ses citoyens.

Par ailleurs, les travaux de génie permettent plus particulièrement le désenclavement des communautés, qui est déterminant pour leur essor social, culturel et économique (diminution de la pauvreté, stimulation des échanges, mouvements de capitaux, etc.).

Dans une perspective de développement durable, il convient d’en suivre l’évolution afin de préserver la disponibilité d’un stock de capital fixe en quantité suffisante pour répondre aux besoins des générations futures, notamment en ce qui concerne la capacité de production.

CP1 – Stock net de capital fixe

Cet indicateur comprend la valeur nette des infrastructures (bâtiments non résidentiels et travaux de génie), de la machinerie (machines et outillage) et des produits de propriété intellectuelle utilisés dans le processus de production. Il est constitué d’actifs corporels et incorporels reproductibles qui servent de facteurs de production en combinaison avec d’autres facteurs tels que le travail, l’énergie et d’autres ressources naturelles. Pour obtenir le stock net de capital fixe par habitant, on divise l’indicateur par la population totale estimée au premier juillet de chaque année.

Les bâtiments non résidentiels incluent les constructions permanentes, les abris mobiles ou temporaires et les annexes avec usages autres que résidentiels ainsi que tout élément faisant partie intégrante de leur structure et servant, par exemple, à la plomberie, aux installations électriques, à la climatisation ou aux ascenseurs. Les travaux de génie comprennent les structures autoportantes comme l’éclairage et les signaux lumineux, les ponts, les routes, les aqueducs, les systèmes d’égouts, les barrages, les chemins de fer et les pipelines. Les machines et l’outillage sont des biens matériels durables utilisés pour accomplir un travail. Ils incluent également les automobiles, les fournitures de bureau et les génératrices. Les produits de propriété intellectuelle sont le résultat d’activités de recherche, de développement, d’investigation ou d’innovation que leurs auteurs peuvent commercialiser ou utiliser pour leur propre bénéfice à des fins de production, considérant que leur utilisation est limitée au moyen d’une protection légale ou autre.

Stock net de capital fixe
De 2013 à 2018
≈

Entre 2013 et 2018, le stock net de capital fixe total au Québec a légèrement augmenté, passant de 332,8 à 342,6 milliards de dollars. Toutefois, le stock par habitant a diminué, passant de 41 035 \$ à 40 851 \$. La taille de la population du Québec a donc augmenté plus rapidement que la valeur du stock de capital fixe.

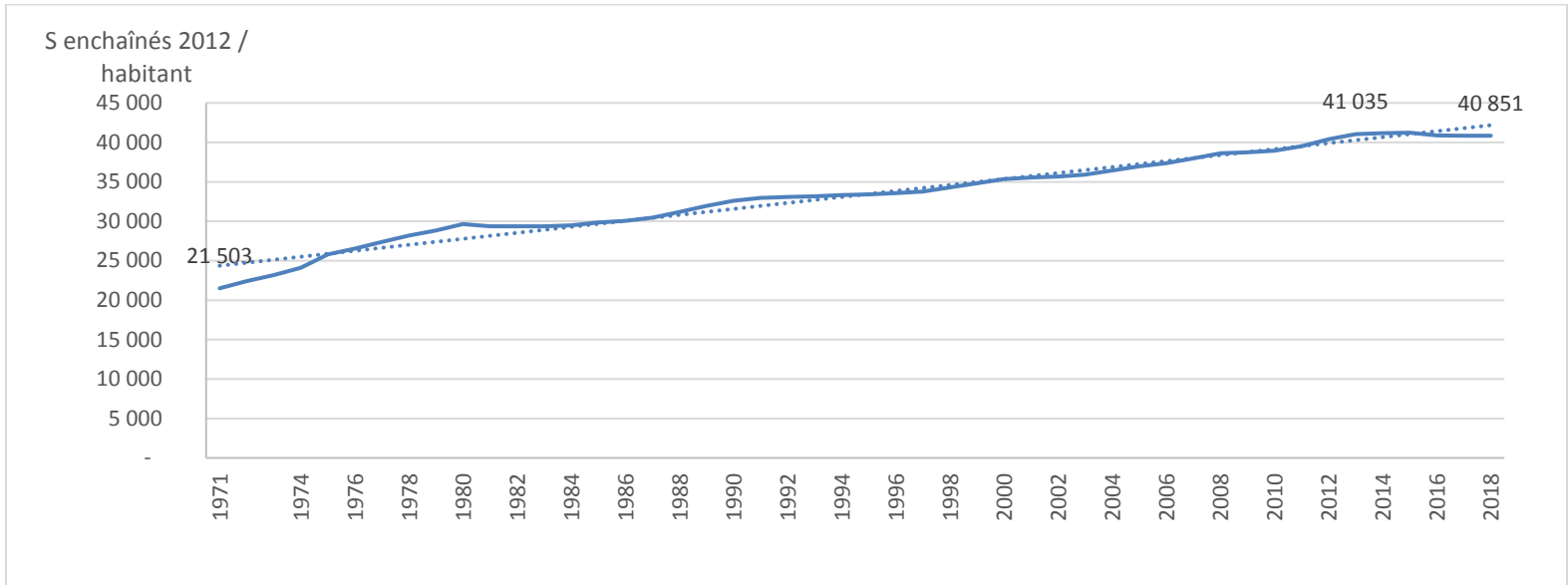
Entre 2013 et 2018, le stock net de capital fixe total a augmenté au Québec, mais le stock par habitant a diminué.

	2013	2018	Variation	TCAM
Total (G\$ enchaînés de 2012)	332,8	342,6	9,8	0,58 %
Par habitant (dollars enchaînés de 2012)	41 035	40 851	-184	-0,09 %

Bien que le stock net de capital fixe par habitant ait diminué durant les dernières années, la tendance générale est plutôt à la hausse si l’on examine les données depuis le début de la série, en 1971 (figure 12). Le stock net de capital fixe n’était alors que de 21 503 \$ par habitant et a donc grimpé de 19 348 \$ pour atteindre 40 851 \$ en 2018, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,37 %. La *Figure 48 Stock net de capital fixe, 1971 à 2018* présentée en annexe montre également une progression de la valeur totale du stock net de capital fixe depuis 1971, qui était alors de 132 milliards de dollars.

Figure 12 Stock net de capital fixe par habitant, 1971 à 2018

Le stock net de capital fixe par habitant a augmenté en moyenne 3,5 % par année entre 1971 et 1980. Par la suite, de 1981 à 2018, les hausses ont été plus modestes avec une augmentation annuelle moyenne de 0,8 %.



Source : Statistique Canada, « Flux et stocks de capital fixe ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

La **Figure 49 Stock net de capital fixe par habitant selon les composantes, 1971 à 2018** en annexe montre le stock net de capital fixe par habitant selon les composantes. Notons que les travaux de génie constituent la composante qui a connu la plus forte augmentation durant la période 2013-2018, passant de 17 178 \$ à 17 998 \$. La composante des bâtiments non résidentiels a aussi légèrement augmenté. La composante du matériel et de l’outillage, quant à elle, a connu la plus forte diminution, passant de 6 874 \$ à 5 945 \$ par habitant.

Gouvernement en action

De 2013 à 2016, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire a mis en œuvre son Plan d’action en occupation et en vitalité des territoires. Ce plan comportait plusieurs mesures visant à soutenir le développement des infrastructures municipales. Notamment, le ministère a soutenu les municipalités dans la réalisation de projets d’infrastructures en lien avec le développement nordique. Il a également soutenu financièrement les municipalités qui devaient réaliser des travaux de construction, de réfection ou d’agrandissement d’infrastructures d’eau potable et d’eaux usées. À cet effet, notons que le Programme d’infrastructures municipales d’eau et le Programme

d’infrastructures Québec-Municipalités font l’objet d’une mesure d’écoconditionnalité : pour être admissibles, les municipalités doivent se conformer aux mesures prévues par la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable. La Stratégie gouvernementale pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 continue de soutenir les municipalités, notamment dans le développement d’infrastructures récréotouristiques et d’infrastructures numériques, selon les besoins de chaque région.

CP2 – Stock net de capital fixe en transport collectif

Les efforts déployés pour développer l’offre de transports collectifs sont susceptibles d’avoir de nombreuses retombées positives pour les collectivités. En diminuant le trafic routier, le transport collectif favorise une réduction des accidents de la route et une diminution des concentrations de polluants atmosphériques, ce qui a une incidence positive sur la santé et l’environnement. De plus, l’accessibilité du transport collectif améliore la mobilité des personnes et permet ainsi de réduire les inégalités sociales en lien avec l’accessibilité des services, du travail et des loisirs. L’augmentation de la valeur des infrastructures et de la machinerie servant au transport collectif – le stock net de capital fixe en transport collectif – est donc souhaitable dans une perspective de développement durable des communautés.

Cet indicateur permet de suivre l’évolution de la valeur nette de l’ensemble des actifs (bâtiments, travaux de génie, machines et outillage) utilisés par l’industrie du transport en commun et du transport terrestre de voyageurs (SCIAN 485), à laquelle est ajoutée la valeur nette de certains actifs liés au transport en commun des administrations publiques. Ce secteur d’activité comprend les services urbains de transport en commun, les services de transport interurbain et rural par autocar, les services de taxi et de limousine, le transport scolaire et le transport d’employés par autobus, les services d’autobus nolisés ainsi que les autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs.

Stock net de capital fixe en transport collectif
De 2013 à 2018
≈

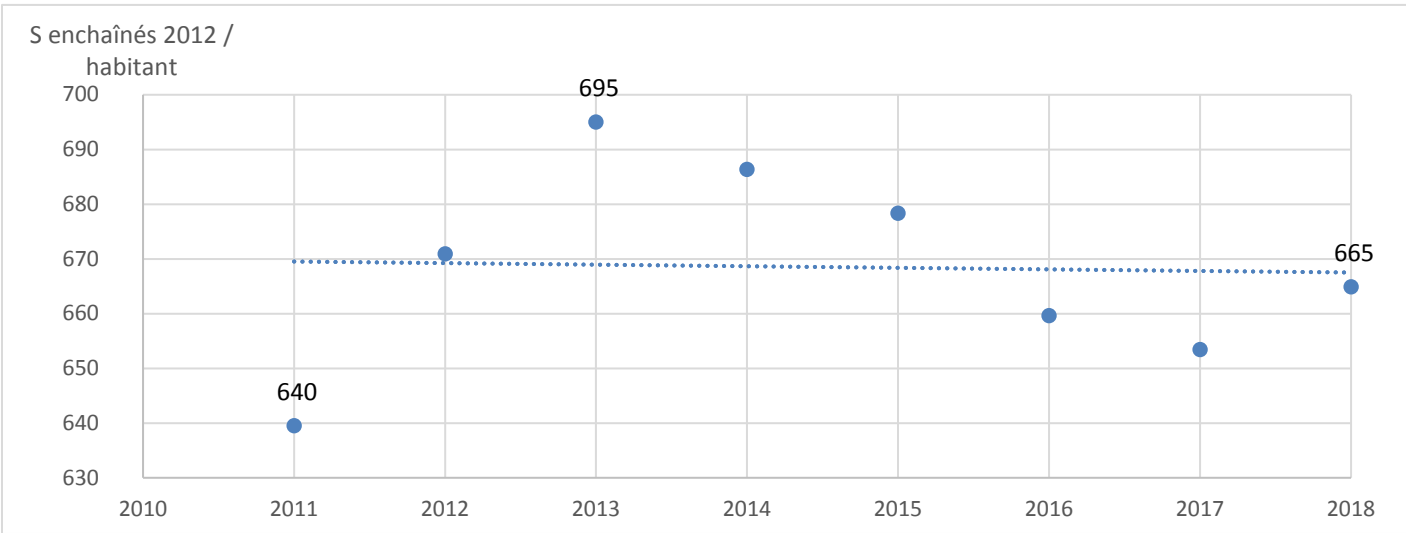
De 2013 à 2018, le stock net de capital fixe en transport collectif a connu une diminution, avec toutefois une remontée partielle entre 2017 et 2018. On observe cette diminution autant sur la valeur totale du stock, qui est passée de 5 637 à 5 577 millions de dollars, que sur sa valeur par habitant, qui a chuté de 695 \$ à 665 \$. Cette diminution fait suite à une tendance à la hausse qui avait été observée pour les années 2006 à 2013 dans le rapport précédent sur l’état de situation du développement durable au Québec. On constate d’ailleurs cette évolution de l’indicateur dans la figure 13 : une hausse est observée de 2011 à 2013, suivie d’une diminution puis d’une remontée partielle. En considérant les données depuis 2011, l’indicateur montre une évolution globale qui est plutôt stable.

Entre 2013 et 2018, le stock net de capital fixe en transport collectif du Québec a diminué.

	2013	2018	Variation	TCAM
Total (M\$ enchaînés de 2012)	5 637	5 577	-60	-0,22 %
Par habitant (dollars enchaînés de 2012)	695	665	-30	-0,88 %

Figure 13 Stock net de capital fixe en transport collectif par habitant, 2011 à 2018¹²

Le stock net de capital fixe a augmenté entre 2011 et 2013 pour ensuite diminuer avant de connaître une légère remontée en 2018. Pour la période 2011-2018, l'évolution globale de l'indicateur est plutôt stable.



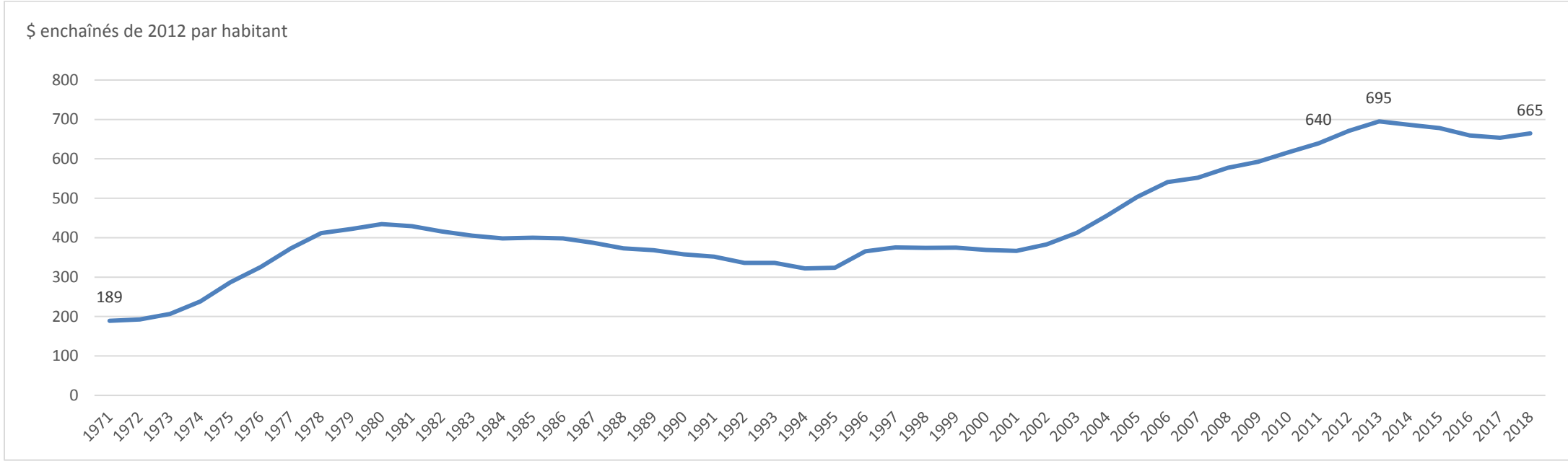
Source : Statistique Canada, « Flux et stocks de capital fixe ». Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

¹² La présence de plusieurs cycles a été détectée dans la série historique, ce qui contrevient aux hypothèses de linéarité de la série et à l'indépendance des résidus. Ces hypothèses sont nécessaires pour appliquer une régression linéaire. Celle-ci a donc été produite sur le dernier cycle de la série historique, soit de 2011 à 2018.

Par ailleurs, on observe une tendance à long terme à la hausse (figure 14, période 1971 à 2018). En effet, la valeur du stock par habitant est passée de 189 \$ en 1971 à 665 \$ en 2018, après avoir connu un sommet historique en 2013. L’annexe présente également le graphique du stock net de capital fixe en transport collectif (*Figure 50 Stock net de capital fixe en transport collectif, 1971 à 2018*), sur lequel on peut observer une tendance similaire.

Figure 14 Stock net de capital fixe en transport collectif par habitant, 1971 à 2018

Après le sommet historique de 695 \$ par habitant atteint en 2013, la valeur du stock net de capital fixe en transport collectif par habitant se replie et s’établit à 665 \$ par habitant en 2018.



Source : Statistique Canada, « Flux et stocks de capital fixe ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Gouvernement en action

Dans le cadre du Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques, le ministère des Transports (MTQ) a réalisé plusieurs actions permettant de développer l’offre en transports collectifs, notamment par l’entremise du Programme d’aide gouvernementale à l’amélioration des services en transport collectif (PAGASTC), du Programme visant la

réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI) et du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant. La Politique de mobilité durable 2030 et le Plan d'action 2028-2023 confirment ces orientations par la volonté exprimée de mettre en place des infrastructures de transports favorables à la mobilité durable.

Immeubles

Le marché immobilier a une incidence décisive sur l'avoir des particuliers et sur le fonctionnement de l'économie. Or, la valeur foncière du parc immobilier fluctue en fonction de nombreux facteurs tels que le dynamisme et la conjoncture économiques, la diversité et la qualité des services de proximité, l'environnement naturel et le niveau de vie des résidents. En internalisant ces facteurs, la valeur foncière du parc immobilier contribue à rendre compte de la force d'attraction d'un territoire donné. Son suivi régulier permet d'apprécier l'état et l'évolution du patrimoine immobilier.

CP3 – Valeur foncière du parc immobilier

La valeur foncière du parc immobilier correspond à la valeur des bâtiments et des terrains inscrite aux rôles d'évaluation foncière, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, multipliée par un facteur comparatif propre à chaque rôle et approuvé annuellement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), afin de rendre comparables les évaluations municipales. La valeur foncière par habitant est obtenue en divisant la valeur totale par la taille de la population.

REMARQUE : Les villages nordiques, cris et naskapis ainsi que les réserves et les établissements indiens n'étant pas assujettis à La Loi sur la fiscalité municipale, ils ne sont donc pas comptabilisés dans cet indicateur.

Valeur foncière du parc immobilier
De 2013 à 2020
↗

La valeur foncière du parc immobilier a augmenté au Québec entre 2013 et 2020, et ce, pour toutes les catégories d'immeubles. La valeur foncière du parc immobilier par habitant a progressé de plus de 30 000 \$, passant de 118 378 \$ à 149 240 \$. En effectuant une analyse à plus long terme (voir la figure 15), on observe la même tendance à la hausse depuis 2004¹³. La valeur foncière du parc immobilier au Québec est donc en croissance, de façon générale, depuis plus d'une quinzaine d'années.

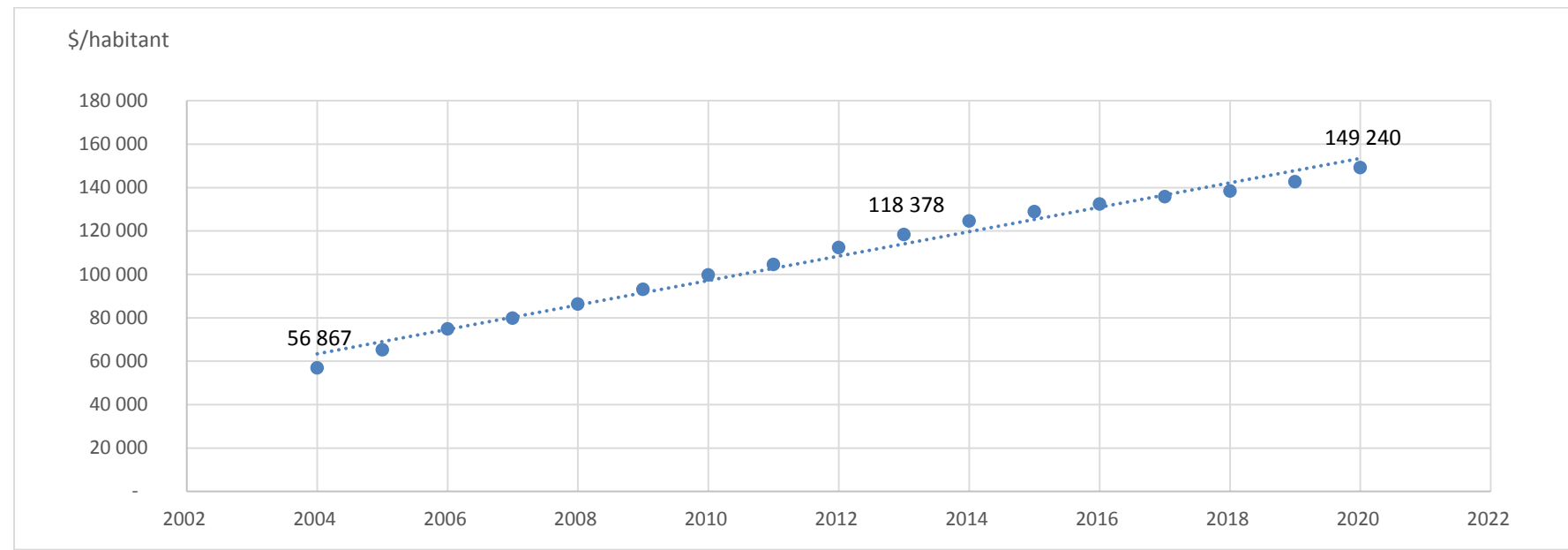
¹³ La présence de plusieurs cycles a été détectée dans la série historique, ce qui contrevient aux hypothèses de linéarité de la série et à l'indépendance des résidus. Ces hypothèses sont nécessaires pour appliquer une régression linéaire. Celle-ci a donc été produite sur le dernier cycle de la série historique, soit de 2004 à 2020.

Entre 2013 et 2020, la valeur foncière du parc immobilier a augmenté au total et pour toutes les catégories d'immeubles.

	2013	2020	Variation	TCAM
	En dollars par habitant			%
Total	118 378	149 240	30 862	3,37
Secteur résidentiel	84 097	105 293	21 196	3,26
Autres catégories	34 281	43 947	9 666	3,61
Industries manufacturières	2 883	3 006	124	0,60
Transport, communication et services publics	2 419	2 965	546	2,95
Immeubles commerciaux	7 295	9 177	1 883	3,33
Services	11 341	14 727	3 386	3,80
Immeubles du secteur culturel, récréatif et des loisirs	2 684	3 601	916	4,28
Production et extraction de richesses naturelles	3 814	5 744	1 930	6,02
Immeubles non exploités et étendues d'eau	3 846	4 727	881	2,99

Figure 15 Valeur foncière du parc immobilier, données totales par habitant, 2004 à 2020

On observe une tendance à la hausse de la valeur foncière du parc immobilier par habitant depuis 2004.

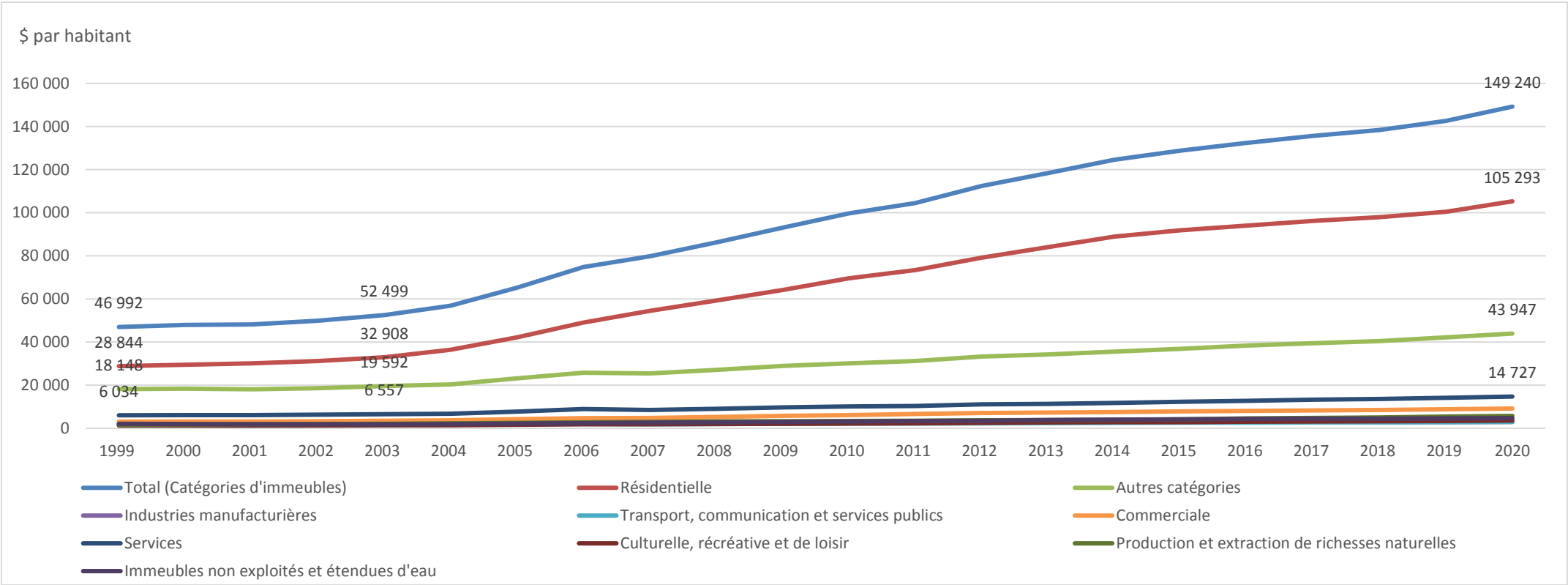


Source : Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, « Évaluation foncière des municipalités du Québec ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

La figure suivante montre l’évolution de la valeur foncière du parc immobilier par habitant sur l’ensemble de la série de données, soit depuis 1999, selon la catégorie d’immeuble. Après avoir connu une hausse modeste entre les exercices de 1999 et de 2003, la valeur foncière totale du parc immobilier par habitant a fait un bond considérable entre les exercices de 2003 et de 2020, passant de 52 499 \$ à 149 240 \$, ce qui représente un TCAM de 6,3 %. En raison notamment d’une hausse marquée des prix survenue dans le secteur résidentiel, la valeur foncière par habitant de ce secteur est passée de 32 908 \$ en 2003 à 105 293 \$ en 2020. Le TCAM du secteur résidentiel (7,2 %) est plus important que celui des autres catégories (4,9 %), et la part relative du secteur résidentiel s’est accrue entre 2003 et 2020, passant de 62,7 % à 70,6 %.

Figure 16 Valeur foncière du parc immobilier par habitant selon la catégorie d'immeuble, 1999 à 2020

Le TCAM du secteur résidentiel (7,2 %) est plus important que celui des autres catégories (4,9 %), et la part relative du secteur résidentiel s’est accrue entre 2003 et 2020, passant de 62,7 % à 70,6 %.



Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, « Évaluation foncière des municipalités du Québec ». Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

L'annexe présente un graphique de la valeur foncière du parc immobilier selon l'utilisation ([Figure 51 Valeur foncière du parc immobilier par habitant selon l'utilisation, exercice 2020](#)) et un graphique de la valeur foncière du parc immobilier par habitant selon la région administrative ([Figure 52 Valeur foncière du parc immobilier par habitant selon la région administrative, 1999 et 2020](#)).

CAPITAL FINANCIER

Le capital financier, bien qu'intangible, rend compte en partie de la richesse créée par les autres actifs (humain, social, produit, naturel). Certains types de richesse essentiels au bien-être humain ne peuvent toutefois pas, ou ne sont pas habituellement, capturés par les stocks financiers. Pensons par exemple aux services de régulation écosystémique rendus par la biodiversité, qui sont difficiles à chiffrer puisqu'ils ne sont pas entièrement compris, ou à la valeur de liens interpersonnels importants. C'est pourquoi l'accroissement du capital financier doit se faire prudemment en conservant un équilibre avec les autres capitaux, notamment le capital social et le capital environnemental.

Le capital financier est composé de la monnaie, des dépôts bancaires, des actions, des obligations, des produits dérivés, des comptes clients, des caisses de retraite et des réserves pour les assurances. Deux indicateurs sont présentés afin de rendre compte de l'évolution de ce capital : les avoirs nets des ménages et les actifs financiers du gouvernement québécois.

Tableau 7 Résumé des tendances des indicateurs pour le capital financier

Indicateur	Période court terme	Tendance de la période court terme	Variable	TCAM de la période court terme	Variation de la période court terme	Tendance de la période court terme	Tendance à long terme mesurée par régression linéaire	Tendance à long terme
Actifs des ménages								
CF1 – Avoirs nets des ménages	2012-2016	=	Moyenne Médiane	n.d. n.d.	n.d. n.d.	Il n'y a pas de variation statistiquement significative.	–	Depuis 1999, la moyenne et la médiane des avoirs nets des ménages sont à la hausse.
Actifs du gouvernement québécois								
CF2 – Actifs financiers du gouvernement québécois	2013-2019	↗	Total	4,7 %	19 628 M\$	Les actifs financiers du gouvernement ont enregistré une hausse.	↗	On observe une croissance pour la période de 2010 à 2019.

Avoirs nets des ménages

Les actifs détenus par les ménages constituent un élément important du capital financier. Sur le plan macroéconomique, ils élargissent les possibilités de croissance en favorisant l’investissement et agissent comme facteur de réduction de la pauvreté. D’un point de vue microéconomique, les actifs détenus par les ménages leur permettent d’accroître leur niveau de vie et de disposer d’une marge de manœuvre afin de se prémunir contre les aléas et d’assurer leurs besoins matériels et immatériels.

Dans l’évaluation d’une démarche de développement durable, le suivi de l’avoir net des ménages permet notamment d’apprécier le niveau de la santé et de la sécurité financière d’une communauté et d’établir les possibilités de croissance économique.

CF1 – Avoirs nets des ménages

Les avoirs nets des ménages représentent la valeur monétaire des actifs qu’ils détiennent auprès des institutions financières et non financières, moins leurs passifs. Les actifs peuvent être d’ordre financier ou non financier.

Un actif financier est un titre ou un contrat négociable sur le marché financier et susceptible de produire un revenu ou un gain en capital. Il peut s’agir de valeurs mobilières (actions, obligations) et de titres de créances négociables (titres à court terme, certificats de dépôt, etc.). Un actif non financier ne se négocie pas sur le marché financier. Il peut s’agir de bâtiments, de terrains, d’outillage, de machines, d’infrastructures, de véhicules, etc. Les passifs comprennent les découverts bancaires, les lignes de crédit, les prêts, les cartes de crédit, ou toute autre créance qui doit être remboursée à une institution financière.

L’avoir net moyen correspond à la somme des avoirs nets divisée par le nombre de ménages. L’avoir net médian représente la valeur qui partage les ménages en deux parties égales. Ainsi, 50 % des ménages détiennent un avoir net supérieur à l’avoir net médian et 50 % des ménages, un avoir net inférieur à celui-ci. Il est également possible de représenter la répartition de l’avoir net par « quintile », c’est-à-dire par groupes de 20 % des ménages. Le quintile inférieur est constitué des 20 % des ménages détenant l’avoir net le plus bas, le deuxième, des 20 % détenant les avoirs nets immédiatement supérieurs et ainsi de suite jusqu’au quintile supérieur.

Il est important de noter que, à la suite de la comparaison entre les comptes du bilan national et l’Enquête sur la sécurité financière, Statistique Canada conclut que l’Enquête sur la sécurité financière peut sous-estimer certaines des composantes liées à la valeur nette, en particulier les avoirs financiers et les dettes à la consommation. De plus, la précision des estimations des actifs réels (p. ex., les résidences occupées par leur propriétaire et les véhicules) est nettement supérieure à la précision des estimations des avoirs financiers.

Avoirs nets des ménages
De 2012 à 2016
=

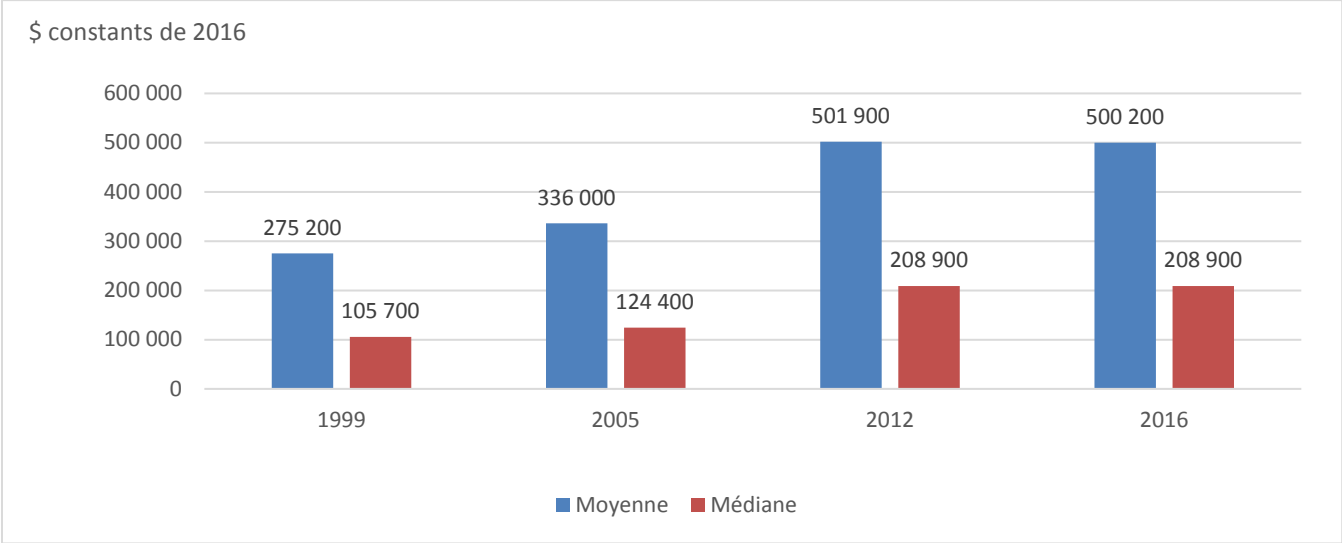
De 2012 à 2016, les avoirs nets des ménages sont demeurés stables, que ce soit au chapitre de la moyenne ou de la médiane. La moyenne des avoirs des ménages était en effet de 501 900 \$ en 2012 et de 500 200 \$ en 2016, tandis que la médiane était de 208 900 \$ pour les deux années. Ces indicateurs avaient au contraire connu une progression statistiquement significative entre 2005 et 2012, comme le montre la figure 17, *Avoirs nets des ménages, 1999 à 2016*.

Entre 2012 et 2016, les avoirs nets des ménages sont demeurés stables.

	2012	2016	Variation	TCAM
	En dollars constants de 2016			%
Moyenne	501 900	500 200	n.d.	n.d.
Médiane	208 900	208 900	n.d.	n.d.

Figure 17 Avoirs nets des ménages, 1999 à 2016

Les avoirs nets moyens sont demeurés stables entre 2012 et 2016, suite à une période de croissance entre 1999 et 2012.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la sécurité financière ». Données adaptées par l’Institut de la statistique du Québec.

L’annexe présente les graphiques Avoirs nets des ménages selon le quintile d’avoirs nets, 2016 ([Figure 53 Avoirs nets des ménages selon le quintile d’avoirs nets, 2016](#)), Avoirs nets des ménages selon l’âge du soutien économique principal, 2016 ([Figure 54 Avoirs nets des ménages selon l’âge du soutien économique principal, 2016](#)) et Avoirs nets des ménages selon le quintile de revenus après impôt, 2016 ([Figure 55 Avoirs nets des ménages selon le quintile de revenu après impôt, 2016](#)).

Actifs du gouvernement québécois

Les actifs financiers du gouvernement constituent un patrimoine susceptible d'influer sur le potentiel de développement des générations futures. Une saine gestion des actifs financiers du gouvernement contribue à favoriser l'équité entre les générations et à maintenir un certain niveau de prospérité économique. C'est d'ailleurs une des conditions préalables à l'établissement et au maintien d'un contexte propice à la croissance économique et à l'emploi.

En effet, lorsqu'ils sont destinés à l'épargne, les actifs financiers peuvent agir, par exemple, comme filet de sécurité sociale en situation de mauvaise conjoncture économique. De même, lorsqu'ils sont voués à l'investissement, les actifs financiers peuvent contribuer à stimuler l'économie. Une tendance positive de cet indicateur dénote un contexte favorable au développement de politiques respectueuses d'une démarche de développement durable.

CF2 – Actifs financiers du gouvernement québécois

Les actifs financiers du gouvernement québécois sont des actifs qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures. Ils sont composés des éléments suivants :

- Participations dans les entreprises du gouvernement;
- Débiteurs;
- Fonds des générations;
- Placements temporaires;
- Prêts;
- Placements de portefeuille;
- Encaisse;
- Frais reportés liés aux dettes;
- Stocks et autres actifs destinés à la vente;
- Participations dans les partenariats commerciaux.

Les actifs financiers du gouvernement québécois sont un indicateur de la comptabilité gouvernementale. Ils sont déterminés annuellement en date du 31 mars dans les états financiers consolidés du gouvernement et publiés dans les comptes publics. L'interprétation de cet indicateur doit s'effectuer en fonction des conventions comptables qui le sous-tendent. Des modifications comptables ou des reclassements ont pu donner lieu au redressement des données de l'exercice précédent afin d'en améliorer la comparabilité. Dans un tel cas, seul l'exercice précédent a été corrigé.

Notons que le total des actifs financiers du gouvernement est composé de plusieurs postes comptables. Les « Participations dans les entreprises du gouvernement » en constituent la composante la plus importante. Ces participations, notamment dans Hydro-Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec, génèrent des revenus et contribuent de façon substantielle à l'équilibre budgétaire du gouvernement. Soulignons également le Fonds des générations, qui vise à réduire la dette publique et contribue ainsi à l'augmentation du capital financier québécois pour les générations futures.

Actifs financiers du gouvernement québécois
De 2013 à 2019
↗

Entre 2013 et 2019, les actifs du gouvernement québécois ont augmenté à un rythme annuel moyen de 4,7 %, passant de 62 milliards de dollars en 2013 à près de 82 milliards de dollars en 2019 (voir la figure 18). Ce rythme de croissance est légèrement inférieur à celui observé entre 2010 et 2013, qui était de 8,0 %. La majorité des postes comptables a connu une augmentation, à l'exception des « Frais reportés liés aux dettes » et des « Stocks et autres actifs destinés à la vente ». Les hausses les plus importantes ont été enregistrées par la catégorie « Placements temporaires » ainsi que dans le regroupement des catégories « Prêts », « Placements de portefeuille » et « Participations dans les partenariats commerciaux ».

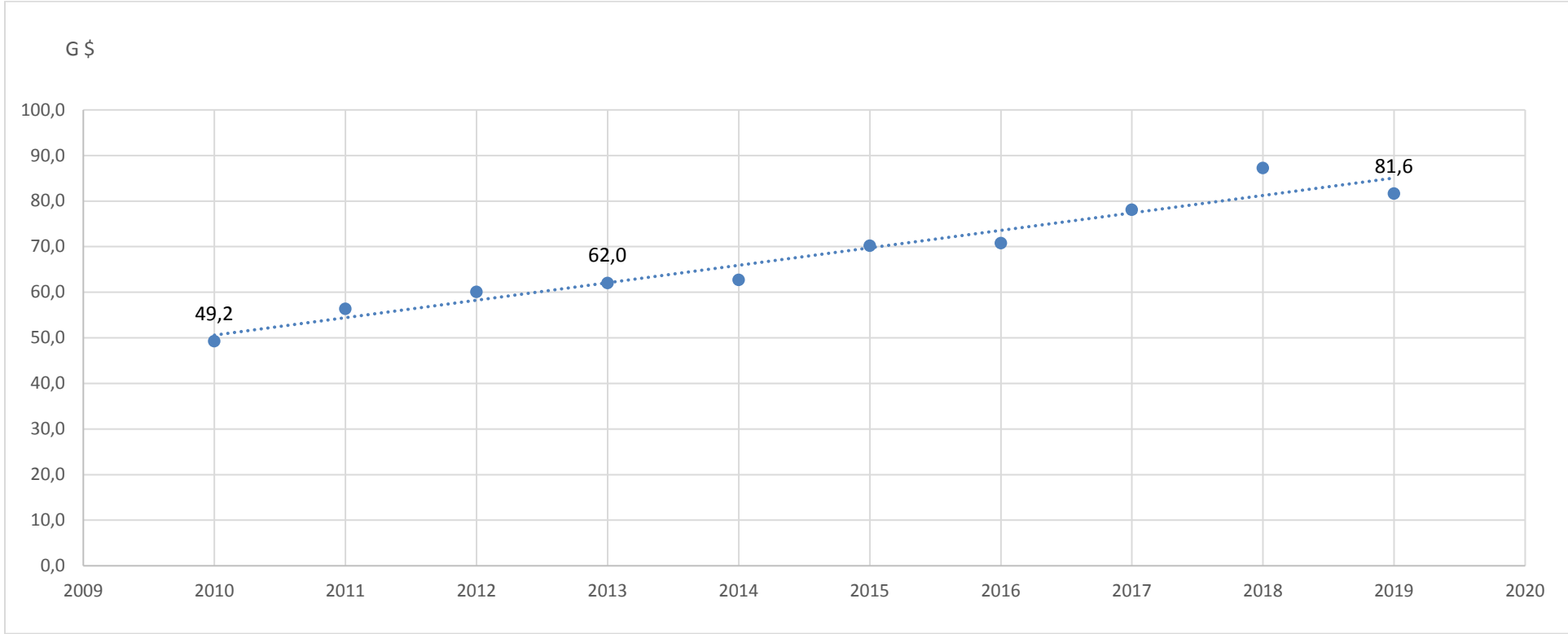
Entre 2010 et 2019, le gouvernement québécois a enregistré en moyenne une hausse annuelle de ses actifs financiers de 5,8 % (voir la figure 18). Ils sont passés de 49,2 milliards de dollars à 81,6 milliards de dollars. De par leur nature structurante et de long terme, certaines composantes des actifs financiers ont une dimension « développement durable » plus importante, notamment les participations dans les entreprises du gouvernement, les prêts, les placements de portefeuille et le Fonds des générations. Au 31 mars 2019, ces quatre postes constituaient 61,3 % du total des actifs financiers du gouvernement. Les autres postes d'actifs sont davantage liés à la gestion financière ou budgétaire du gouvernement.

Les actifs financiers du gouvernement québécois ont augmenté entre 2013 et 2019.

	2013	2019	Variation	TCAM
	En milliards de dollars			%
Total	62,015	81,643	19,628	4,69
Participations dans les entreprises du gouvernement	23,749	25,500	1,751	1,19
Débiteurs	17,540	18,753	1,213	1,12
Prêts, placements de portefeuille et participations dans les partenariats commerciaux	9,215	16,295	7,080	9,97
Fonds des générations	5,238	8,293	3,055	7,96
Placements temporaires	3,895	9,599	5,704	16,22
Encaisse	1,664	2,568	0,904	7,50
Frais reportés liés aux dettes	0,619	0,583	-0,036	-0,99
Stocks et autres actifs destinés à la vente	0,095	0,052	-0,043	-9,56

Figure 18 Actifs financiers du gouvernement, 2010 à 2019¹⁴

Entre 2010 et 2019, le gouvernement québécois a enregistré en moyenne une hausse annuelle de ses actifs financiers de 5,8 %.

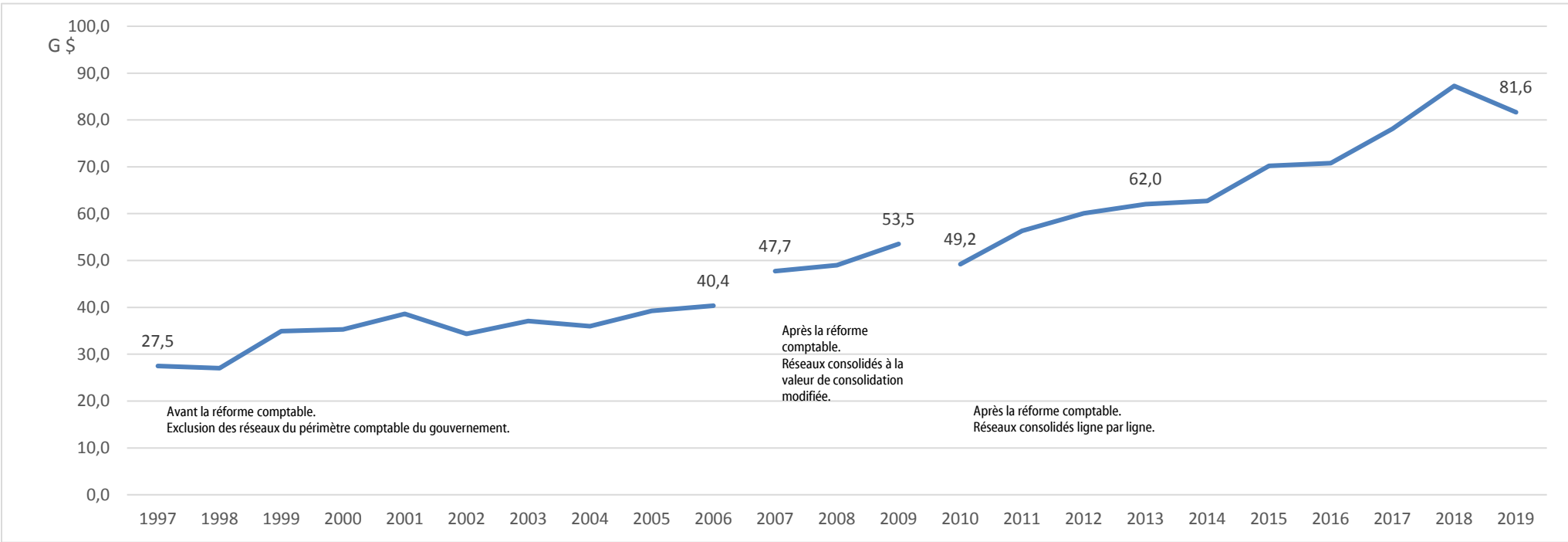


Source : Ministère des Finances, « Comptes publics du gouvernement du Québec ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

¹⁴ La régression linéaire est appliquée sur les données commençant en 2010 puisqu’il y a un bris de série en 2009 en raison de normes comptables différentes.

Figure 19 Actifs financiers du gouvernement, 1997 à 2019

Entre 2013 et 2019, le gouvernement québécois a enregistré une hausse de 31,7 % de ses actifs financiers, qui sont passés de 62 à 82 milliards de dollars.



Source : Ministère des Finances, « Comptes publics du gouvernement du Québec ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

L’annexe présente également les Actifs financiers du gouvernement selon les postes comptables, 2013 et 2019 ([Figure 56 Actifs financiers du gouvernement selon les postes comptables, 2013 et 2019](#)).

CAPITAL NATUREL

« La première règle de l'écologie, c'est que chaque élément est relié à tous les autres éléments. »

– Barry Commoner¹⁵ [TRADUCTION LIBRE]

Le capital naturel est composé des ressources naturelles, des terres et des écosystèmes. Les ressources naturelles forment les stocks de matières premières qui fournissent la matière et l'énergie utilisées dans les processus de production. Les terres procurent les espaces multifonctionnels nécessaires aux diverses activités. Les écosystèmes offrent, outre des services d'approvisionnement par les ressources naturelles, des services culturels (aménités environnementales, services récréatifs), de soutien (production de l'oxygène, formation du sol, etc.) et de régulation (climat, filtration de l'eau, etc.). Ces ressources et services forment une base essentielle au bien-être et même à la survie des populations humaines. Bien que le capital nature soit souvent difficile à comptabiliser en termes financiers, il importe néanmoins de suivre de près son évolution afin de s'assurer que la progression des autres capitaux ne s'effectue pas à son détriment.

Les indicateurs suivants en lien avec les dimensions de la biodiversité, du territoire agricole, de la forêt, de l'eau de surface et de la qualité de l'air fournissent une appréciation globale des trois composantes du capital naturel. Dû à un manque de données, aucune nouvelle information ne peut toutefois être présentée en lien avec la dimension du climat, et l'indicateur portant sur l'indice de la qualité de l'air a dû être modifié. On trouve de plus amples informations à cet effet dans les sections respectives consacrées à ces composantes.

¹⁵ Il s'agit de l'une des quatre lois de l'écologie selon Barry Commoner qui sont décrites dans son livre *The Closing Circle* publié en 1971.

Tableau 8 Résumé des tendances des indicateurs pour le capital naturel

Indicateur	Période court terme	Tendance de la période court terme	Variable	TCAM de la période court terme	Variation de la période court terme	Tendance de la période court terme	Tendance à long terme mesurée par régression linéaire	Tendance à long terme
Biodiversité								
CN1 – Superficie du territoire en aires protégées	2013-2020	↗	Proportion protégée Superficie protégée	2,37 % 2,37 %	1,52 % 25 349,06 km ²	La superficie des aires protégées a augmenté de façon plus importante dans l’ouest de la province.	↗	Depuis 2000, la tendance est à la hausse, principalement dans les provinces naturelles septentrionales.
CN2 – Représentativité du réseau d’aires protégées selon les types de milieux physiques	2013-2020	= ↗	Représentativité : Nulle Très forte	0 % 3,51 %	0 3	La représentativité du réseau d’aires protégées a légèrement augmenté dans les régions naturelles dont la représentativité est très forte au sein du réseau.	–	Entre 2002 et 2020, la représentativité des aires protégées s’est améliorée dans la plupart des provinces naturelles.
Territoire agricole								
CN3 – Superficie du territoire zoné agricole	2013-2019	≈	Total	-0,002 %	-942 ha	La superficie du territoire zoné agricole a légèrement diminué durant la période.	↘	Depuis 1997, on constate une diminution de la superficie zonée agricole.

Indicateur	Période court terme	Tendance de la période court terme	Variable	TCAM de la période court terme	Variation de la période court terme	Tendance de la période court terme	Tendance à long terme mesurée par régression linéaire	Tendance à long terme
Forêt								
CN4 – État des écosystèmes forestiers	1991-2003 (3e inventaire forestier) à 2004-2017	≈	Productivité des écosystèmes forestiers	0,36 %	6,09 m³/ha	On constate une augmentation de la productivité des écosystèmes forestiers entre le troisième et le quatrième inventaire forestier	–	La productivité des écosystèmes forestiers a augmenté de 10 % entre le premier et le quatrième inventaire forestier
	2003 (4 ^e inventaire forestier)		Superficie forestière productive totale	0,10 %	524 912 ha			
			Volume marchand brut sur pied de bois	0,02 %	10 542 000 m ³			
Eau de surface								
CN5 – Qualité de l’eau à l’embouchure des principaux bassins versants méridionaux	2012-2018	↗	Coliformes fécaux Phosphore Matières en suspension	1,50 % 2,47 % 4,30 %	7,6 pts de % 7,7 pts de % 10,3 pts de %	La qualité de l’eau à l’embouchure des principaux bassins versants méridionaux s’est améliorée pour les trois descripteurs.	↗	Pour les trois descripteurs, la proportion de bassins dont la qualité de l’eau est jugée bonne est en croissance depuis 1995.
Qualité de l’air								
CN6 – Pourcentage annuel de jours sans smog	2012-2018	≈	Total	0,17 %	1,01 pt de %	La proportion de jours sans smog s’améliore légèrement.	↗	Depuis 2004, le nombre et le pourcentage de jours sans smog ont augmenté.
CN7 – Indice annuel de la qualité de l’air (IQA)	2012-2018	↗	Proportion de régions administratives où au moins la moitié des jours ont un IQA classé « Bon »	2,55 %	7 pts de %	La proportion de régions administratives où au moins la moitié des jours ont un IQA classé « Bon » s’est dans l’ensemble améliorée.	=	Depuis 2004, les résultats de l’indicateur ont fluctué tant à la hausse qu’à la baisse, si bien qu’il n’est pas possible de détecter une tendance en particulier.

Indicateur	Période court terme	Tendance de la période court terme	Variable	TCAM de la période court terme	Variation de la période court terme	Tendance de la période court terme	Tendance à long terme mesurée par régression linéaire	Tendance à long terme
Climat								
CN8 – Tendance des températures moyennes annuelles	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	–	Pour la période 1961-2010, le réchauffement du climat est une réalité dans la partie méridionale du Québec.

Biodiversité

La biodiversité fait référence à la diversité et à la variabilité des gènes, des espèces et des écosystèmes ainsi que leurs interactions. La Convention sur la diversité biologique la définit comme la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes »¹⁶. Le capital naturel est directement dépendant de la biodiversité qui maintient les processus naturels des écosystèmes ainsi que les biens et les services écologiques qu’ils procurent. Considérant que les activités anthropiques affectent la résilience des espèces et des écosystèmes dont dépend le bien-être des populations humaines, la préservation de la biodiversité constitue un enjeu essentiel du suivi d’une démarche de développement durable.

CN1 – Superficie du territoire en aires protégées

L’évolution de la superficie du territoire québécois en aires protégées exprime, dans le temps et dans l’espace, le taux de protection des écosystèmes. Elle illustre le niveau de préservation de la biodiversité et la capacité de la société à léguer un environnement sain et de qualité aux générations futures. L’établissement du réseau québécois d’aires protégées vise à constituer une gamme de territoires voués à la conservation de la nature qui sont représentatifs des provinces naturelles, à une échelle écopaysagère, selon différents critères de classification du milieu physique, du couvert forestier, de l’hydrographie et des conditions climatiques. Une aire protégée est un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l’encadrement juridique ou l’administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées. Au Québec, ces territoires sont constitués et gérés en fonction de désignations ou statuts de protection différents homologués au Registre des aires protégées.

¹⁶ Nations Unies (1992). *Convention sur la diversité biologique*, article 2, p. 3.

Superficie du territoire en aires protégées
De 2013 à 2020
↗

De 2013 à 2020, la superficie du territoire en aires protégées est passée de 142 045 km² à 167 394 km², soit une augmentation de 25 349 km². Le réseau des aires protégées au Québec couvre maintenant 10,04 % de la superficie du territoire québécois, une hausse de 1,5 point de pourcentage par rapport à la superficie couverte en 2013. Il s’agit d’une augmentation moindre que celle qui avait été observée de 2006 à 2013, qui était de 4,6 points de pourcentage pour la même période de temps, soit sept ans.

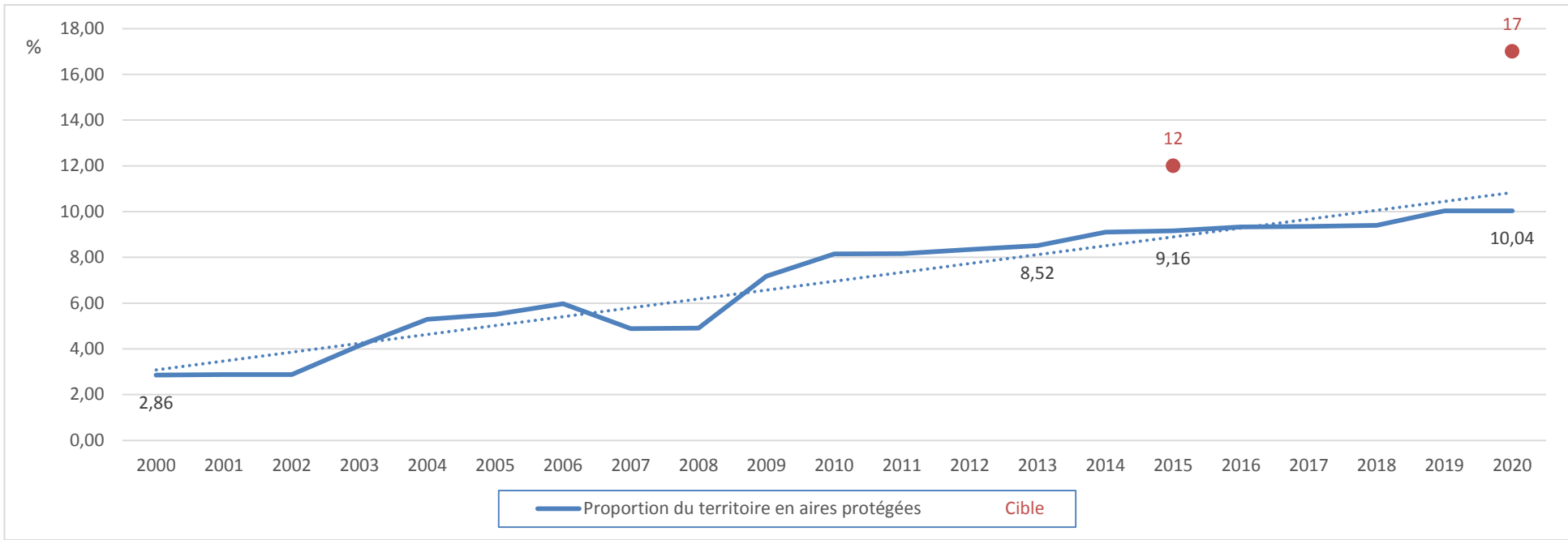
La superficie du territoire en aires protégées a augmenté au Québec entre 2013 et 2020.

	2013	2020	Variation	TCAM
Proportion du territoire (%)	8,52	10,04	1,52	2,37 %
Superficie protégée (km ²)	142 045,37	167 394,43	25 349,06	2,37 %

En 2010, le Québec a participé à la Conférence des Parties à Nagoya, au Japon, au cours de laquelle 165 pays ont ratifié la Convention sur la diversité biologique. Dans le cadre de cette convention, les objectifs d’Aichi ont été adoptés, dont le onzième vise une augmentation à 17 % d’ici 2020 de la superficie d’aires protégées sur les zones terrestres et dans les milieux aquatiques intérieurs des pays signataires. En 2011, le Québec s’était également fixé une cible de 12 % d’aires protégées d’ici 2015. Ces cibles sont représentées sur la figure 20 ci-dessous. Les données montrent que le Québec n’a pas atteint les cibles fixées, et que l’écart entre la proportion d’aires protégées et la cible à atteindre a plus que doublé en 2020. L’écart avec la cible de 17 % d’aires protégées est en effet de près de sept points de pourcentage en 2020, alors qu’en 2015 l’écart avec la cible de 12 % était d’environ trois points de pourcentage.

Figure 20 Proportion du territoire occupé par les aires protégées et comparaison avec la cible de 2015 (12 %) et la cible de 2020 (17 %), 2000 à 2020

Bien que la proportion du territoire en aires protégées ait dans l'ensemble augmenté depuis l'an 2000, le Québec n'a pas atteint ses objectifs en la matière : en 2015, la cible de 12 % était atteinte à 76 %, et en 2020, la cible de 17 % n'est atteinte qu'à 59 %.



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Registre des aires protégées et Cadre écologique de référence 2018 adapté aux aires protégées.

En 2020, la proportion du territoire des provinces naturelles en aires protégées varie de 3,5 % pour l'Estuaire et golfe du Saint-Laurent à 31,5 % pour le Massif du Labrador septentrional (voir la figure 57 en annexe). Notons que le Québec s'était engagé dans la Stratégie maritime à créer un réseau représentatif d'aires marines protégées à hauteur de 10 % en 2020.

Seulement deux provinces naturelles sur quinze sont couvertes à 17 % ou plus par des aires protégées, soit celle des Collines de la Grande Rivière et celle du Massif du Labrador septentrional, deux provinces naturelles qui se situent dans les régions nordiques du Québec. La majorité des superficies en aires protégées se trouvent d'ailleurs dans les régions nordiques du Québec, soit 54 %. De plus, deux régions nordiques, soit les Collines de la Grande Rivière et la Péninsule d'Ungava, sont celles qui enregistrent la plus grande croissance en superficie d'aires protégées entre 2013 et 2020.

Figure 21 Provinces naturelles



L'annexe présente également la superficie d'aires protégées sur le territoire québécois par province naturelle (voir la [Figure 58](#) *Superficie des aires protégées selon la province naturelle, 2013 et 2020*).

Gouvernement en action

Le Plan Nord à l’horizon 2035 et le plan d’action 2015-2020 connexe de la Société du Plan Nord prévoient des mesures visant à consacrer 50 % du territoire couvert par le Plan Nord à des usages autres qu’industriels, à la protection de l’environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. Ce pourcentage inclut une cible de 20 % d’aires protégées en 2020¹⁷. Pour assurer la conservation de la biodiversité, le Plan Nord prévoit une caractérisation du territoire afin de cibler les mesures de conservation les plus appropriées et la poursuite du développement de parcs nationaux. Par ces actions, il est possible que le Plan Nord ait contribué à l’augmentation de la superficie des aires protégées dans le nord du Québec.

CN2 – Représentativité du réseau d’aires protégées selon les types de milieux physiques

L’efficacité du réseau d’aires protégées repose sur son niveau de représentativité, c’est-à-dire sur la diversité des types de milieux physiques (TMP) qu’il contribue à protéger. Elle s’appuie sur le postulat du filtre brut qui suppose que la probabilité de conserver des échantillons représentatifs des espèces vivantes d’un territoire donné est proportionnelle à la diversité des TMP captés par le réseau d’aires protégées.

Le Cadre écologique de référence du Québec (CERQ) est un outil de cartographie et de classification écologique qui s’appuie sur la ségrégation du territoire par les différences de structure et d’organisation spatiale des milieux physiques. Il se prête bien à l’application du filtre brut, et ses unités cartographiques sont la maille d’analyse spatiale. Pour cet indicateur, le niveau retenu correspond aux ensembles physiographiques (troisième niveau de perception du CERQ), dont les résultats sont synthétisés à l’échelle des régions naturelles (deuxième niveau de perception du CERQ).

Les TMP des ensembles physiographiques sont décrits par des agencements particuliers d’une forme de terrain, d’un dépôt de surface et d’un socle géologique. Ils représentent les éléments non vivants (biotope) d’un écosystème terrestre qui conditionnent la présence et la répartition du vivant (biocénose).

La représentativité du réseau d’aires protégées est mesurée par le degré d’atteinte des objectifs de conservation d’une proportion de 12 % de chacun des TMP rencontré dans chacune des régions naturelles du CERQ.

Représentativité du réseau d’aires protégées selon les types de milieux physiques
De 2013 à 2020
↗

La représentativité du réseau d’aires protégées au Québec s’est légèrement améliorée entre 2013 et 2020. Le même nombre de régions naturelles (10) ont une représentativité nulle, mais le nombre de régions naturelles dont la représentativité est très forte est passé de 11 à 14. Une diminution équivalente est constatée pour les régions naturelles ayant

¹⁷ Le territoire du Plan Nord comptait 12,78 % d’aires protégées sur l’objectif de 20 % en 2018-2019.

une représentativité faible (voir la figure 22, *Distribution du nombre de régions naturelles par classe de représentativité, 2002 à 2020*). Les proportions de régions naturelles contenues dans les autres classes de représentativité sont demeurées stables.

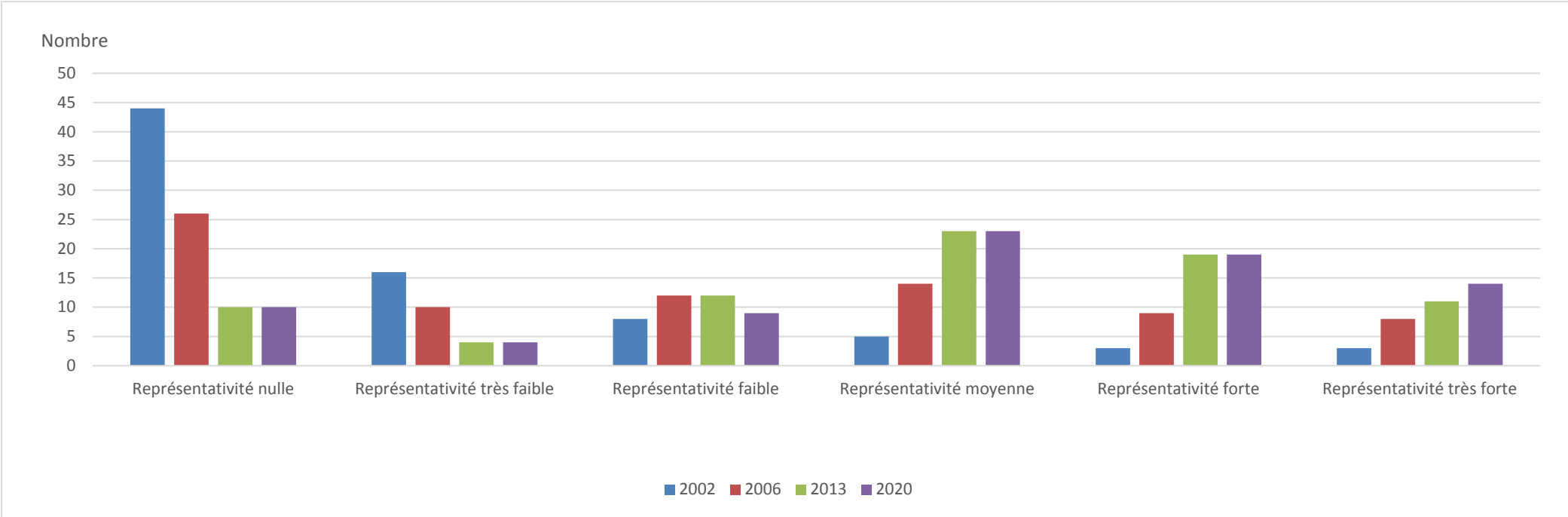
Notons qu’une amélioration globale plus marquée avait pu être observée durant les périodes précédentes. Notamment, le nombre de régions dont la représentativité est nulle et très faible avait diminué de plus de 50 % entre 2006 et 2013, et le nombre de régions dont la représentativité est forte avait plus que doublé. Ces classes de représentativité ont ensuite stagné de 2013 à 2020.

La représentativité du réseau d’aires protégées au Québec s’est légèrement améliorée entre 2013 et 2020, un plus grand nombre de régions ayant aujourd’hui une représentativité très forte au sein du réseau.

	2013	2020	Variation	TCAM
	Nombre			%
Régions naturelles dont la représentativité est nulle (aucun TMP protégé)	10	10	0	0,00
Régions naturelles dont la représentativité est très forte (de 80 % à 100 % des objectifs atteints)	11	14	3	3,51

Figure 22 Distribution du nombre de régions naturelles par classe de représentativité, 2002 à 2020

Le nombre de régions naturelles dont la représentativité est très forte a augmenté entre 2013 et 2020. La majorité des classes de représentativité est demeurée stable.



Source : Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, « Niveaux de perception 1 et 2 du Cadre écologique de référence 2013 adapté aux aires protégées », Registre des aires protégées.

L’annexe présente les cartes illustrant l’évolution de la représentativité du réseau d’aires protégées dans les régions naturelles de 2002 à 2020 ainsi que les carences en aires protégées selon les régions naturelles pour la même période (voir *Figure 59 Représentativité du réseau d’aires protégées selon les types de milieux physiques, selon les régions naturelles du Québec, 2002 à 2020* et *Figure 60 Carences selon les régions naturelles du Québec, 2002 à 2020*).

Gouvernement en action

En 2013, le Québec s’est doté d’orientations gouvernementales en matière de diversité biologique. Ce cadre de référence établit comme première orientation l’importance de *Protéger les écosystèmes afin de maintenir la production des services écologiques essentiels*, notamment par la conservation des milieux humides, la mise sur pied d’un réseau d’aires protégées et la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats. Cette orientation vise entre autres une intégration accrue dans l’aménagement du territoire des préoccupations liées à l’importance de conserver des milieux naturels pour protéger les communautés contre les aléas naturels tels que les inondations et les changements climatiques.

Territoire agricole

Le territoire agricole est un patrimoine collectif qui constitue un actif essentiel pour contribuer à la sécurité alimentaire du Québec. Rare et non renouvelable, il constitue la pierre d’assise d’un secteur important de l’économie du Québec et de ses régions. Le suivi de l’évolution de sa superficie permet d’apprécier l’efficacité des moyens mis en place pour préserver ce territoire stratégique.

CN3 – Superficie du territoire zoné agricole

Cet indicateur présente les superficies protégées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) pour assurer la pérennité d’une base territoriale propice à l’exercice et au développement des activités agricoles. La zone agricole comprend des sols de différents potentiels agricoles, des boisés, des érablières, des routes, des plans d’eau ainsi que d’autres usages non agricoles. Les sols les plus propices à l’agriculture occupent moins de 2 % de la superficie totale du Québec. Situés en bonne partie le long du fleuve Saint-Laurent, là où la population est particulièrement dense, ils subissent un effet de concurrence avec les autres utilisations du territoire. Dans ce contexte, il importe de stimuler un développement intégré qui assure la pérennité de cette ressource. La superficie du territoire zoné agricole varie selon les décisions prises par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à la suite des demandes d’exclusion et d’inclusion de lots au territoire zoné agricole qui lui sont soumises en vertu de la LPTAA.

Superficie du territoire zoné agricole
De 2013 à 2019
≈

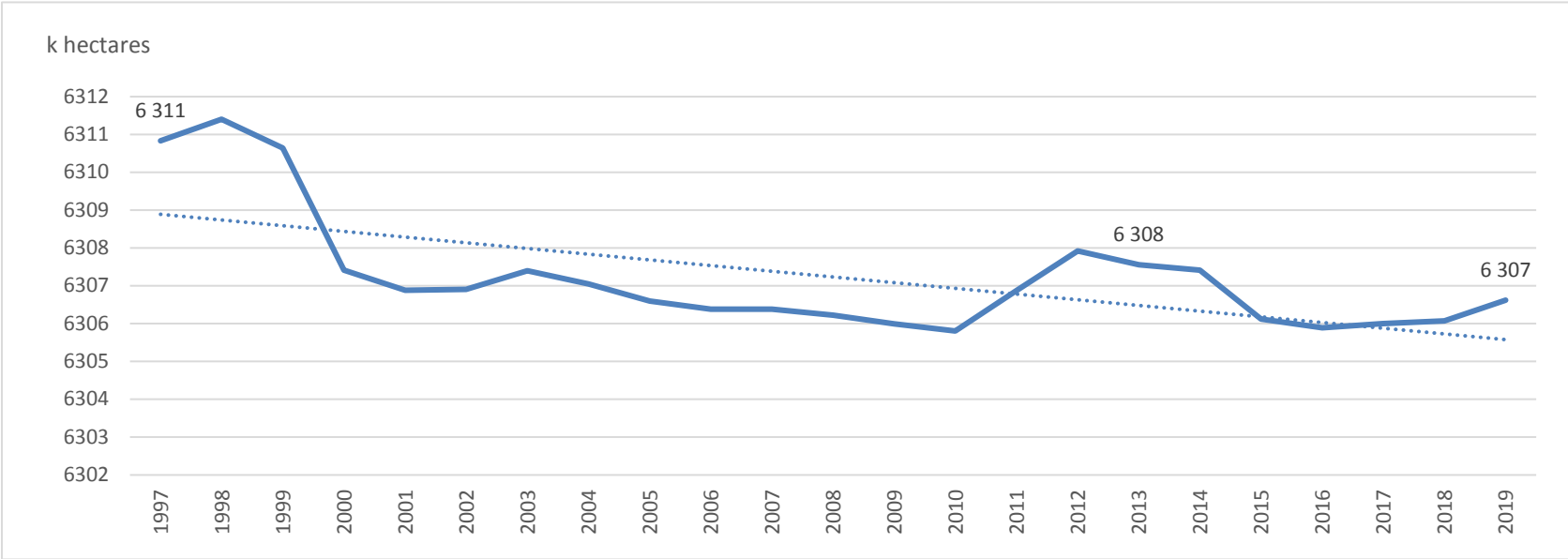
Entre 2013 et 2019, la superficie du territoire zoné agricole est passée de 6 307 559 ha à 6 306 617 ha, soit une perte de 942 ha, ou 0,01 % de sa superficie. Notons que durant la période précédente, de 2006 à 2013, le territoire agricole avait au contraire gagné 1 177 ha, une hausse de 0,02 % de sa superficie. En observant les données à plus long terme, toutefois, on constate une tendance distincte vers la réduction de la superficie du territoire zoné agricole au Québec (voir la figure 23, *Superficie du territoire zoné agricole, province, 1997 à 2019*), avec une perte de près de 0,07 % de sa superficie depuis 1997.

Entre 2013 et 2019, la superficie du territoire zoné agricole a légèrement diminué.

	2013	2019	Variation	TCAM
	Hectares			%
Superficie zonée agricole	6 307 559	6 306 617	-942	-0,002

Figure 23 Superficie du territoire zoné agricole, province, 1997 à 2019

Entre 2013 et 2019, le territoire zoné agricole a connu une diminution de 0,01 % de sa superficie. Globalement, il a perdu 4 217 ha, soit environ 0,07 % de sa superficie depuis 1997.



Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec

L'annexe présente également la superficie du territoire zoné agricole selon la région administrative (*Figure 61 Superficie du territoire zoné agricole selon la région administrative, 2013 et 2019*).

Gouvernement en action

En 2013, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) publiait la *Politique de souveraineté alimentaire du Québec*. Cette politique prône le maintien et la mise en valeur du territoire agricole grâce à une occupation dynamique et une collaboration de la part des différents acteurs du développement régional. Pour y parvenir, la politique mise notamment sur les plans de développement de la zone agricole (PDZA), un outil de planification territoriale qui permet à une MRC de cerner et de mettre en valeur les potentiels agricoles partout sur son territoire. Le MAPAQ fournit un guide d'élaboration et accompagne les MRC dans ce processus. Plus récemment, le MAPAQ a publié la *Politique bioalimentaire 2018-2025 : Alimenter notre monde*, qui prévoit notamment l'adaptation des outils de protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles.

Forêts

Les forêts constituent un élément essentiel de notre environnement et de notre économie. Elles représentent une richesse considérable qu'il convient de préserver. En outre, la forêt contribue à stimuler l'économie de plusieurs collectivités rurales, éloignées ou tributaires de celle-ci et elle concourt au maintien de la diversité biologique et de la qualité de vie des citoyens. La forêt exerce également un rôle essentiel dans le stockage du carbone, la préservation du sol et le cycle de l'eau.

CN4 – État des écosystèmes forestiers¹⁸

Dans l'évaluation d'une démarche de développement durable, le suivi de l'état des écosystèmes forestiers contribue à schématiser les répercussions des interventions humaines, des perturbations naturelles et des efforts de protection sur les superficies forestières et sur les volumes de bois de la forêt. Un aménagement durable des forêts est un aménagement qui favorise le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers ainsi que la conservation de la diversité biologique. Il s'appuie sur les valeurs environnementales, sociales et économiques qui doivent être associées à la mise en valeur des ressources forestières et à leur conservation.

Les données proviennent des inventaires forestiers du territoire localisé au sud du 52^e parallèle. Ces inventaires sont établis pour une période d'un peu plus de dix ans, mais un état de situation peut être fourni tous les cinq ans depuis 2015. Les superficies forestières productives sont celles capables de produire au moins 30 mètres cubes solides de matière ligneuse à l'hectare (m³s/ha) en moins de 120 ans et comprennent les forêts du domaine de l'État provincial et fédéral, de même que les forêts privées. L'indicateur inclut seulement les essences commerciales dont le diamètre de la tige principale avec écorce est de plus de 9 cm à 130 cm du sol.

¹⁸ Plusieurs changements ont été apportés à la mesure de cet indicateur depuis l'édition précédente du rapport quinquennal :

- Productivité des écosystèmes forestiers, qui est maintenant calculée sur la superficie forestière de 7 m et plus, alors qu'en 2015 la superficie totale était utilisée pour les forêts aménagées et non aménagées (la hauteur n'avait pas d'importance);
- Superficie forestière totale, qui représente la superficie productive et aménagée seulement, alors qu'en 2015 la forêt non aménagée était aussi incluse;
- Les limites des territoires retenus pour la compilation de l'indicateur sont celles qui sont disponibles pour les quatre inventaires écoforestiers; les régions de Montréal et Laval sont exclues puisqu'on y trouve très peu de forêts et qu'il y a des données manquantes. La limite territoriale des forêts attribuables qui constitue le territoire observé a aussi changé depuis 2015.

Pour cette raison, les comparaisons ne sont pas possibles avec la dernière édition du rapport sur l'état de situation du développement durable au Québec.

État des écosystèmes forestiers
De 1991-2003 à 2004-2017
≈

La productivité des écosystèmes forestiers a légèrement augmenté entre les périodes 1991-2003 et 2004-2017. Le volume marchand brut à l’hectare des superficies forestières productives du Québec est passé de 118,2 à 120,3 m³s/ha, ce qui correspond à un TCAM de 0,13 % (voir la figure 24). Par ailleurs, le volume marchand brut sur pied de bois a légèrement augmenté entre les mêmes périodes, passant de 3 342,5 millions à 3 353 millions de mètres cubes solides, soit un TCAM de 0,02 %. En observant les données à long terme depuis la période 1970-1980, on constate toutefois une légère diminution pour cette variable (voir la figure 25).

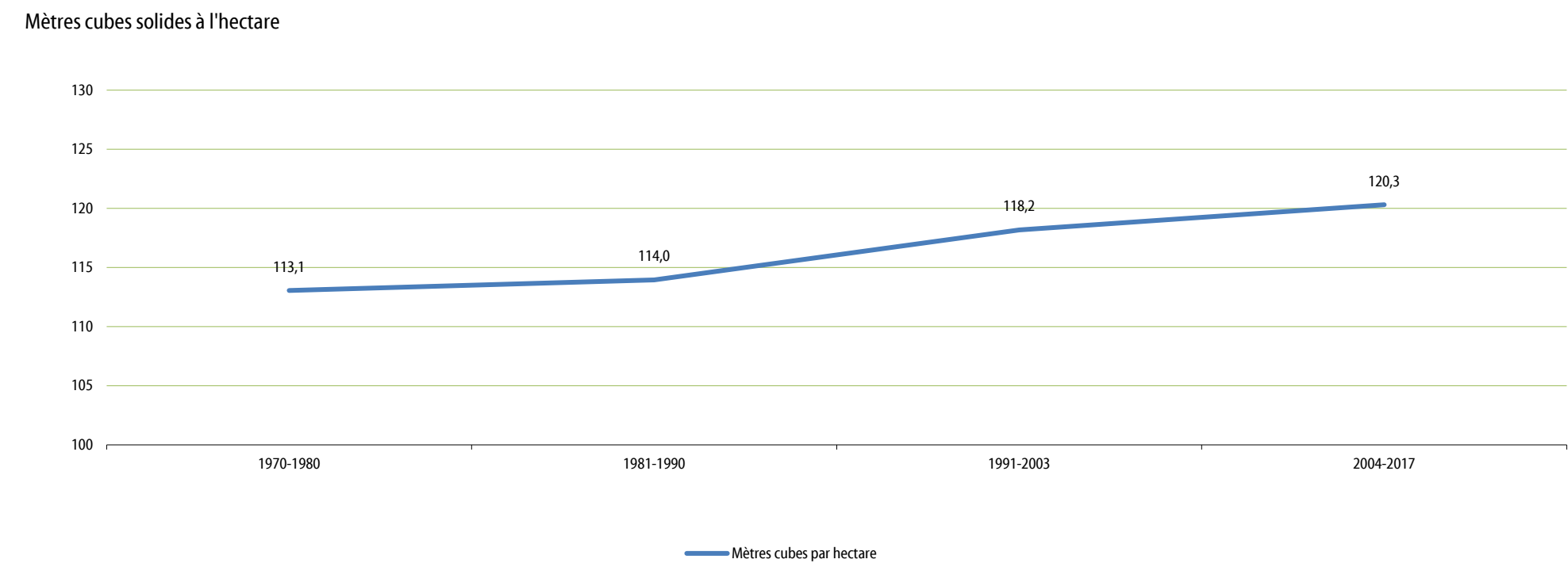
La productivité des écosystèmes forestiers a augmenté entre les périodes 1991-2003 et 2004-2017.

	1991-2003 (3 ^e inventaire écoforestier)	2004-2017 ¹⁹ (4 ^e inventaire écoforestier)	Variation	TCAM
	Mètres cubes par hectare			%
Productivité des écosystèmes forestiers	118,2	120,3	2,1	0,13

¹⁹ Les données du quatrième inventaire (2004-2017) n’étant pas disponibles pour la Côte-Nord, ce sont donc les données du troisième inventaire (1991-2003) qui ont été reconduites pour cette région. Le total provincial 2004-2017 doit être interprété avec prudence.

Figure 24 Volume marchand brut sur pied de bois à l’hectare, 1970-1980 à 2004-2017²⁰

Le volume marchand brut sur pied de bois à l’hectare est passé de 113,1 m³/ha à 120,3 m³/ha entre les périodes 1970-1980 et 2004-2017.

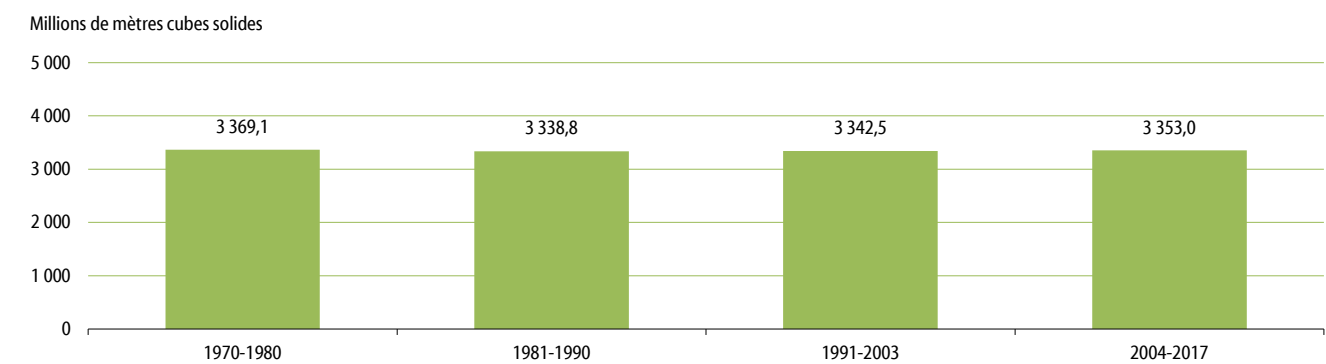


Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

²⁰ Les données du quatrième inventaire (2004-2017) n’étant pas disponibles pour la Côte-Nord, ce sont donc les données du troisième inventaire (1991-2003) qui ont été reconduites pour cette région.

Figure 25 Volume marchand brut sur pied de bois, 1970-1980 à 2004-2017²¹

Le volume marchand brut sur pied de bois à l’hectare est passé de 3 369,1 à 3 353 millions de mètres cubes solides entre les périodes 1970-1980 et 2004-2017, soit une diminution de 0,5 %.



Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

L’annexe présente également les graphiques Figure 62 Superficie forestière productive, 1970-1980 à 2004-2017, Figure 63 Volume marchand brut sur pied de bois à l’hectare par région administrative, 1970-1980 à 2004-2017, Figure 64 Superficie forestière productive par région administrative, 1970-1980 à 2004-2017 et Figure 65 Volume marchand brut sur pied de bois par région administrative, 1970-1980 à 2004-2017.

Gouvernement en action

La *Stratégie d’aménagement durable des forêts* du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, lancée en 2015, établit plusieurs orientations et objectifs s’inscrivant dans une perspective d’amélioration de la productivité des écosystèmes forestiers québécois. Notamment, cette stratégie vise une prise en compte de l’écologie des sites afin d’améliorer la productivité des aménagements forestiers.

²¹ Les données du quatrième inventaire (2004-2017) n’étant pas disponibles pour la Côte-Nord, ce sont donc les données du troisième inventaire (1991-2003) qui ont été reconduites pour cette région.

Eau de surface

La qualité de la composante naturelle « Eau » est déterminante pour le soutien de la vie aquatique et le maintien d’usages tels les activités récréatives et l’approvisionnement en eau potable. Elle est ainsi un élément déterminant de notre bien-être physique. Toutefois, les activités socioéconomiques qui prennent place sur le territoire exercent des pressions plus ou moins fortes sur la ressource eau. Le suivi de la qualité de l’eau nous indique si la gestion des différentes activités socioéconomiques est adéquate pour maintenir ou rétablir une bonne qualité d’eau, une des conditions essentielles pour assurer l’intégrité de nos rivières et le développement durable du territoire.

CN5 – Qualité de l’eau à l’embouchure des principaux bassins versants méridionaux

Cet indicateur présente la proportion des bassins versants dont la qualité de l’eau est bonne selon trois descripteurs (coliformes fécaux, phosphore, matières en suspension) qui permettent de suivre l’évolution des trois grandes problématiques relatives à la qualité de l’eau, soit la contamination bactériologique, l’eutrophisation et l’érosion. Il est calculé à partir de l’évaluation de la qualité de l’eau de prélèvements réalisés mensuellement, de mai à octobre inclusivement, à l’embouchure de 39 bassins versants méridionaux. L’échantillon compte 28 bassins de niveau 1 qui se drainent directement dans le Saint-Laurent, la baie des Chaleurs, la baie de Hannah ou la baie de Rupert et 11 sous-bassins qui se drainent dans l’un des bassins de niveau 1. Pour chaque descripteur, la concentration mesurée est transformée en un indice variant de 0 à 100 à l’aide d’une courbe d’appréciation de la qualité de l’eau. L’eau est classée de bonne qualité lorsque l’indice est supérieur ou égal à 80. L’indice de qualité annuel correspond à la médiane des indices mensuels.

Il est important de noter que la majorité (64 %) des bassins versants considérés dans cet indicateur subissent des pressions anthropiques importantes, leur embouchure étant située dans les basses-terres du Saint-Laurent. Les résultats présentés ici ne sont donc pas représentatifs de tous les bassins versants du Québec. Par ailleurs, les précipitations et le débit des rivières peuvent faire varier de manière plus ou moins marquée la concentration des descripteurs utilisés, ce qui explique en partie les variabilités interannuelles assez fortes.

Qualité de l’eau à l’embouchure des principaux bassins versants méridionaux
De 2012 à 2018
↗

La qualité de l’eau à l’embouchure des principaux bassins versants méridionaux s’est améliorée entre 2012 et 2018. En effet, une plus grande proportion de bassins versants avait une bonne qualité de l’eau en 2018 au regard des trois facteurs considérés. En ce qui concerne les coliformes fécaux, 89,7 % des bassins versants avaient une bonne qualité de l’eau en 2018 comparativement à 82,1 % en 2012, une augmentation de 7,6 points de pourcentage. Cette augmentation s’inscrit en continuité de la tendance observée depuis 2006, année où seulement 64 % des bassins versants avaient une bonne qualité de l’eau au regard de cet élément. Pour ce qui est du phosphore, la proportion des bassins versants dont l’eau est considérée comme étant de bonne qualité est passée de 48,7 % à 56,4 %, une augmentation de 7,7 points de pourcentage. Enfin, on note également une amélioration concernant la proportion des bassins versants dont l’eau est considérée comme de bonne qualité au regard des matières en suspension, la proportion a grimpé à 46,2 %, en hausse de 10,3 points de pourcentage. Notons que cette progression fait suite à une baisse de 44 % à 36 % qui avait été observée entre 2006 et 2012.

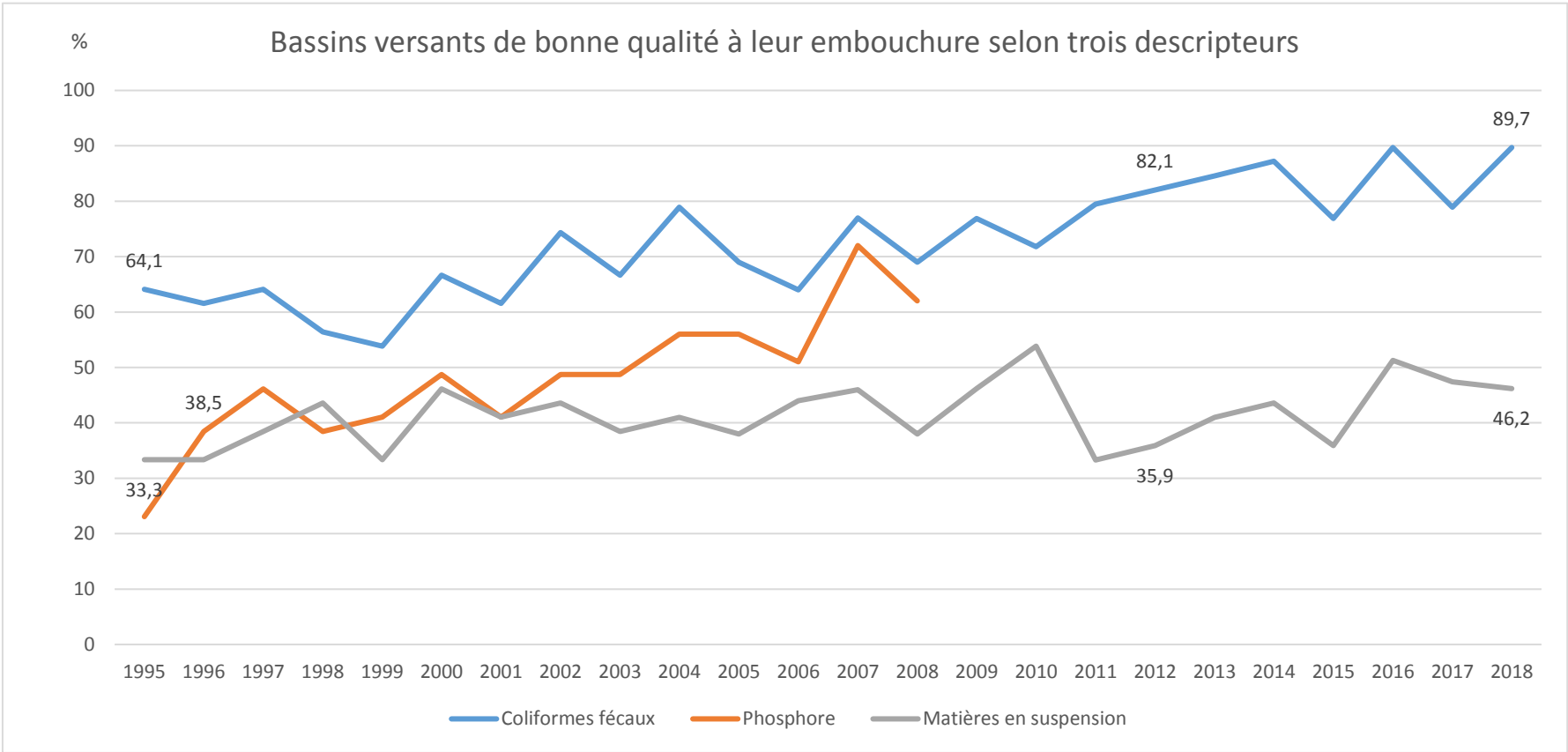
Par ailleurs, en observant les données compilées sur une période de temps plus longue (voir la figure 26, *Bassins versants de bonne qualité à leur embouchure selon trois descripteurs, 1995 à 2018*), on constate une tendance positive dans la proportion des bassins versants dont l’eau est considérée comme étant de bonne qualité pour les trois éléments ciblés. La qualité de l’eau des bassins versants échantillonnés s’est donc globalement améliorée depuis 1995.

Le pourcentage de bassins versants dont la qualité de l’eau est bonne s’est amélioré en ce qui a trait aux trois éléments ciblés.

Pourcentage de bassins versants dont la qualité de l’eau est bonne à l’embouchure au regard de trois descripteurs				
	2012	2018	Variation	TCAM
	%		Pts de %	%
Coliformes fécaux	82,1	89,7	7,6	1,497
Phosphore	48,7	56,4	7,7	2,470
Matières en suspension	35,9	46,2	10,3	4,295

Figure 26 Bassins versants de bonne qualité à leur embouchure selon trois descripteurs, 1995 à 2018

De 2012 à 2018, la proportion des bassins versants classés de bonne qualité pour la concentration de coliformes fécaux est passée de 82 % à près de 90 %. Pour les trois descripteurs, une tendance positive à long terme est observée²².



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, « Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (BQMA) ».

Note : Les données sur le phosphore antérieures à 2009 ne sont pas comparables avec les données ultérieures, car une nouvelle méthode analytique a été utilisée.

²² Dû à un bris de série, une régression linéaire ne peut être réalisée pour le descripteur « Phosphore » que pour la période 2009-2018. Cette tendance est positive, bien que non représentée sur le graphique.

Gouvernement en action

La Financière agricole du Québec applique les principes de l'écoconditionnalité dans ses programmes de financement, d'assurances et de protection du revenu. En effet, les entreprises agricoles sont tenues de produire annuellement un bilan de phosphore conforme afin de bénéficier de l'entièreté des programmes d'aide disponibles. L'admissibilité au Programme de crédit de taxes foncières agricoles du MAPAQ est également subordonnée au respect de cette condition. Un bilan de phosphore est un inventaire des charges de phosphore et de la capacité des sols à recevoir ces charges conformément aux dépôts maximaux annuels de phosphore prévus par le Règlement sur les exploitations agricoles. Un bilan de phosphore conforme est un bilan qui respecte la capacité du sol à absorber le phosphore appliqué, limitant ainsi le ruissellement de phosphore vers les cours d'eau. Ayant incorporé cette exigence à leurs programmes d'aide financière, la Financière agricole et le MAPAQ contribuent à favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau des bassins versants.

Qualité de l'air

Indispensable au maintien de la vie et élément déterminant du bien-être physique, la qualité de l'air constitue une dimension fondamentale du capital naturel. Sensible aux pressions exercées par les activités qui soutiennent le développement du territoire, la qualité de l'air varie selon la nature et l'intensité de ces pressions et selon la qualité de la gestion environnementale dont elles font l'objet.

Les deux indicateurs choisis pour rendre compte de la qualité de l'air à l'échelle du Québec méridional sont calculés à partir des données provenant d'une cinquantaine de stations de mesure du Réseau de surveillance de la qualité de l'air. Ces stations sont réparties dans les régions les plus densément peuplées (14 des 17 régions administratives).

CN6 – Pourcentage annuel de jours sans smog

Le suivi du nombre de jours sans smog constitue une source de renseignements sur l'efficacité des mesures nationales et internationales de gestion environnementale destinées à maintenir ou améliorer la qualité de l'air en vue de réduire le nombre, la durée et l'intensité des épisodes de smog les plus susceptibles d'affecter le bien-être et la santé de la population. Il permet également, le cas échéant, d'orienter le développement d'outils de gestion plus appropriés.

L'indicateur « Pourcentage annuel de jours sans smog » représente la part relative des jours où il n'y a pas de smog dans l'atmosphère parmi les 365 ou les 366 jours que compte une année. Le smog est une brume jaunâtre qui apparaît lorsque les émissions atmosphériques et les conditions météorologiques provoquent la formation ou l'accumulation de concentrations élevées de particules fines ou d'ozone. Trois critères sont utilisés pour déterminer un jour de smog :

- **Intensité** – Les concentrations doivent excéder 35 microgrammes par mètre cube (moyenne sur trois heures) pour les particules fines et 82 parties par milliard (moyenne horaire) pour l'ozone;
- **Durée** – Les concentrations élevées doivent être observées pendant au moins trois heures;
- **Étendue** – Les concentrations élevées doivent être représentatives de la région administrative.

Chaque jour où ces trois critères sont réunis à l’une ou l’autre des stations de mesure d’une région donnée est comptabilisé comme un jour de smog pour cette région.

Pourcentage annuel de jours sans smog
De 2012 à 2018
≈

De 2012 à 2018, il y a eu une légère amélioration du nombre et de la proportion de jours sans smog au Québec. La proportion de jours sans smog était de 99,2 % en 2018, comparativement à 98,2 % en 2012, ce qui représente une augmentation de 2,7 jours sans smog. En 2018, il y a donc eu un peu plus de 362 journées sans smog.

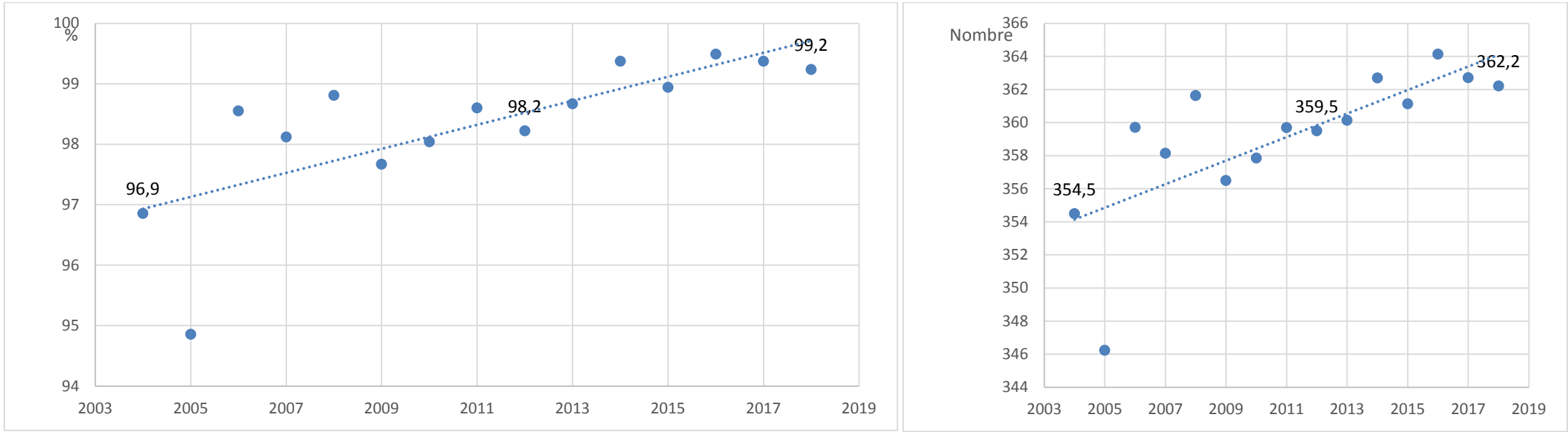
En observant les données sur une plus grande période (voir les figures 27 et 28), on constate également que le nombre de jours sans smog était plus bas en 2004, soit 354,5 jours, près de huit jours de moins qu’en 2018.

Entre 2012 et 2018, le nombre et la proportion de jours sans smog au Québec ont augmenté.

	2012	2018	Variation	TCAM
Proportion de jours sans smog (%)	98,2	99,2	1,01 pt de %	0,171 %
Jours sans smog (nombre)	359,5	362,2	2,7	0,125 %

Figure 27 Pourcentage annuel et nombre de jours sans smog pour l'ensemble du Québec, 2004 à 2019 (régressions linéaires)

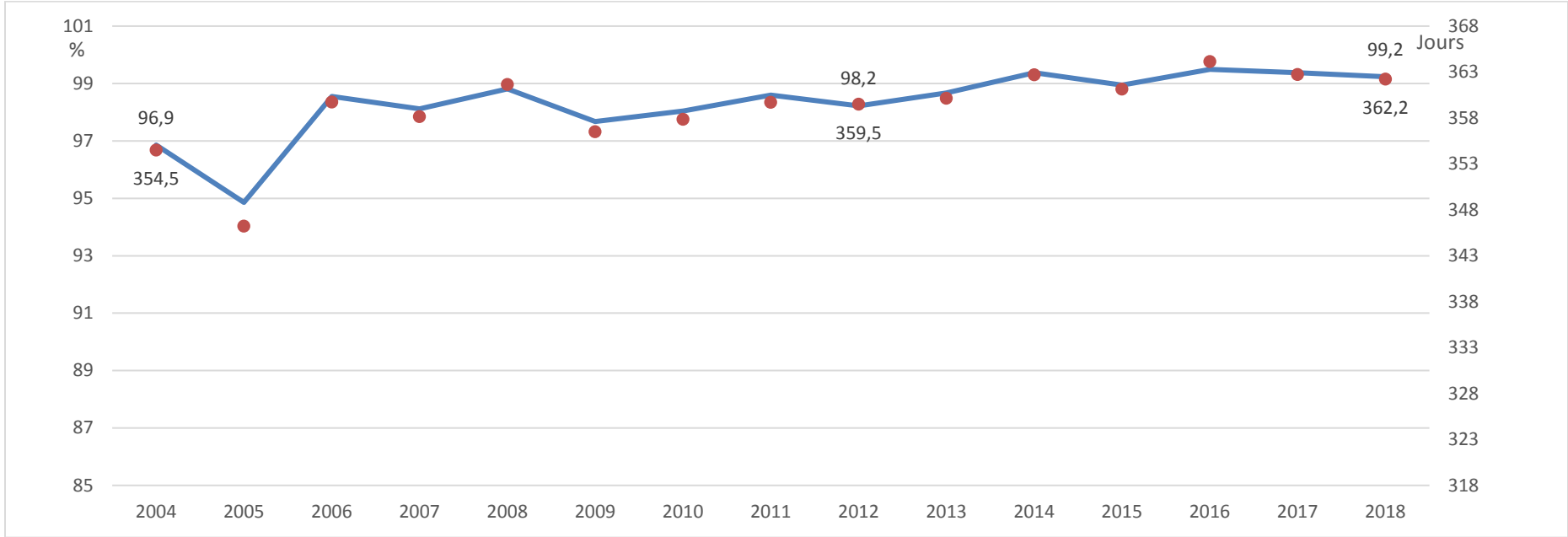
Le pourcentage annuel et le nombre de jours sans smog étaient plus bas en 2004 qu'en 2018.



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Ville de Montréal et Environnement Canada, « Banque de données de la qualité de l'air SPHAIR ».

Figure 28 Pourcentage annuel et nombre de jours sans smog pour l'ensemble du Québec, 2004 à 2019

Il y a eu près de huit jours de plus sans smog en 2018 par rapport à 2004.



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Ville de Montréal et Environnement Canada, « Banque de données de la qualité de l'air SPHAIR ».

Sur le plan de la répartition géographique (voir la [Figure 66 Pourcentage annuel de jours sans smog selon la région administrative, 2012 et 2018](#) en annexe), de manière générale, la proportion de jours sans smog augmente à mesure que l'on s'éloigne de la région montréalaise et de la Capitale-Nationale. En 2018, six régions n'ont connu aucun jour de smog, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Estrie, l'Outaouais, Chaudière-Appalaches, les Laurentides et le Centre-du-Québec. En comparaison, en 2004, toutes les régions avaient enregistré des journées de smog.

Gouvernement en action

L'objectif 5.2 de la SGDD 2015-2020, *Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires*, vise notamment l'adoption de mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur. La SGDD demande ainsi aux MO concernés de poser des actions pour réduire les émissions de polluants et de contaminants, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique et la transition vers des sources d'énergie plus durables et moins dommageables pour la santé.

CN7 – Indice annuel de la qualité de l’air

Cet indicateur rend compte de la qualité de l’air du Québec méridional selon des données provenant de 51 stations de mesure du Réseau de surveillance de la qualité de l’air, situées sur le territoire de 14 régions administratives. Il découle de l’indice de la qualité de l’air (IQA) et s’exprime en pourcentage de régions administratives où au moins la moitié des jours ont un IQA classé « Bon ». Il est calculé à partir de deux polluants qui, à ce jour, sont représentatifs de la qualité de l’air à l’échelle régionale, soit l’ozone (O₃) et les particules fines (PM_{2,5}). Les autres polluants comme le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d’azote (NO₂) et le monoxyde de carbone (CO) ne sont pas inclus dans cette version de l’indice parce qu’il n’y a pas suffisamment de stations de mesure à l’échelle régionale.

Notons que cet indicateur est différent de l’indicateur officiel d’indice annuel de la qualité de l’air présenté dans le dernier rapport sur l’état de situation du développement durable. En effet, l’indicateur officiel correspond au pourcentage annuel de jours durant lesquels les valeurs horaires maximales quotidiennes de l’IQA sont classées comme « Bonnes », « Acceptables » ou « Mauvaises ». Dû à un retard dans la mise à jour des données provinciales, il n’était pas possible de présenter cet indicateur ici. Un indicateur de substitution a donc été utilisé pour le présent rapport. Toutefois, l’indicateur officiel de la première liste d’indicateurs de développement durable demeure celui présenté dans le rapport précédent.

Indice annuel de la qualité de l’air
De 2012 à 2018
↗

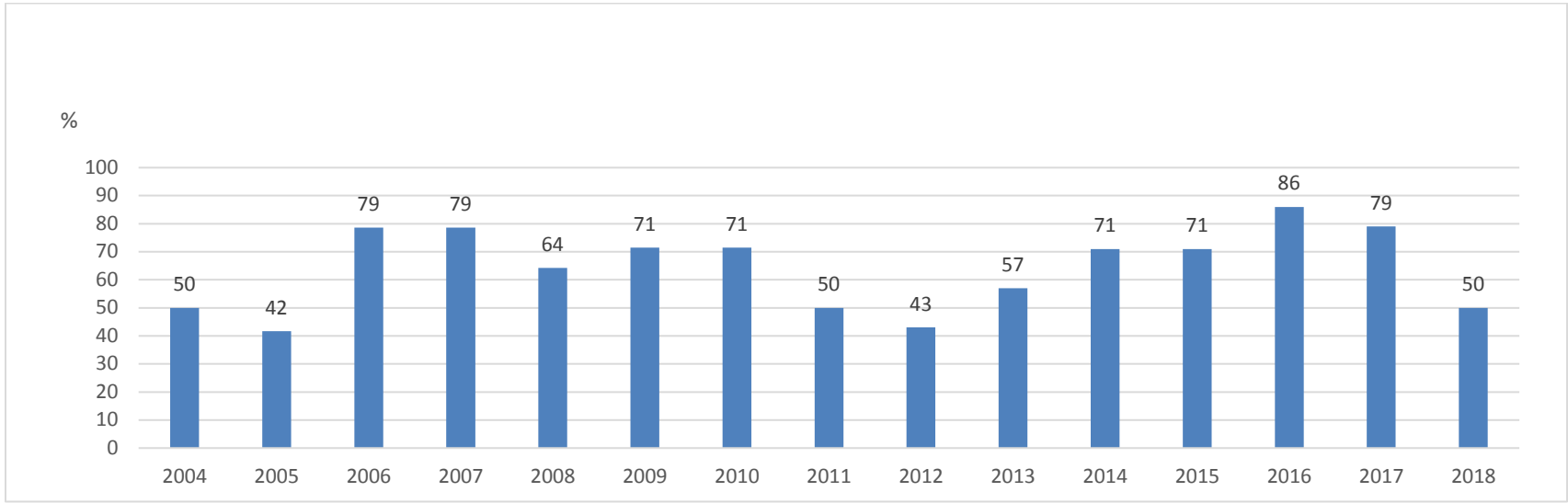
Entre 2012 et 2018, le pourcentage de régions administratives où au moins la moitié des jours ont un indice annuel de la qualité de l’air classé « Bon » a augmenté au Québec, passant de 43 % à 50 %, soit une progression de sept points de pourcentage. Plus particulièrement, ce pourcentage a connu une augmentation entre 2012 et 2016 jusqu’à un maximum de 86 %, puis a diminué en 2017 et 2018 pour retourner à 50 % (voir la figure 29).

Un plus grand pourcentage de régions administratives ont un indice annuel de la qualité de l’air classé « Bon » en 2018 qu’en 2012.

	2012	2018	Variation	TCAM
	%	%	pts de %	%
Pourcentage de régions administratives où au moins la moitié des jours ont un IQA classé « Bon »	43	50	7	2,55

Figure 29 Pourcentage de régions administratives où au moins la moitié des jours ont un indice annuel de la qualité de l'air classé « Bon », 2004 à 2018

Le pourcentage de régions administratives (RA) où au moins la moitié des jours ont un indice annuel de la qualité de l'air classé « Bon » a fluctué entre 2004 et 2018, s'établissant à 50 % en fin comme en début de série.



L'annexe présente également les graphiques Figure 67 Indice annuel de la qualité de l'air selon la région administrative, 2018 et Figure 68 Variation de l'indice annuel de la qualité de l'air selon la région administrative, de 2012 à 2018.

Climat

Le climat est une des dimensions déterminantes de l'évolution du capital naturel, notamment parce que ses variations peuvent se répercuter sur l'état de la majorité des autres composants de ce capital (biodiversité, eau, air, etc.). Les changements climatiques sont d'ailleurs au centre des préoccupations planétaires, tout comme de celle de la population puisque les impacts qui en découlent peuvent affecter sensiblement la santé humaine, l'activité économique et l'état des écosystèmes.

CN8 – Tendance des températures moyennes annuelles

La climatologie d’une région se définit d’abord par sa température. Au Québec, plusieurs stations de mesure réparties principalement sous le 52^e parallèle, en milieu rural, recueillent depuis plus de 50 ans des données sur les températures quotidiennes minimales et maximales.

Tendance des températures moyennes annuelles
De 1961 à 2010
n.d.

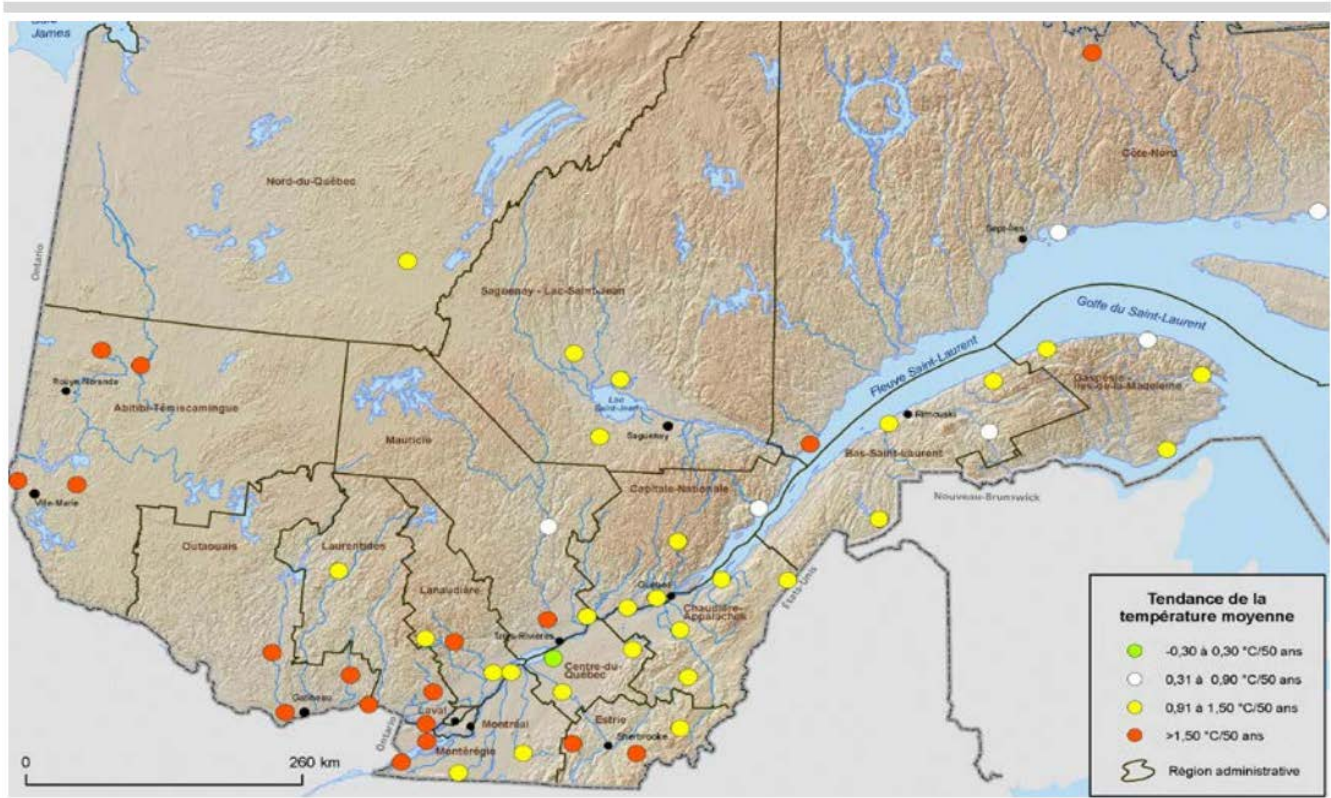
Pour cet indicateur, aucune nouvelle information n’est disponible depuis les données de 2010 présentées dans le dernier rapport sur l’état de situation du développement durable. Les résultats rapportés ici sont donc les mêmes que dans le rapport précédent.

Pour la période allant de 1961 à 2010, la tendance des températures moyennes annuelles a été calculée à 52 stations. Ces stations possèdent des séries de données continues sur la période et apportent une information représentative de la région dans laquelle elles sont localisées. Près de 200 stations ne répondant pas à ces deux critères ont également servi à la validation et à l’homogénéisation des données des stations utilisées. Les données sont homogénéisées sur une base quinquennale à partir de données quotidiennes.

Les points représentent les stations de mesure où la tendance des températures moyennes a été calculée. La couleur représente l’amplitude du changement de la température entre 1961 et 2010.

Les séries de données climatologiques peuvent recéler des perturbations attribuables à des facteurs non climatiques (déplacement des stations, changements d’observateur, changement de procédures d’observation ou d’instruments de mesure, etc.). L’homogénéisation des données permet de corriger l’effet de ces perturbations sur les séries de données.

Figure 30 Tendence des températures moyennes annuelles, Québec, 1961 à 2010



Note : Prochaines données : indéterminé.

Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Banque de données CLIMATOLOGIE.

Compilation : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les résultats montrent que le réchauffement du climat est une réalité dans la partie méridionale du Québec. De 1961 à 2010, la température moyenne a augmenté de 1,3 °C. Cependant, les variations des températures ne se produisent pas uniformément sur l'ensemble du territoire. La hausse des températures moyennes est d'un peu plus de 1,5 °C dans l'ouest et le sud, mais elle se situe entre 0,9 °C et 1,5 °C pour les stations localisées plus à l'est.

Survol des réalisations permettant la progression du développement durable dans l'administration publique et la société québécoise

Pour faire suite à la présentation des résultats des indicateurs de développement durable, la présente section brosse le portrait des engagements pris par les ministères et organismes (MO) dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 pour intégrer le développement durable dans l'appareil gouvernemental et plus largement dans la société québécoise. Elle n'a pas l'ambition de faire un compte rendu exhaustif de l'ensemble des réalisations gouvernementales en matière de développement durable, mais plutôt de faire état de l'engagement des MO à faire progresser le développement durable au Québec durant les années d'application de la SGDD. Pour plus de détails sur les engagements pris par les MO dans le cadre de la SGDD 2015-2020, le lecteur est invité à consulter les rapports périodiques de mise en œuvre de la SGDD.

Réalisations des ministères et organismes

La démarche de développement durable du gouvernement du Québec, officiellement lancée en 2006 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le développement durable, est bâtie sur une vision à long terme et des principes devant permettre aux générations actuelles et futures de bénéficier de conditions équitables pour leur développement. Dans l'administration publique, l'intégration du développement durable s'appuie sur une base légale, soit la Loi sur le développement durable, sur une stratégie gouvernementale de développement durable ainsi que sur les plans d'action de développement durable (PADD) des organisations publiques qui ont mobilisé depuis 2006 les MO du gouvernement du Québec. Les réseaux de la santé et de l'éducation, le milieu municipal, communautaire et des affaires ainsi que de nombreux organismes sans but lucratif contribuent également à cette démarche par leur engagement, leurs actions et la sensibilisation de leurs membres – rendant ainsi la démarche de développement durable opérationnelle non seulement à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, mais, de plus en plus, dans l'ensemble de la société québécoise.

À l'échelle de l'administration publique, les MO ont élaboré une centaine de PADD comprenant près de 2 000 engagements dans le cadre de la SGDD 2015-2020. Ces engagements contribuent à instaurer graduellement un nouveau cadre de gestion dans l'administration publique en implantant des façons de faire en cohérence avec le développement durable. Ils contribuent également à réaliser des changements dans la société en intégrant davantage la prise en compte des trois dimensions du développement durable dans une grande diversité d'activités et de projets et en développant des moyens d'accompagnement et d'échange avec des acteurs de la société.

Concrètement, la SGDD 2015-2020 cible huit orientations, 27 objectifs et 67 résultats recherchés. Elle présente également cinq activités incontournables devant être réalisées par les MO visés. Plusieurs engagements pris par les MO au regard de ces objectifs, résultats recherchés et activités incontournables s'inscrivent en cohésion avec les indicateurs de développement durable de la première liste présentés dans ce rapport. La section qui suit présente de façon non exhaustive des exemples d'actions réalisées par les MO dans le cadre de la SGDD 2015-2020 relativement aux cinq capitaux. Cet exercice ne vise pas à établir de corrélation directe avec les résultats obtenus pour les différents indicateurs, mais permettra d'illustrer les engagements pris par l'appareil gouvernemental en ce qui concerne les différents aspects du développement durable au Québec.

Capital humain

Plusieurs orientations de la SGDD 2015-2020 s'inscrivent en adéquation avec un objectif global de maintien et de progression du capital humain au Québec. Afin d'illustrer cette cohérence, deux indicateurs, soit l'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) et la distribution du plus haut niveau de diplomation, sont mis ici en relation avec certains objectifs de la SGDD.

Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)

L'orientation 5 de la SGDD, *Améliorer par la prévention la santé de la population*, s'inscrit en adéquation avec une perspective d'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) de la population québécoise, un des indicateurs du capital humain. Cette thématique constituait déjà un axe d'intervention majeur de la SGDD 2008-2013 (prolongée jusqu'en 2015) par l'entremise de l'orientation 2, *Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement*. L'indicateur d'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) est donc lié à une thématique considérée comme prioritaire pour le gouvernement québécois en matière de développement durable au cours des dix dernières années.

Dans la SGDD 2015-2020, les deux objectifs de l'orientation 5 sont liés à cette thématique, soit l'objectif 5.1, *Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie*, et l'objectif 5.2, *Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires*. Comme présenté dans le rapport de mi-parcours de la SGDD 2015-2020, 50 MO se sont engagés dans leur PADD envers l'orientation 5. Par exemple, huit MO ont pris des engagements en lien avec le résultat recherché 41, *Augmenter l'accès pour tous à une saine alimentation et sa promotion* (objectif 5.1). Ces engagements incluent notamment les suivants :

- Bonifier la diffusion d'informations sur les saines habitudes alimentaires et de vie;
- Appuyer l'amélioration de la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec.

Par ailleurs, depuis 2018, un groupe de travail composé de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), du MTESS, du MSSS et de partenaires du milieu a été mis sur pied afin d'accroître l'accès universel à une offre alimentaire saine et diversifiée. Ce groupe de travail appuie les efforts déployés par la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA) dans le but de créer au Québec des environnements qui favorisent les saines habitudes d'alimentation et de vie. Créée en 2015 à l'initiative du MSSS, la TQSA a pour mandat d'optimiser les retombées potentielles des actions présentes et futures en matière de saine alimentation.

Quatorze MO ont également pris des engagements au regard du résultat recherché 42, *Augmenter l'accès aux milieux propices à la pratique de l'activité physique ainsi que la valorisation d'un mode de vie plus actif* (objectif 5.1). Ces engagements comprennent notamment les suivants :

- Offrir du financement pour encourager l'activité physique des Québécois;
- Accroître l'offre de services gouvernementaux permettant de réaliser des activités physiques en plein air.

Enfin, 32 MO se sont engagés en lien avec le résultat recherché 43, Mettre en œuvre des mesures et des actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie, y compris la lutte contre l'intimidation (objectif 5.2). Parmi les engagements pris, notons les suivants :

- Réviser la stratégie promotionnelle du programme Construire en santé pour augmenter son utilisation dans l'industrie de la construction;
- Réaliser des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière.

Distribution du plus haut niveau de diplomation

La scolarisation est un autre élément clé du capital humain qui a des répercussions sur de nombreuses variables affectant les gens et les communautés, notamment la santé et la qualité des emplois occupés par les Québécois. L'objectif 4.1 de la SGDD, *Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables*, s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la scolarisation au Québec, en cohésion avec l'indicateur de distribution du plus haut niveau de diplomation. Ici aussi, notons que cette thématique a fait l'objet d'une attention particulière du gouvernement québécois en matière de développement durable depuis plus d'une dizaine d'années, ayant en effet fait l'objet de l'objectif 27 de la SGDD 2008-2013, *Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population*.

Un total de 21 MO ont officiellement contribué à la réalisation de cet objectif dans le cadre de la SGDD 2015-2020, prenant collectivement un total de 42 engagements. Ceux-ci consistent notamment à :

- Diffuser des outils d'information, de sensibilisation sur l'analphabétisme, d'amélioration de la littératie et d'apprentissage de la langue française sur le Web, dans des mémoires, dans des publications médias, etc.;
- Adopter des mesures d'accès à l'emploi pour des candidats issus de populations vulnérables (p. ex., peuples autochtones, minorités visibles, femmes, immigrants, personnes handicapées);
- Rencontrer des entreprises afin d'accroître le taux d'acceptation des diplômes étrangers.

La SGDD 2015-2020 comporte donc plusieurs objectifs s'inscrivant dans une perspective de maintien et d'amélioration du capital humain au Québec, notamment en ce qui a trait à l'espérance de vie et la scolarisation. Ces objectifs se traduisent par plusieurs engagements des MO touchant une diversité de publics.

Capital social

Plusieurs objectifs de la SGDD 2015-2020 s'inscrivent en cohérence avec une perspective de renforcement du capital social au Québec. La cohésion entre certains objectifs de la SGDD et trois indicateurs du capital social, soit le temps consacré aux activités organisationnelles, le revenu familial excédentaire et la part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie, est mise en lumière dans cette section.

Temps consacré aux activités organisationnelles

La participation des citoyens au développement de leur communauté favorise l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, de même que le développement d'un esprit d'entraide et de soutien qui forment une fondation essentielle du capital social. Les objectifs 4.2, *Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités*, et 6.3, *Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités*, de la SGDD 2015-2020 sont cohérents avec une perspective d'augmentation de la participation et du temps consacré par les Québécois aux activités organisationnelles. Déjà, en 2008, le gouvernement manifestait par ailleurs l'importance qu'il accorde à cette thématique avec l'orientation 8 de la SGDD 2008-2013, *Favoriser la participation à la vie collective*. Il s'agit donc d'un enjeu sur lequel travaillent les MO publics visés depuis plusieurs années, en adéquation avec l'indicateur mentionné ici.

Dans le cadre de la SGDD 2015-2020, un total de 29 MO ont pris 54 engagements pour réaliser l'objectif 4.2 et le résultat recherché 39, dont les suivants :

- Effectuer des collectes (collectes de jouets, de livres, d'aliments non périssables, de fonds pour Entraide, pour la Tablee des Chefs, etc.);
- Soutenir financièrement des organismes communautaires.

En ce qui a trait à l'objectif 6.4, 13 MO ont pris un total de 26 engagements, notamment :

- Mettre en place des tables de concertation régionale pour soutenir la participation publique dans une perspective de gestion intégrée;
- Concevoir des projets destinés aux jeunes qui traitent de la participation publique et de l'engagement social.

Revenu familial excédentaire

Dans une perspective de développement durable, le revenu familial excédentaire permet de suivre les progrès réalisés pour atteindre une plus grande équité. L'objectif 4.3 de la SGDD 2015-2020, *Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés*, vise à améliorer l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés. Cette visée s'inscrit ainsi en cohérence avec un objectif global d'amélioration du revenu familial excédentaire pour les Québécois bénéficiant de ces mesures et services. Quatorze MO ont pris des engagements au regard de l'objectif 4.3, notamment :

- Augmenter les seuils de participation aux programmes d'aide visant les personnes défavorisées pour accroître le nombre de bénéficiaires;
- Appuyer les efforts de collecte de fonds visant à aider financièrement les jeunes issus de milieux défavorisés;
- Réduire l'écart entre le taux de salaire minimum garanti et le taux de salaire moyen.

Part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie

La culture est un aspect central du capital social qui contribue à bâtir le tissu social et l'identité individuelle et collective. Il s'agit également d'un élément mis en évidence dans la SGDD en tant que considération transversale majeure à intégrer aux efforts de développement durable, notamment avec l'objectif 1.5, *Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial*, et l'activité incontournable 3²³.

Les MO ont contribué à la réalisation de l'activité incontournable 3 et de l'objectif 1.5 dans des proportions de plus de 80 %. Les MO ont pris un total de 202 engagements en lien avec l'objectif 1.5, notamment :

- Mettre en ligne le patrimoine documentaire, les collections et les œuvres québécoises grâce à la numérisation (contribution aux objectifs 2 et 14 – Agenda 21 de la culture);
- Soutenir financièrement des projets culturels et favoriser les producteurs québécois (contribution aux objectifs 2 et 11 – Agenda 21 de la culture).

Bien que ces taux d'engagement soient encourageants, mentionnons toutefois que des pans importants de l'Agenda 21 de la culture ne font l'objet d'aucun engagement déclaré de la part des MO. À titre d'exemple, aucun des engagements des MO ne contribue explicitement à la reconnaissance de la spécificité culturelle des nations amérindiennes et de la nation inuite.

En somme, les MO ont pris de nombreux engagements dans le cadre de la SGDD qui s'inscrivent en cohérence avec une perspective d'amélioration du capital social québécois.

²³ L'activité incontournable 3 demande aux MO de mettre en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la SGDD 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Capital produit

La SGDD 2015-2020 s'inscrit en concordance avec le maintien ou la progression des actifs du capital produit, plus particulièrement en ce qui a trait au stock net de capital fixe en transport collectif.

Stock net de capital fixe en transport collectif

L'objectif 7.1 de la SGDD 2015-2020, Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables, s'inscrit en adéquation avec une visée d'augmentation du stock net de capital fixe en transport collectif, bien que cet indicateur ait subi une légère baisse entre 2013 et 2018. Plusieurs résultats recherchés ont fait l'objet d'engagements de la part des MO en lien avec cet objectif. Notamment, deux MO ont déclaré avoir pris un total de trois engagements pour accroître l'intégration de la planification de la mobilité durable à l'aménagement du territoire. Ceux-ci visent notamment à :

- Financer les services de transport collectif en région;
- Élaborer une stratégie globale pour la réfection, la construction et le financement des infrastructures de transport dans le cadre d'une vision de type « multiusage » visant à maximiser l'accès aux territoires nordiques.

Par ailleurs, par l'entremise de la Politique de mobilité durable 2030 adoptée en 2017, le MTQ a pris des mesures pour contribuer à accroître le stock net de capital fixe en transport collectif, bien que celles-ci n'aient pas fait l'objet d'un engagement formel dans le cadre de la SGDD. Le MTQ a par exemple consenti en 2017-2018 à des investissements de plus de 690 millions de dollars pour maintenir, améliorer et développer les transports collectifs et actifs au Québec grâce notamment au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, au Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (entente bilatérale avec le fédéral) et au Programme d'aide financière au développement des infrastructures de transport actif dans les périmètres urbains.

Capital financier

La SGDD 2015-2020 est compatible avec un objectif général de maintien ou de progression du capital financier québécois à court et à long terme. Notamment, les objectifs 4.1, Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables, et l'objectif 4.3, Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés, s'inscrivent en cohésion avec une perspective d'augmentation de l'indicateur de l'avoir net des ménages puisqu'ils ciblent une amélioration de la situation d'emploi et du revenu des personnes vulnérables.

Par ailleurs, notons que plusieurs résultats recherchés de la SGDD comportent un élément d'efficience économique en cohérence avec le maintien ou la progression des actifs financiers du gouvernement québécois. Notamment, le résultat recherché 4 (objectif 1.1), Diminuer, d'ici 2020, de 10 % les émissions de GES des bâtiments des MO par rapport à leur niveau de 2009-2010, implique une amélioration de l'efficacité énergétique et donc une diminution potentielle, à moyen terme, des coûts associés au chauffage et à la climatisation des bâtiments gouvernementaux. Il en va de même du résultat recherché 2 visant à réduire les émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale.

Enfin, l'objectif 6.4, Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres d'origine naturelle, offre un autre exemple de cohérence avec une perspective de progression des actifs financiers des ménages et du gouvernement québécois. En effet, les engagements pris en lien avec cet objectif s'inscrivent dans une visée de diminution des pertes financières de l'État comme celles des particuliers en lien avec les changements climatiques et les sinistres naturels.

Capital naturel

La SGDD 2015-2020 s'inscrit en cohésion avec un objectif global de maintien et de progression du capital naturel québécois. Quelques exemples sont présentés ici en lien avec les indicateurs de l'état des écosystèmes forestiers, de l'indice annuel de la qualité de l'air et de la tendance des températures moyennes annuelles.

État des écosystèmes forestiers

Les forêts contribuent à stimuler l'économie en plus de concourir à la qualité de vie des citoyens et la protection de la biodiversité. La SGDD est en adéquation avec une perspective d'amélioration de l'indicateur de l'état des écosystèmes forestiers par l'entremise de l'orientation 3, *Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité*, et plus particulièrement par le résultat recherché 33 (objectif 3.1), *Adopter des pratiques et des modes de gestion des ressources naturelles responsables et respectueux des écosystèmes*. Dix organismes publics dont la mission vise directement la gestion des ressources naturelles ou des terres agricoles ont contribué à ce résultat recherché. Les engagements qui concernent la gestion des écosystèmes forestiers consistent notamment à :

- Développer et mettre en œuvre un cadre de suivi du régime forestier adapté (applicable sur le territoire décrit au chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, communément appelée « La Paix des braves »);
- Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts;
- Élaborer des outils, des méthodes de calcul et des plans de gestion responsable des ressources naturelles.

Par ailleurs, bien qu'elle ne fasse pas l'objet d'un engagement dans le cadre de la SGDD, soulignons la contribution de la mise à jour de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) à la modernisation, la clarification et l'amélioration de la prévisibilité du système d'autorisation environnemental encadrant les projets qui affectent les milieux naturels et la biodiversité du Québec. La LQE contribue en effet à la mise en œuvre de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles qui respectent la capacité de support des écosystèmes.

Indice annuel de la qualité de l'air

La qualité de l'air constitue un élément fondamental du capital naturel essentiel au bien-être des collectivités. Trois MO se sont engagés envers la *réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES* (résultat recherché 66) dans le cadre de l'objectif 8.3 de la SGDD. Ces engagements s'inscrivent dans une perspective de réduction de la pollution atmosphérique et sont donc cohérents avec une visée d'amélioration de l'indice de qualité de l'air dans les communautés concernées. Parmi ces engagements, notons les suivants :

- Réduire les émissions de GES du parc de logements sociaux et abordables en remplaçant les systèmes de chauffage au mazout par une source d'énergie renouvelable et en installant des systèmes de chauffage qui utilisent principalement une source d'énergie renouvelable lors de la construction de nouveaux logements;
- Accompagner les communautés du territoire du Plan Nord dans le développement d'énergies renouvelables, en remplacement des carburants fossiles;
- Conclure une entente de collaboration comprenant la Société du Plan Nord pour accompagner les communautés hors réseau dans la transition énergétique et le remplacement des centrales thermiques.

Par ailleurs, un MO a pris un engagement dans le cadre du résultat recherché 45, *Mettre en œuvre des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur* (objectif 5.2), qui consiste à établir une stratégie de gestion des équipements de mesure de la qualité d'air d'ici 2020 grâce à l'installation de deux nouveaux équipements de mesure.

Enfin, bien qu'aucun engagement n'ait été formellement déclaré dans le cadre d'un PADD, une politique sur la qualité de l'air est en cours de préparation au MELCC, conformément au livrable 1 du chantier Santé, solidarité sociale et adaptation aux changements climatiques et aux visées de la mesure 2.10 de la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Tendance des températures moyennes annuelles

Les changements climatiques sont au centre des préoccupations planétaires puisque les impacts qui en découlent peuvent affecter la santé humaine, l'activité économique et l'état des écosystèmes. La SGDD comporte plusieurs objectifs s'inscrivant dans une perspective de lutte contre les changements climatiques de façon directe ou indirecte. Bien que l'effet des actions réalisées à l'échelle du Québec ne puisse pas être décelé dans la tendance des températures moyennes annuelles, celle-ci étant influencée par une multitude de facteurs dépassant le cadre national, les actions posées au Québec sont pertinentes dans une perspective de contribution à l'effort mondial de mitigation du réchauffement du climat.

Ainsi, la SGDD s'inscrit en cohésion avec l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques par l'orientation 7, *Soutenir la mobilité durable*, et l'orientation 8, *Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre*, ainsi que de façon indirecte par l'orientation 2, *Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable*.

Pour illustrer la contribution de la SGDD à la lutte contre les changements climatiques, soulignons l'engagement de six MO dans le cadre du résultat recherché 57, *Augmenter l'électrification des transports collectifs et individuels* (objectif 7.2). Ces MO se sont notamment engagés à :

- Installer des bornes de recharge et des bornes de recharge rapide (près de 800);
- Octroyer du soutien financier pour renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur;
- Mettre en place un programme de rabais à l'achat pour appuyer l'électrification des transports scolaires.

Ces engagements s'ajoutent aux visées du Plan d'action 2018-2023 de mobilité durable et du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du MTQ et à celles du Plan d'action 2017-2020 de la Politique énergétique 2030 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

La SGDD 2015-2020 ainsi que plusieurs engagements pris par les MO dans le cadre de celle-ci s'inscrivent ainsi en adéquation avec une perspective de préservation du capital naturel québécois.

Réalisations des réseaux de la santé et de l'éducation ainsi que du milieu municipal et du milieu des affaires

Les réseaux parapublics ainsi que le milieu municipal et le milieu des affaires ont eux aussi contribué à faire progresser le développement durable au Québec. Afin d'obtenir les informations les plus récentes sur la participation et les réalisations de ces secteurs, le lecteur est invité à se référer aux rapports périodiques de mise en œuvre de la SGDD.

Synthèse et observations générales

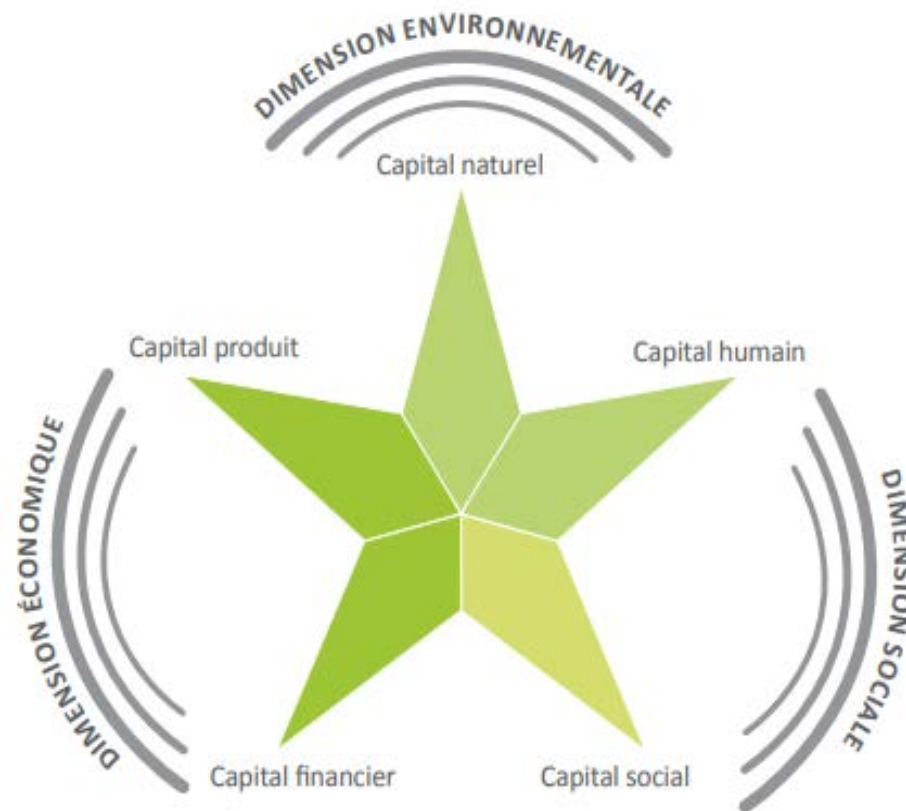
La section précédente présente un aperçu des engagements des organismes publics dans le cadre de la SGDD en relation avec les indicateurs de développement durable, ainsi qu'un survol des réalisations et transformations s'opérant plus largement dans la société québécoise vers un mode de vie plus durable.

Il peut être utile de prendre un recul encore plus grand et d'évaluer, à l'aide des indicateurs de la première liste que le Québec s'est donnés pour évaluer sa capacité à faire croître ses différents capitaux et à garder un équilibre entre eux, si la société québécoise est maintenant plus ou moins nantie d'un point de vue humain, social, produit, financier et naturel. Cette évaluation fournit une certaine indication du degré de durabilité de la trajectoire actuelle de la société québécoise.

Bien qu'aucune conclusion définitive sur l'évolution des capitaux ne puisse être tirée sur la base des résultats présentés dans ce rapport, l'analyse des informations fournies par les 22 indicateurs et de celles sur les engagements pris au regard du développement durable par les organismes publics donne une vue d'ensemble assez positive de l'évolution du développement durable au Québec. Cette section en présente les grandes lignes.

La dimension sociale du développement durable est traitée sous l'angle du capital humain et du capital social qui correspondent, d'une part, à une force de travail en santé et qualifiée et, d'autre part, aux réseaux, normes et valeurs qui assurent la cohésion sociale, de même qu'aux institutions qui soutiennent l'organisation de la société civile. La dimension économique regroupe pour sa part le capital produit, qui comprend les infrastructures, les équipements et les technologies, ainsi que le capital financier. Enfin, la dimension environnementale est abordée par le capital naturel composé des ressources naturelles, des terres et des écosystèmes.

Selon les indicateurs suivis, il apparaît que quatre des cinq capitaux ont évolué dans une direction favorable au développement durable, tandis que le cinquième (le capital social) semble demeurer dans un état stable, selon les données obtenues. Le capital humain et le capital financier se distinguent du fait qu'aucun stock qui a été examiné n'a décliné. La situation du capital produit et du capital naturel s'est globalement améliorée, bien que l'une de leurs composantes respectives ait connu un léger recul. Enfin, le capital social est resté globalement stable, avec une certaine diminution en ce qui concerne la part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie.



Une évolution positive des capitaux humains et financiers

Le capital humain a connu une nette progression en ce qui concerne la qualité de l'emploi et la distribution du plus haut niveau de diplomation. Notamment, la proportion de femmes occupant des emplois de qualité élevée continue d'augmenter, et la proportion de femmes occupant des emplois de qualité faible connaît une baisse quasi constante depuis la fin du 20^e siècle. Cette tendance s'accorde par ailleurs avec la tendance observée concernant la distribution du plus haut niveau de diplomation pour les femmes; en effet, la proportion des femmes détenant un diplôme universitaire a presque triplé depuis 1990. Les tendances concernant ces deux indicateurs sont similaires, quoique moins marquées, en ce qui concerne les hommes. Le taux d'activité est quant à lui demeuré globalement stable malgré le vieillissement de la population. En somme, aucun indicateur du capital humain n'a connu de diminution dans le cadre de la présente analyse, qui brosse donc un portrait positif de l'évolution du capital humain québécois. Notons toutefois que dû à un manque de données, l'évolution de l'indicateur portant sur l'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) n'a pas pu être analysée.

Quant au capital financier, une évolution positive est observée en ce qui a trait aux actifs financiers du gouvernement québécois. Les hausses les plus importantes ont été enregistrées par la catégorie « Placements temporaires » ainsi que dans le regroupement « Prêts, placements de portefeuille et participations dans les partenariats commerciaux ». L'indicateur de l'avoir net des ménages étant demeuré stable, on observe une évolution globale positive du capital financier québécois.

Le capital produit et le capital naturel ont progressé de façon générale

Le capital produit a connu une progression généralement positive. La croissance la plus prononcée se situe au chapitre de la valeur foncière du parc immobilier, en raison notamment d'une augmentation marquée des prix survenue dans le secteur résidentiel. Le stock net de capital fixe a également progressé de façon globale, bien que la valeur par habitant montre un léger fléchissement. Le stock net de capital fixe en transport collectif, quant à lui, a connu une certaine diminution depuis 2013, avec toutefois une remontée partielle en 2018. Globalement, l'évolution du capital produit est positive malgré un léger recul observé pour certaines de ses composantes.

L'évolution du capital naturel est également positive dans son ensemble, bien que certaines variables soient à surveiller. La proportion du territoire occupée par des aires protégées a continué d'augmenter entre 2013 et 2020, bien que moins rapidement qu'entre 2006 et 2013. Elle a augmenté de 1,5 point de pourcentage durant la période qui se termine, comparativement à une hausse de 4,6 points de pourcentage dans le dernier rapport sur l'état de situation du développement durable. L'écart s'est d'ailleurs creusé entre la proportion du territoire québécois occupé par des aires protégées et les cibles que le Québec s'est fixées en accord avec la Convention sur la diversité biologique. Le Québec devait en effet atteindre une proportion de 12 % d'aires protégées sur son territoire en 2015 et de 17 % en 2020, mais cette proportion s'élevait à 9 % en 2015 et ne s'élève à ce jour qu'à 10 %. La représentativité du réseau d'aires protégées au Québec s'est toutefois améliorée, un plus grand nombre de régions ayant maintenant une représentativité très forte au sein du réseau. Il s'agit là d'une variable importante dans la préservation de la biodiversité québécoise.

La productivité des écosystèmes forestiers a également connu une légère progression. De même, le pourcentage de bassins versants dont la qualité de l'eau est bonne s'est amélioré, et ce, en ce qui a trait à la concentration des trois descripteurs suivis, soit les coliformes fécaux, le phosphore et les matières en suspension. Il s'agit là d'une amélioration notable par rapport aux résultats présentés dans le dernier rapport sur le développement durable pour cet indicateur, qui faisait état d'une diminution du pourcentage de bassins versants dont la qualité de l'eau est bonne à l'embouchure au regard des matières en suspension.

Concernant la qualité de l'air, les indicateurs du pourcentage annuel de jours sans smog et l'indice annuel de la qualité de l'air montrent tous deux des tendances positives entre 2012 et 2018. En général, l'indicateur du pourcentage annuel de jours sans smog démontre que la proportion de jours sans smog augmente à mesure que l'on s'éloigne de la région montréalaise et de la Capitale-Nationale.

Le territoire zoné agricole est le seul indicateur qui a connu un certain recul durant la période à l'étude. Il s'agit toutefois d'une légère diminution correspondant à 0,01 % de sa superficie. Bien que minime, cette diminution semble s'inscrire dans une tendance à plus long terme observée depuis la fin du siècle dernier. L'évolution de cet aspect fondamental du capital naturel est donc à surveiller afin d'assurer le maintien à long terme des espaces nécessaires pour les diverses activités agroalimentaires québécoises.

Notons qu'en raison d'un manque de données, l'évolution de l'indicateur portant sur la tendance des températures moyennes annuelles n'a pas pu être analysée.

Le capital social est demeuré globalement stable, avec un recul en lien avec la culture

Le capital social affiche une progression de l'un de ses indicateurs, le revenu familial excédentaire, et une régression d'un autre de ceux-ci, la part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie. Un autre indicateur, la répartition du revenu, est demeuré stable. Globalement, le capital social québécois est donc demeuré plutôt constant. La progression du revenu familial excédentaire est par ailleurs une amélioration notable par rapport aux résultats présentés dans le dernier rapport sur l'état de situation du développement durable au Québec, qui constatait un recul pour cet indicateur.

Toutefois, notons que le PIB des secteurs de la culture et des communications dans l'économie n'a pas progressé au même rythme que le PIB du Québec. Il s'agit donc là d'une variable à surveiller au cours des prochaines années afin de prévenir un effritement culturel de la société québécoise. Comme nous l'avons vu à la section précédente, plusieurs organismes publics ont d'ailleurs pris des engagements pour renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle dans le cadre de la SGDD 2015-2020.

Soulignons également que l'évolution de l'indicateur du capital social portant sur les personnes ayant un niveau élevé de soutien social et de celui portant sur le temps consacré aux activités organisationnelles n'a pu être analysée en raison d'un manque de données et d'un changement méthodologique, respectivement. Ceci limite la portée de l'analyse de l'évolution du capital social.

Comment améliorer le suivi de l'état du développement durable?

Il importe de considérer le travail d'analyse de l'évolution des capitaux d'un point de vue méthodologique afin d'améliorer l'approche de suivi de l'état du développement durable. Plusieurs changements sociétaux s'opèrent lentement et, parallèlement, les stocks de capitaux évoluent généralement sur une longue période. Le suivi de ces tendances doit donc s'effectuer de manière constante et rigoureuse sur une longue période afin de discerner correctement ces tendances.

L'approche par capitaux adoptée par le gouvernement du Québec en 2009 permet de suivre l'état des stocks disponibles pour les trois dimensions du développement durable. Cette approche est utile en ce sens qu'elle permet de valider si le développement actuel de la société québécoise permet d'améliorer, ou du moins de maintenir, sa richesse sur les plans humain, social, financier, produit et naturel, et donc si sa trajectoire s'approche de celle d'un développement durable.

Toutefois, cette approche ne permet pas de discerner les pressions, issues par exemple des comportements et des modes de production, exercées sur les stocks de capitaux. Le suivi de ces pressions, aussi appelées flux, conjointement avec le suivi d'indicateurs de stock, s'avérerait utile puisqu'il pourrait permettre de cerner, dans certains cas, les comportements à modifier avant qu'ils aient une incidence notable sur les stocks. Le suivi d'indicateurs de flux permettrait également de dresser un portrait plus complet des facteurs qui ont contribué à influencer sur la progression des indicateurs de stock. Par exemple, les flux en lien avec la gestion des matières résiduelles – quantité de matières éliminées, compostées et recyclées, par exemple – peuvent avoir une incidence sur le capital naturel québécois. Ces indicateurs de flux varient souvent plus rapidement dans le temps et peuvent généralement être influencés plus directement par l'adoption de politiques publiques. La possibilité d'ajouter ce type d'indicateurs à la première liste d'indicateurs de développement durable sera donc examinée.

Par ailleurs, les objectifs de développement durable de l'ONU constituent un cadre de référence international qui, dans une forme adaptée au contexte québécois, permettra de bonifier l'approche de suivi du développement durable au Québec et d'augmenter la comparabilité des indicateurs utilisés. Ces objectifs internationaux auxquels adhèrent de nombreux États répondent en effet au besoin de disposer d'une information simple et facile à retenir ou à communiquer et qui permet par ailleurs d'établir des comparaisons entre nations.

Il importe, en terminant, de rappeler que la valeur des indicateurs est tributaire non seulement de la représentativité et de la fiabilité des données obtenues, mais aussi de la stabilité des sources d'information et de la fréquence de leur collecte. À cet égard, certains des indicateurs dont les données proviennent notamment du recensement ou d'enquêtes de Statistique Canada présentent, à des degrés plus ou moins marqués, des problèmes de comparabilité temporelle dus à des changements méthodologiques ou à la taille des échantillons. Cette situation limite notamment la portée des analyses sur l'évolution de certains indicateurs pour lesquels aucune nouvelle donnée ou aucune donnée comparable avec la période précédente n'est disponible. En retour, ce manque de données limite la précision de l'analyse portant sur l'évolution globale des capitaux.

ANNEXES

ANNEXE 1. Lexique

Agenda 21 : plan d'action pour le 21^e siècle qui décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il a été adopté par 173 chefs d'État lors du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro (Brésil), en 1992.

Bassin versant : territoire délimité de manière naturelle par la ligne de partage des eaux, c'est-à-dire par le point le plus élevé d'où s'écoulent, d'un côté ou l'autre, les eaux de pluie. Une partie de l'eau ruisselle en surface pour atteindre une rivière qui se jettera soit dans un autre cours d'eau soit dans la mer.

Biocénose : ensemble des êtres vivants qui coexistent dans un espace fini dont les caractéristiques physiques représentent le biotope.

Biotope : ensemble des éléments non vivants d'un écosystème, tels que le sol et ses constituants, l'air, l'humidité, la température, la lumière, les éléments chimiques, et, en milieu aquatique, les propriétés physicochimiques des eaux. Tous ces éléments conditionnent la présence et la répartition des êtres vivants.

Cadre écologique de référence du Québec (CERQ) : outil de cartographie et de classification écologique du territoire qui reconnaît, dans une approche globale et hiérarchique, les écosystèmes terrestres et les hydrosystèmes comme des entités spatiales dont il est possible d'obtenir la cartographie selon plusieurs niveaux de perception. Le premier niveau de perception est composé de 15 provinces naturelles, elles-mêmes subdivisées en 79 régions qui correspondent au deuxième niveau de perception. La classification du CERQ ouvre la porte à une bonne connaissance écologique des régions du Québec et à une évaluation originale de la diversité biologique régionale.

Coefficient de Gini : mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée, élaborée par le statisticien italien Corrado Gini. Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite et 1 signifie l'inégalité totale. Il est souvent exprimé en pourcentage. Ce coefficient est très utilisé pour mesurer l'inégalité des revenus.

Coliformes fécaux : sous-groupe des coliformes totaux. L'espèce la plus fréquemment associée à ce groupe bactérien est l'*Escherichia coli* (*E. coli*) qui en représente 80 à 90 %. La présence de coliformes fécaux témoigne habituellement d'une contamination d'origine fécale, bien qu'elle puisse provenir d'autres sources telles que les effluents industriels du secteur des pâtes et papiers ou de la transformation alimentaire.

Efficacité énergétique : obtention d'un meilleur rendement énergétique principalement par le recours aux innovations technologiques les plus appropriées ainsi qu'aux équipements et aux procédés les plus performants, ou encore par les changements de comportement en faveur d'une réduction de la consommation d'énergie.

Filtre brut : approche qui reconnaît le milieu physique comme le facteur génétique de l'organisation spatiale des écosystèmes. Ce premier niveau d'analyse repose sur la reconnaissance des structures spatiales des éléments physiques des écosystèmes, à savoir la géologie, les formes de terrain, la nature et l'origine des dépôts de surface, la configuration et la densité du réseau hydrographique.

Matières en suspension : ensemble des particules fines solides insolubles visibles à l’œil nu présentes dans l’eau. Plus une eau en contient, plus elle est dite turbide. Ces particules fines en suspension dans l’eau sont soit d’origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels.

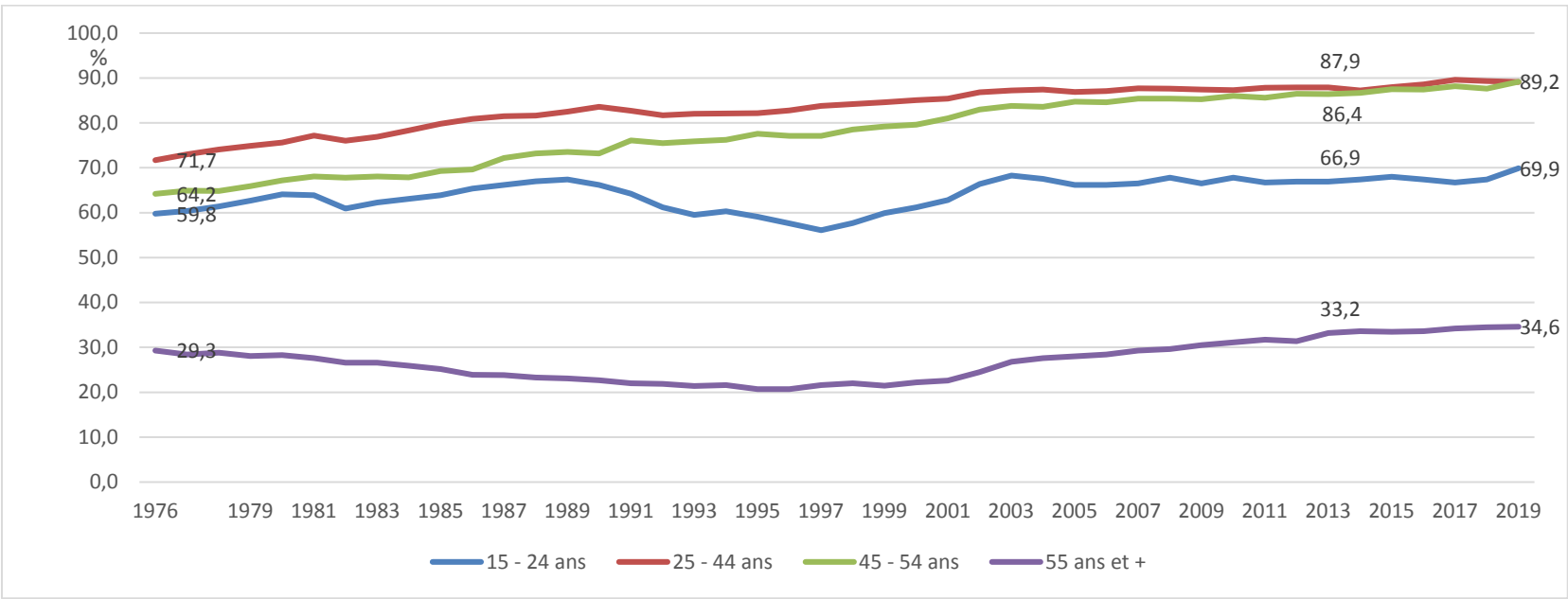
ANNEXE 2. Données supplémentaires

CAPITAL HUMAIN

Taux d’activité

Figure 31 Taux d’activité selon l’âge, 1976 à 2019

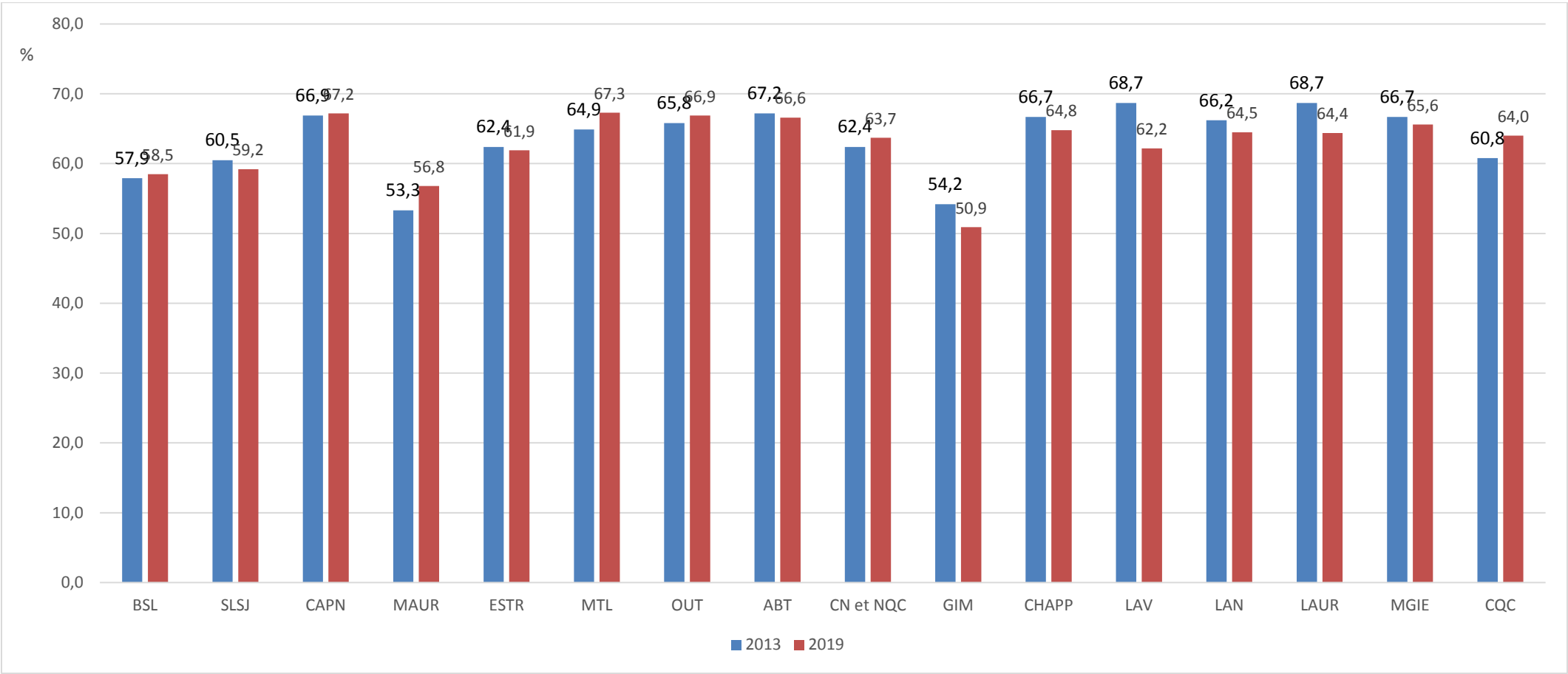
Pour la période 2013-2019, seul le taux d’activité des 55 ans et plus a connu une croissance statistiquement significative, avec une augmentation de 1,4 point de pourcentage.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Figure 32 Taux d'activité selon la région administrative, 2013 et 2019

En 2019, les régions de la Capitale-Nationale, de Montréal, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Montérégie affichent un taux d'activité supérieur ou égal à 65,0 %.

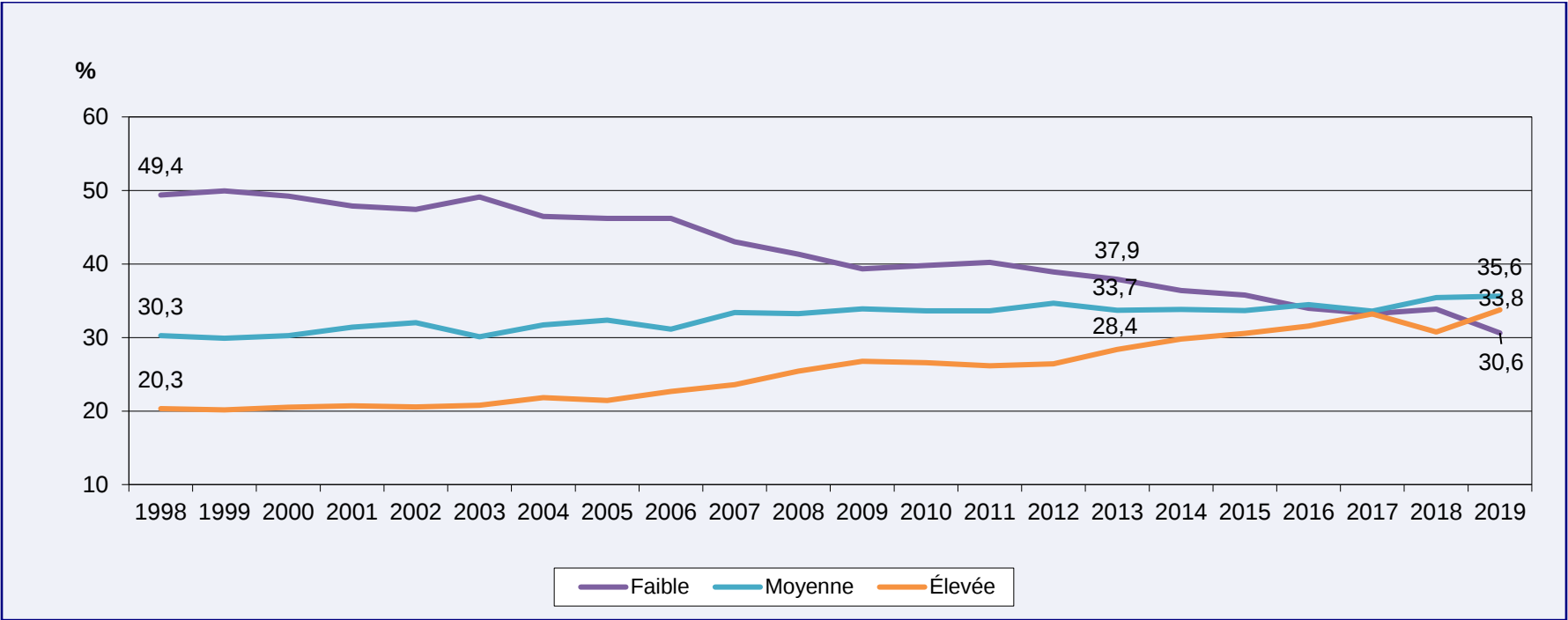


Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active ». Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Qualité de l'emploi

Figure 33 Proportion d'emplois selon la qualité, femmes, 1998 à 2019

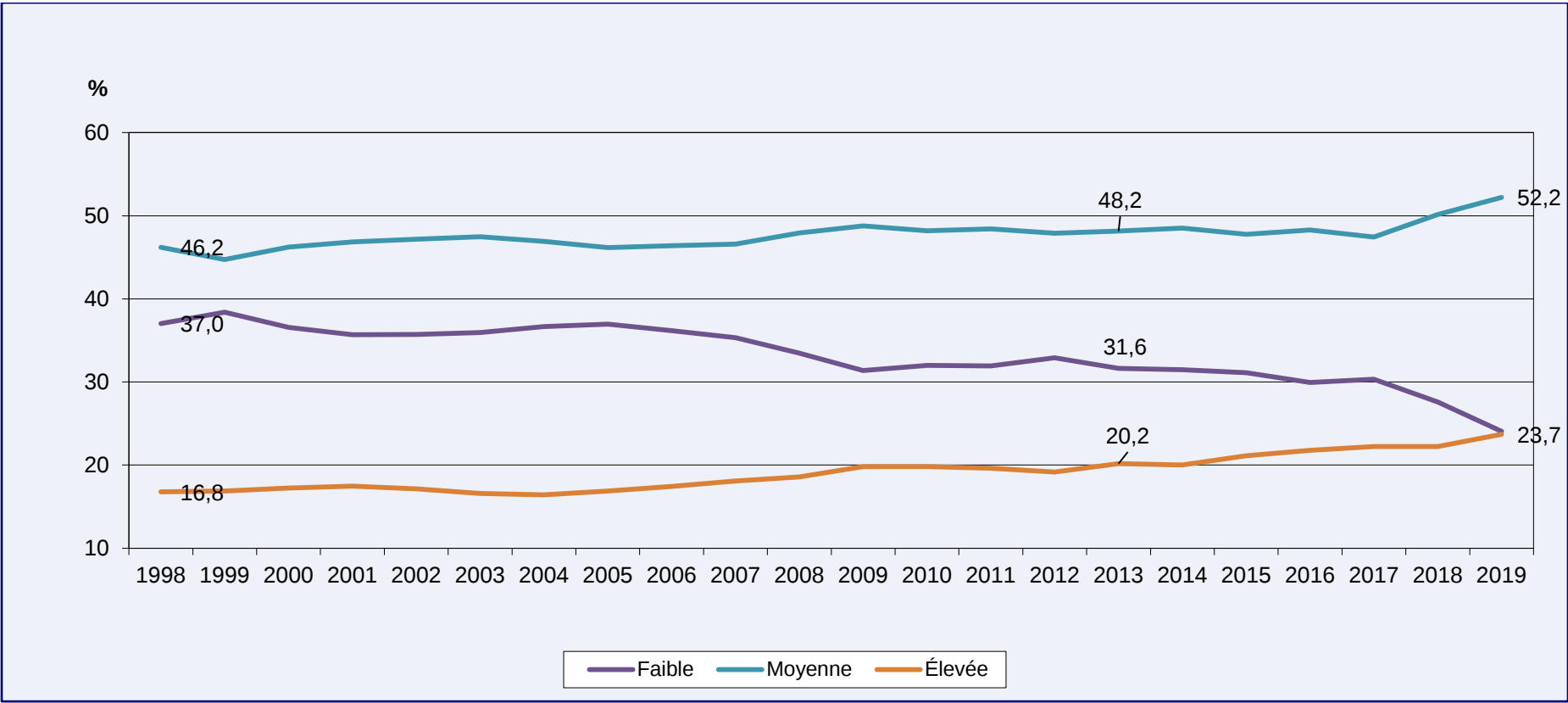
Chez les femmes, la proportion des emplois de qualité faible a diminué depuis 1998 au profit des emplois de qualité élevée et moyenne.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active ». Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 34 Proportion d’emplois selon la qualité, hommes, 1998 à 2019

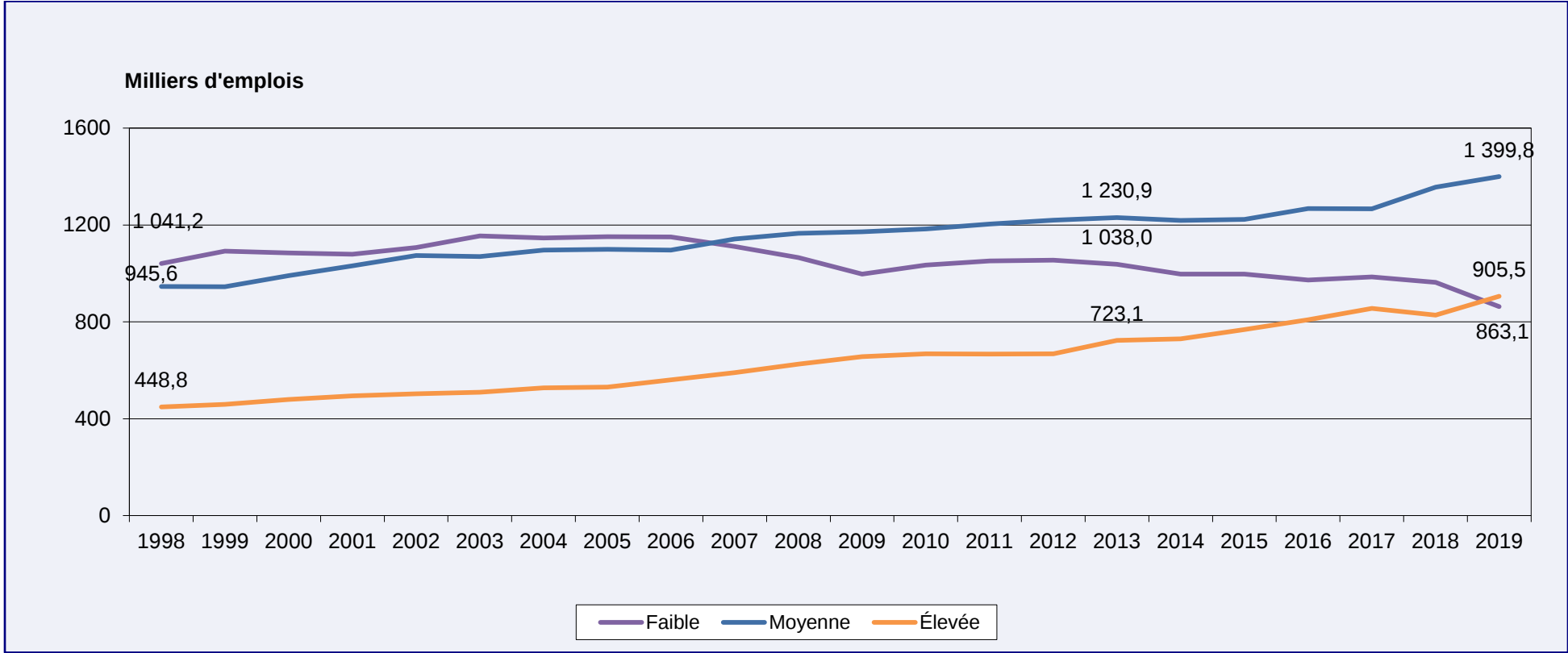
Chez les hommes, la proportion des emplois de qualité moyenne domine depuis la fin du siècle dernier, cette tendance s’étant accentuée depuis 2013.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Figure 35 Nombre d’emplois selon la qualité, total, 1998 à 2019

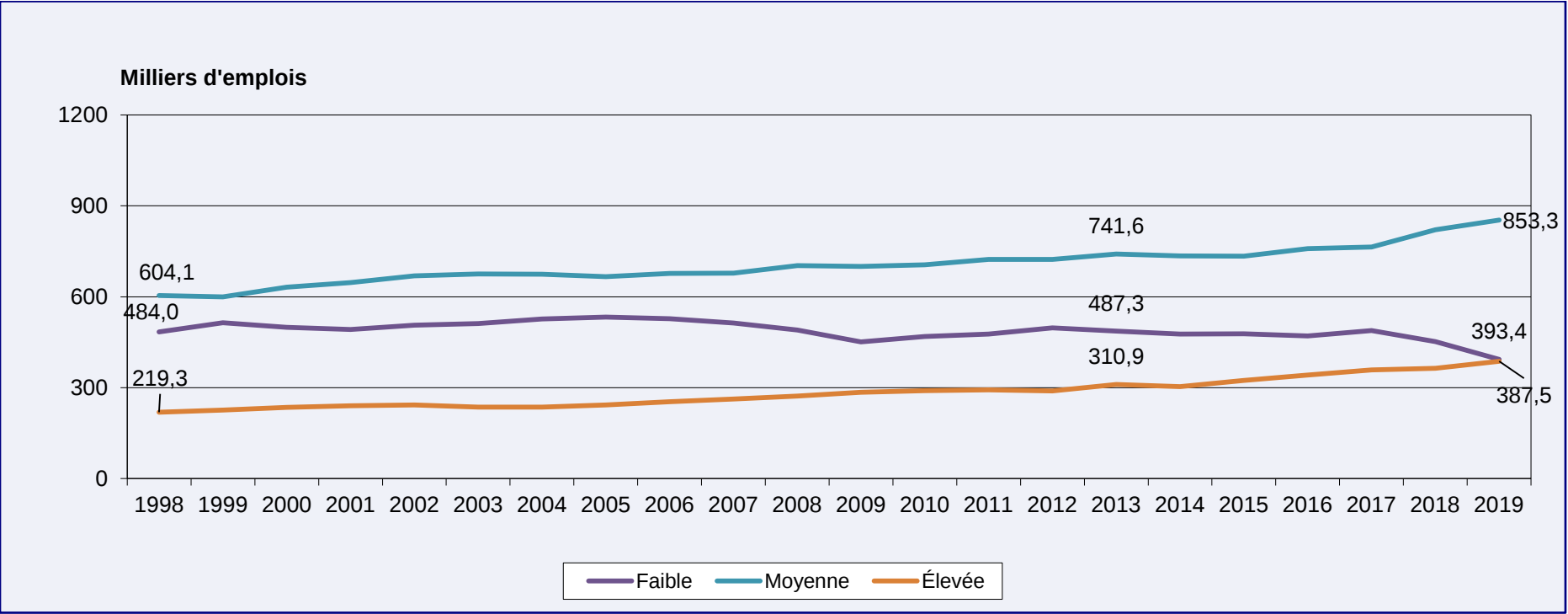
Le nombre d’emplois de qualité moyenne et élevée a augmenté entre 2013 et 2019, tandis que le nombre d’emplois de faible qualité a diminué.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Figure 36 Nombre d’emplois selon la qualité, hommes, 1998 à 2019

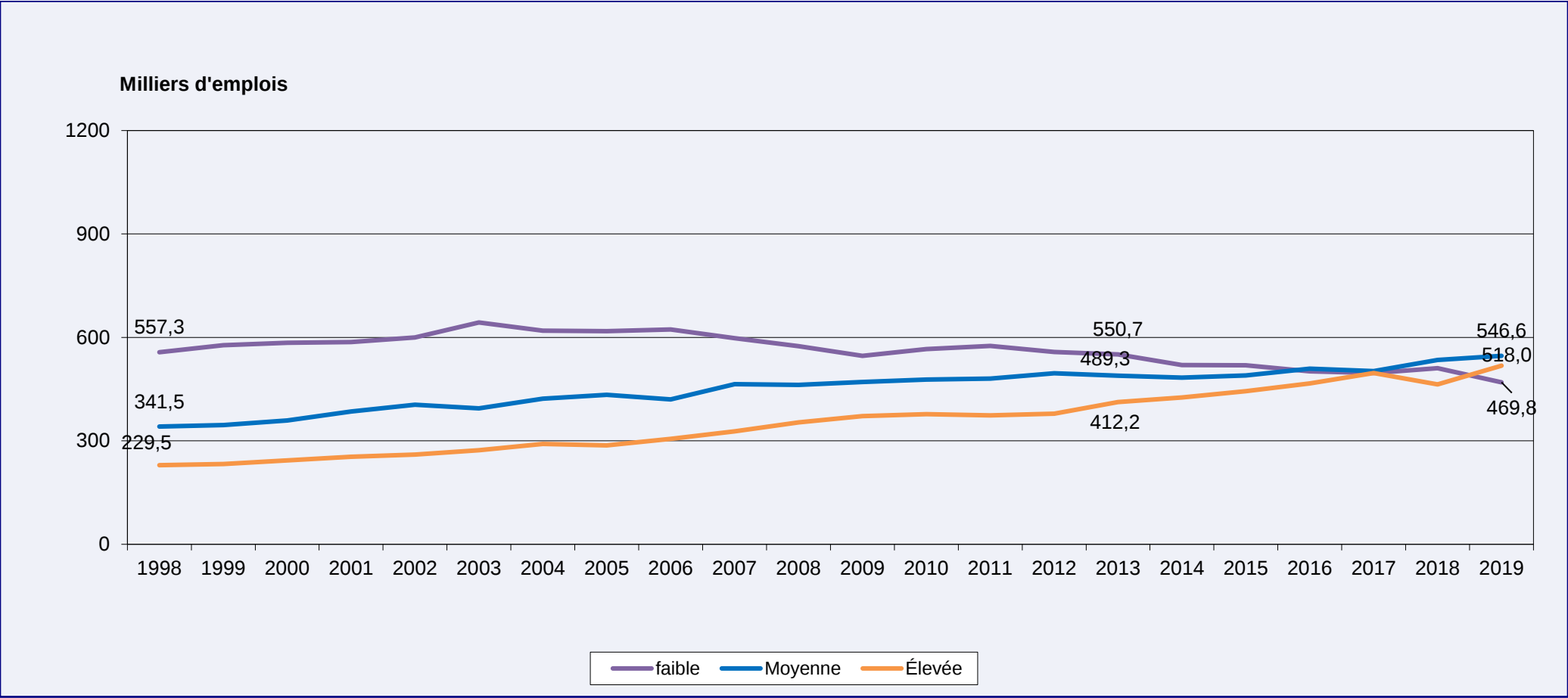
Chez les hommes, le nombre d’emplois de qualité moyenne domine depuis la fin du siècle dernier, cette tendance s’étant accentuée depuis 2013.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Figure 37 Nombre d’emplois selon la qualité, femmes, 1998 à 2019

Chez les femmes, le nombre d’emplois de qualité faible a diminué depuis 1998 au profit des emplois de qualité élevée et moyenne.

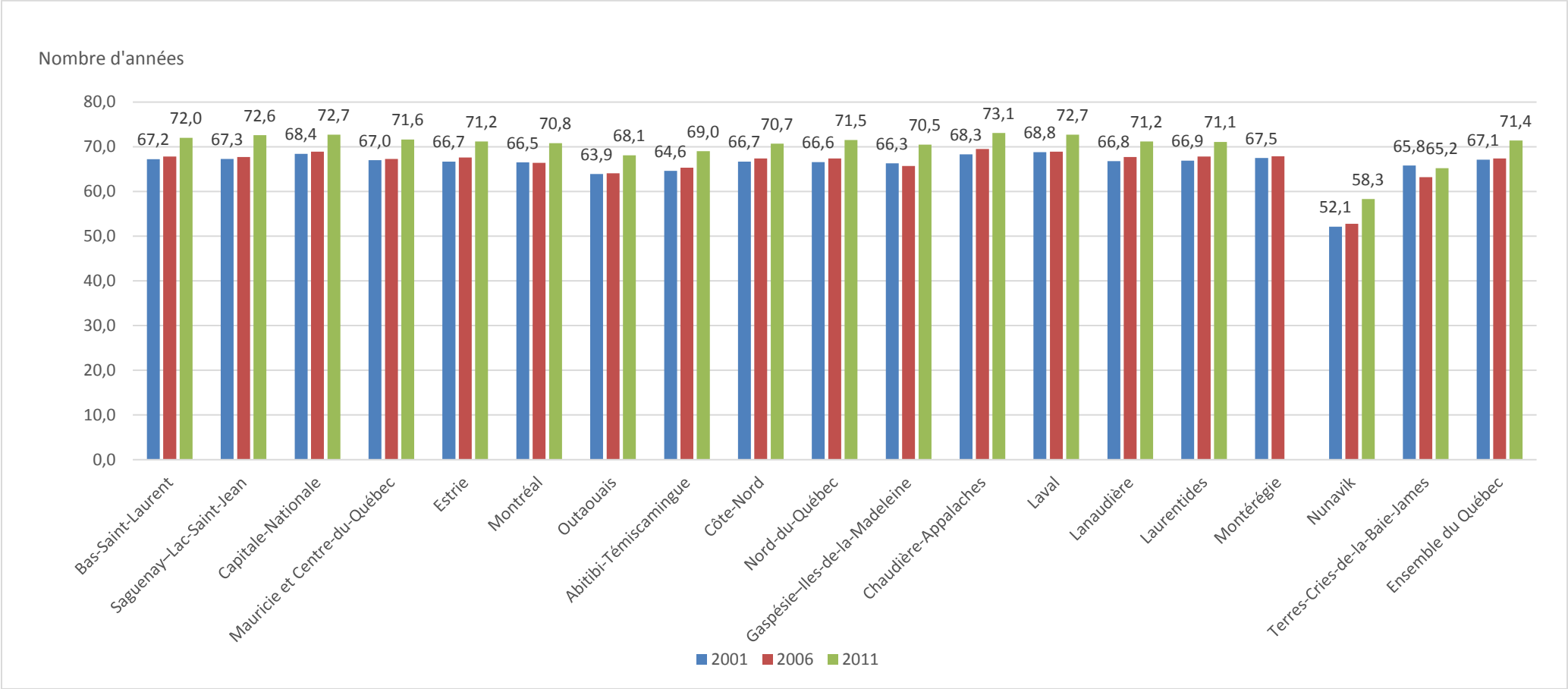


Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)

Figure 38 Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) selon la région sociosanitaire, 2001 à 2011

L'espérance de vie en bonne santé a progressé dans toutes les régions sociosanitaires dans les années 2000, excepté dans les Terres-Cries de la Baie-James, région qui a connu une diminution de l'espérance de vie en bonne santé de 65,8 ans à 65,2 ans entre 2001 et 2011.

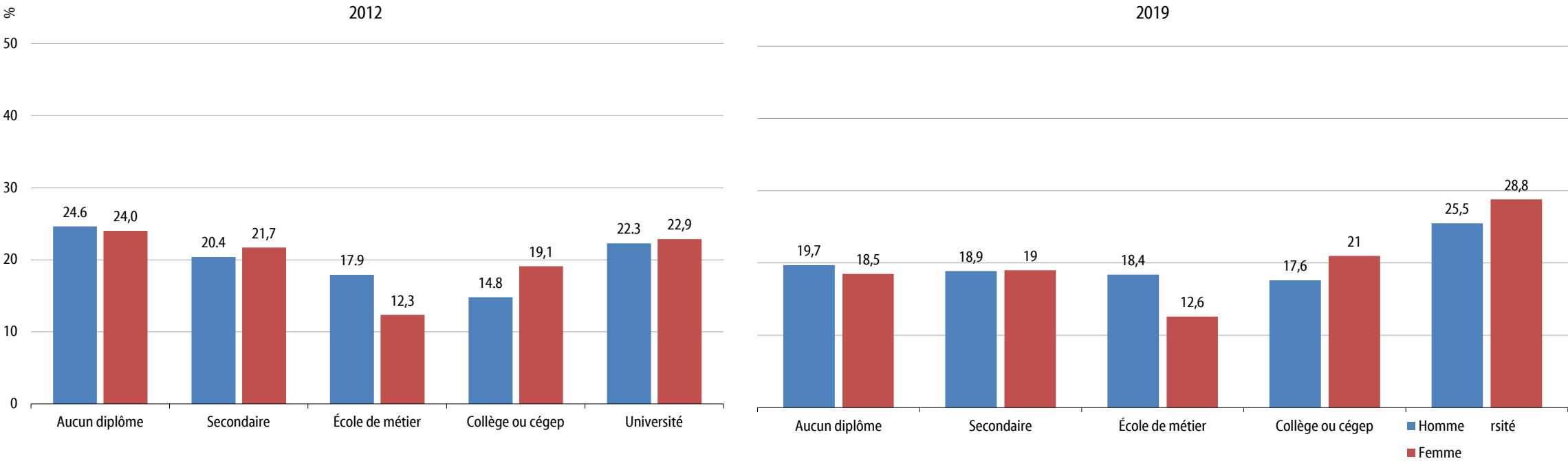


Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, « Registre des événements démographiques », fichier des décès et fichier des naissances vivantes, estimations et projections démographiques du réseau sociosanitaire, 2010; Statistique Canada, « Recensements », 2001 et 2006, et « Enquête nationale auprès des ménages », 2011.

Distribution du plus haut niveau de diplomation

Figure 39 Distribution du plus haut diplôme obtenu selon le sexe, 2012 et 2019

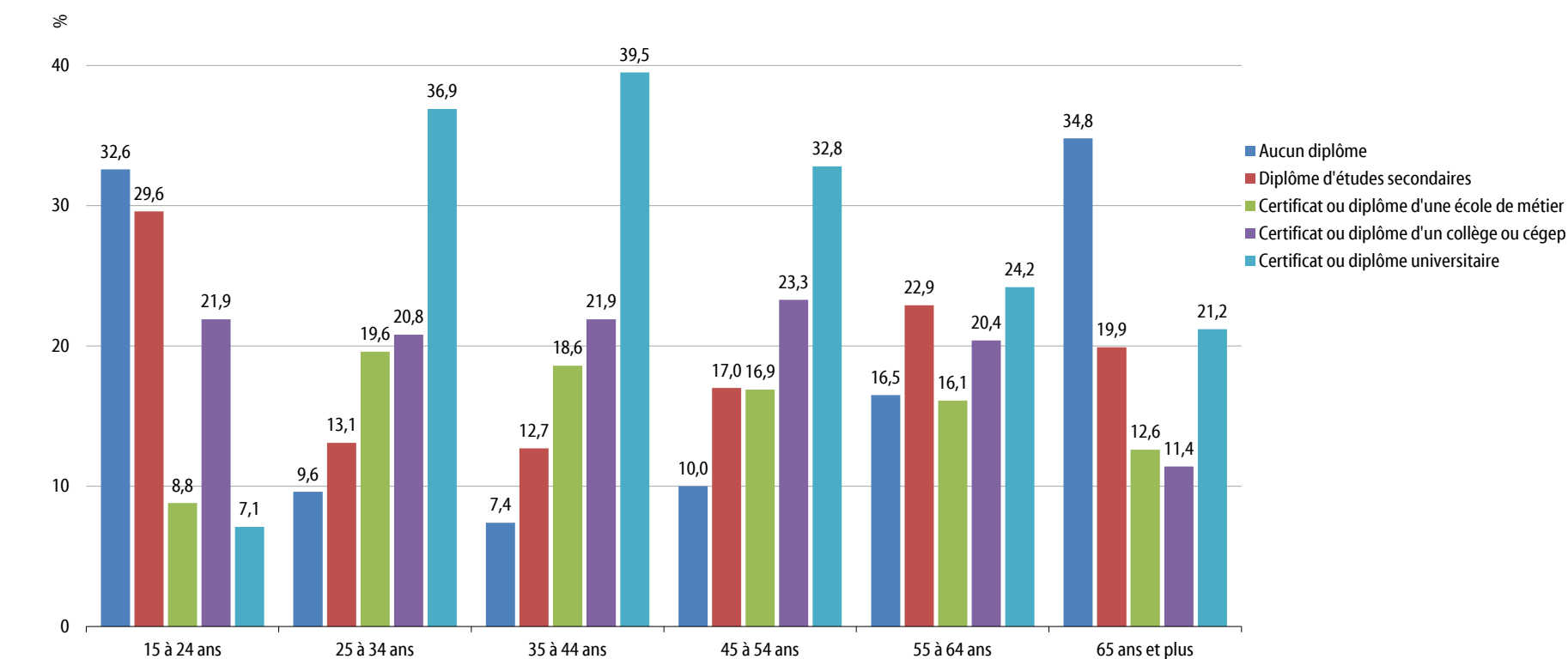
La part des femmes qui obtiennent un diplôme universitaire est plus élevée que celle des hommes. Cet écart s’accroît et se situe à 3,3 points de pourcentage en 2019. Les hommes, quant à eux, sont plus nombreux que les femmes à obtenir un diplôme d’une école de métier comme plus haut niveau de diplomation.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active », compilation spéciale. Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Figure 40 Distribution du plus haut diplôme obtenu selon l'âge, 2019

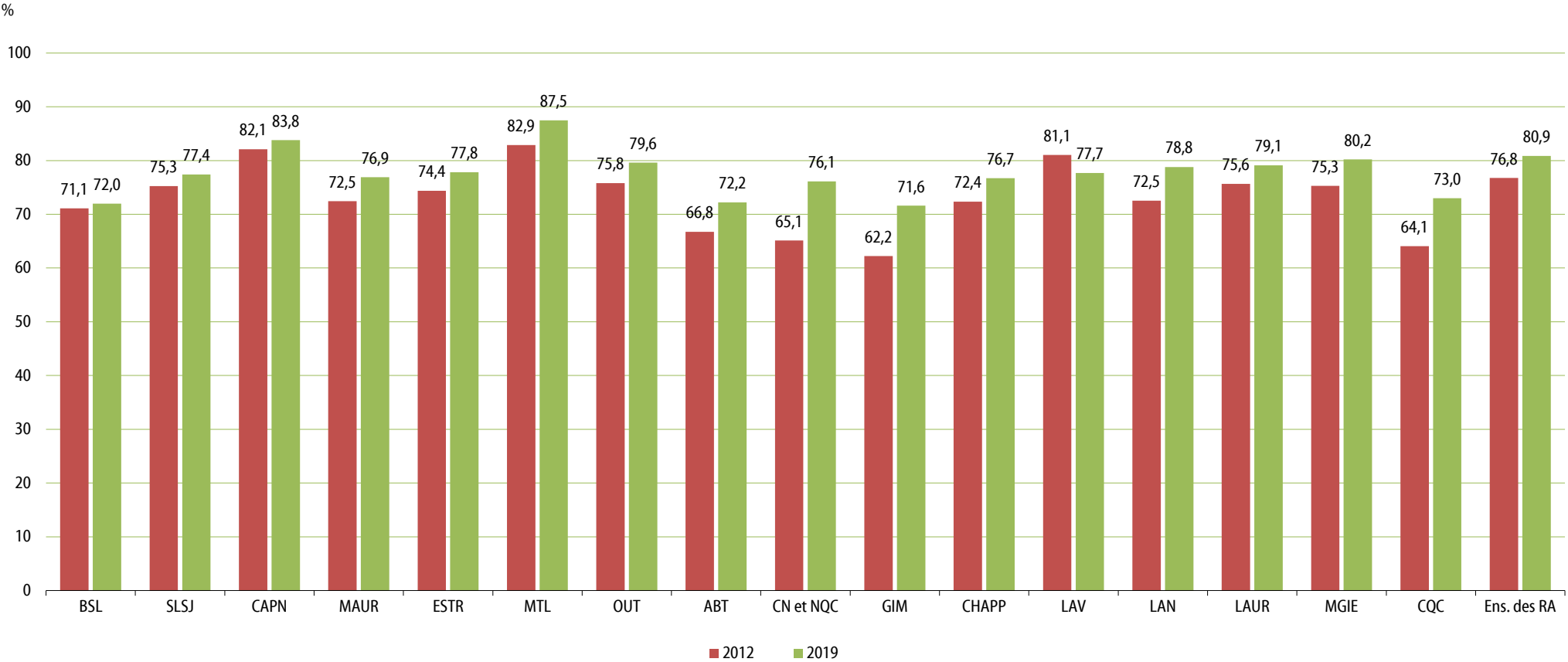
Les personnes de 35 à 44 ans et de 25 à 34 ans sont celles qui détiennent un diplôme d'études universitaires en plus forte proportion (39,5 % et 36,9 % respectivement). Le groupe d'âge des 65 ans et plus, quant à lui, regroupe le plus grand pourcentage de personnes ne détenant aucun diplôme (34,8 %). Cette proportion est toutefois moindre qu'en 2012, alors qu'elle atteignait 46,0 %.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active », compilation spéciale. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 41 Proportion de la population de 15 ans et plus détenant au moins un diplôme d'études secondaires selon la région administrative, 2012 et 2019

Plus de 80 % de la population détient au moins un diplôme d'études secondaires en 2019. Toutefois, les régions administratives présentent des disparités importantes. Ainsi, la proportion de la population de 15 ans et plus ayant au moins un diplôme d'études secondaires en 2019 est nettement moins élevée dans les régions du Bas-Saint-Laurent (72,0 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (72,2 %), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (71,6 %) et du Centre-du-Québec (73,0 %). Montréal et la Capitale-Nationale affichent les plus grandes proportions avec 87,5 % et 83,8 % respectivement.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la population active », compilation spéciale. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

CAPITAL SOCIAL

Personnes ayant un niveau élevé de soutien social

Figure 42 Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon le sexe, 2000-2001 à 2009-2010

Entre 2005 et 2010, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à indiquer bénéficier d'un niveau élevé de soutien social.

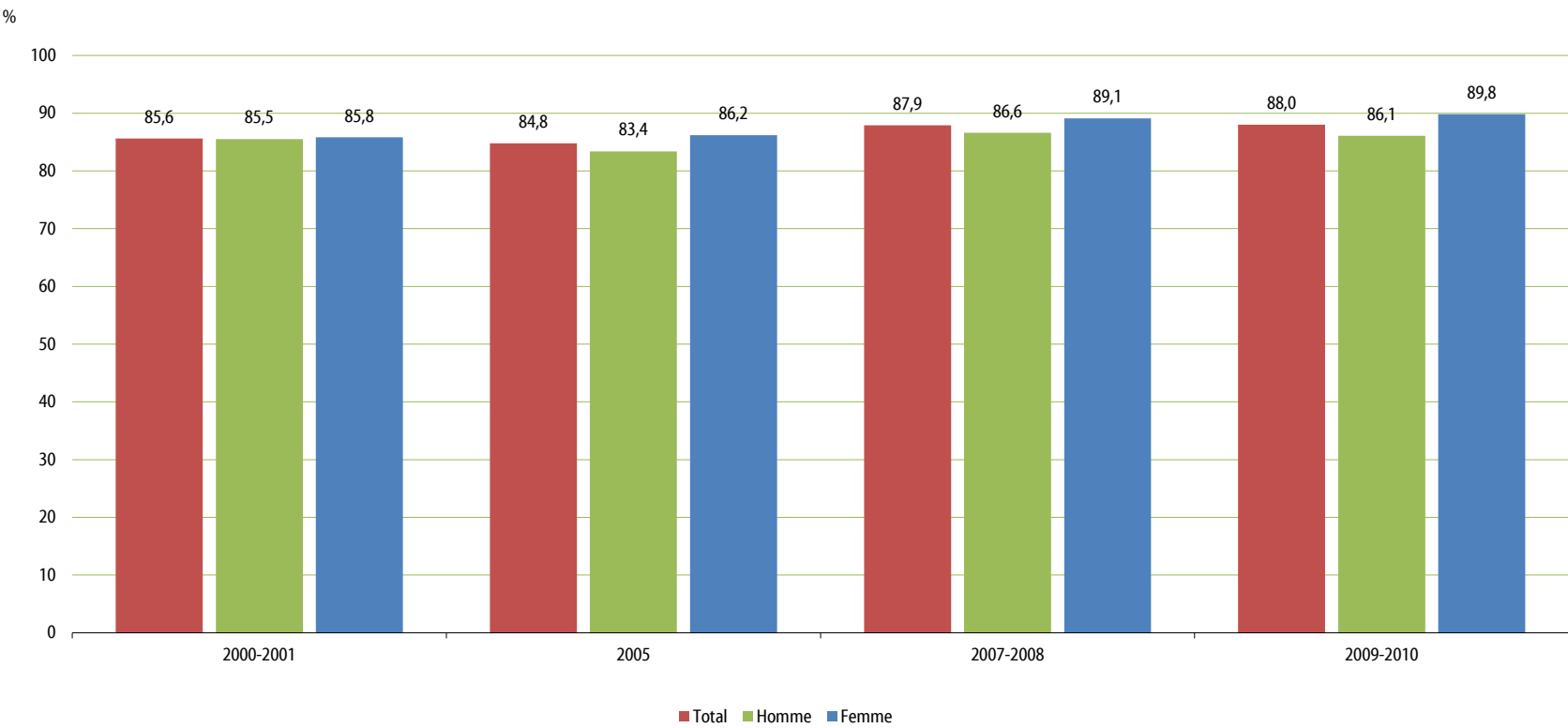
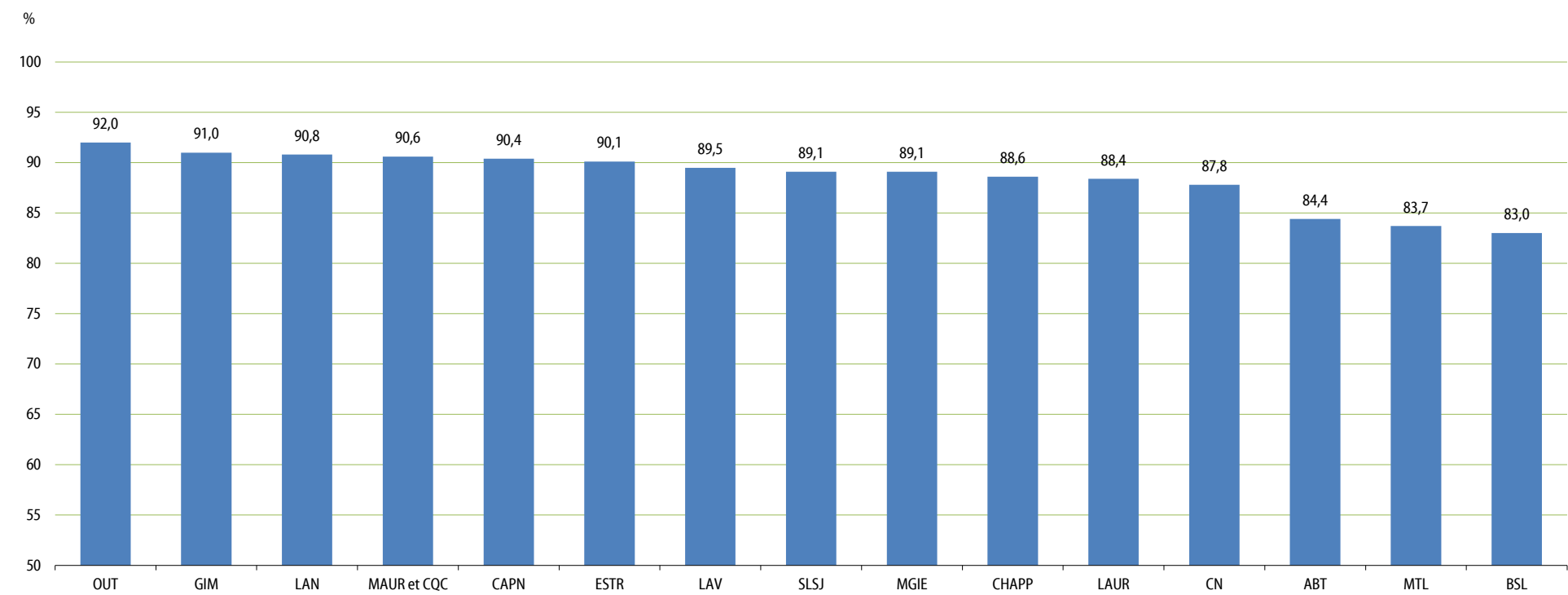


Figure 43 Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon la région sociosanitaire, 2009-2010

En 2009-2010, la proportion de la population âgée de 12 ans et plus qui bénéficie d'un niveau élevé de soutien social est significativement plus élevée dans la région de l'Outaouais (92 %) que dans l'ensemble du Québec (88 %), d'un point de vue statistique. À l'inverse, les régions du Bas-Saint-Laurent (83 %) et de Montréal (84 %) présentent des proportions significativement plus basses d'un point de vue statistique que la proportion de l'ensemble du Québec.



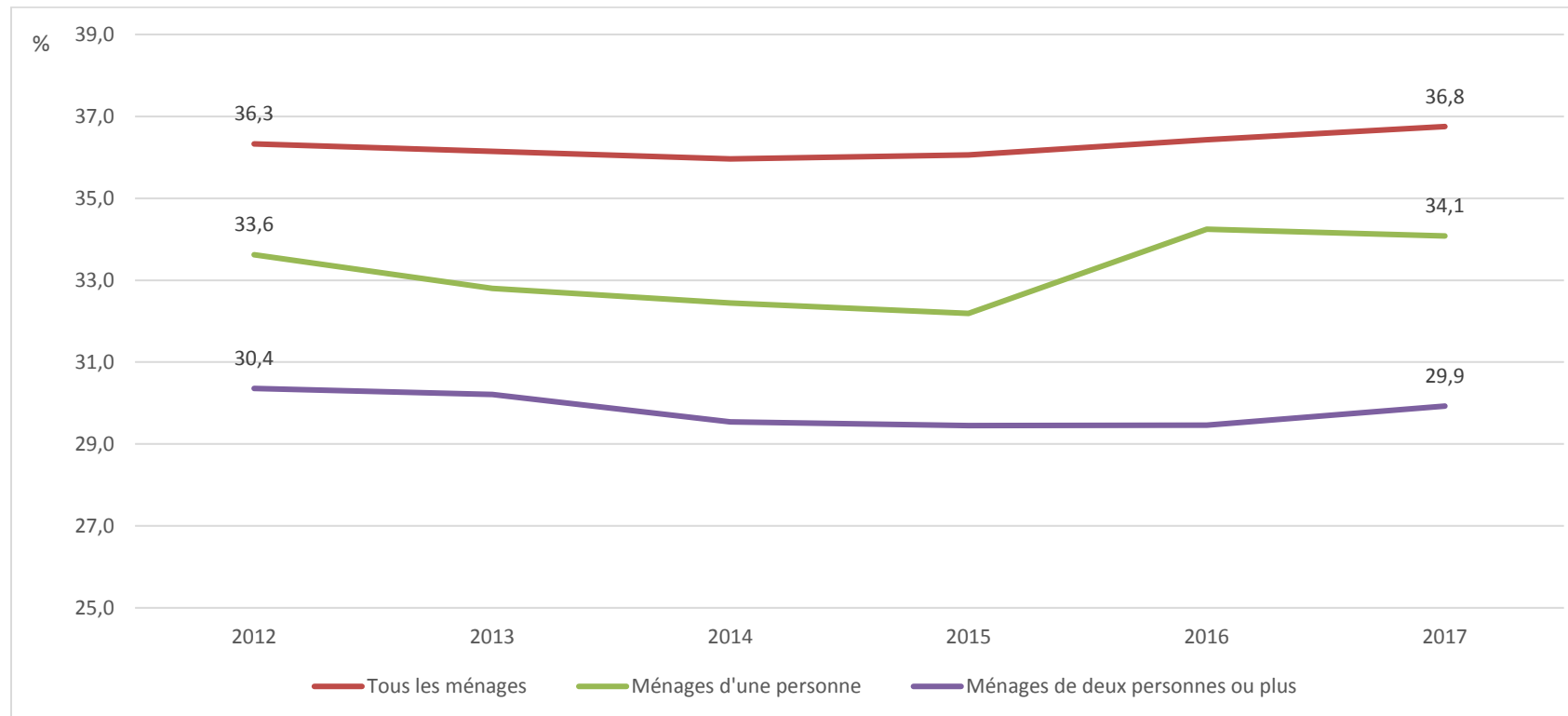
Précaution : la non-réponse partielle est élevée en 2009-2010, particulièrement pour certaines régions : Bas-Saint-Laurent (14,3 %), Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (13,4 %), Abitibi-Témiscamingue (12,4 %), Mauricie (12,3 %), Montréal (10,9 %), Côte-Nord (10,8 %), Outaouais (10,3 %) et Laval (10,2 %). Cela peut entraîner des biais.

Temps consacré aux activités organisationnelles

Répartition du revenu

Figure 44 Coefficient de Gini selon la composition du ménage, 2012 à 2017

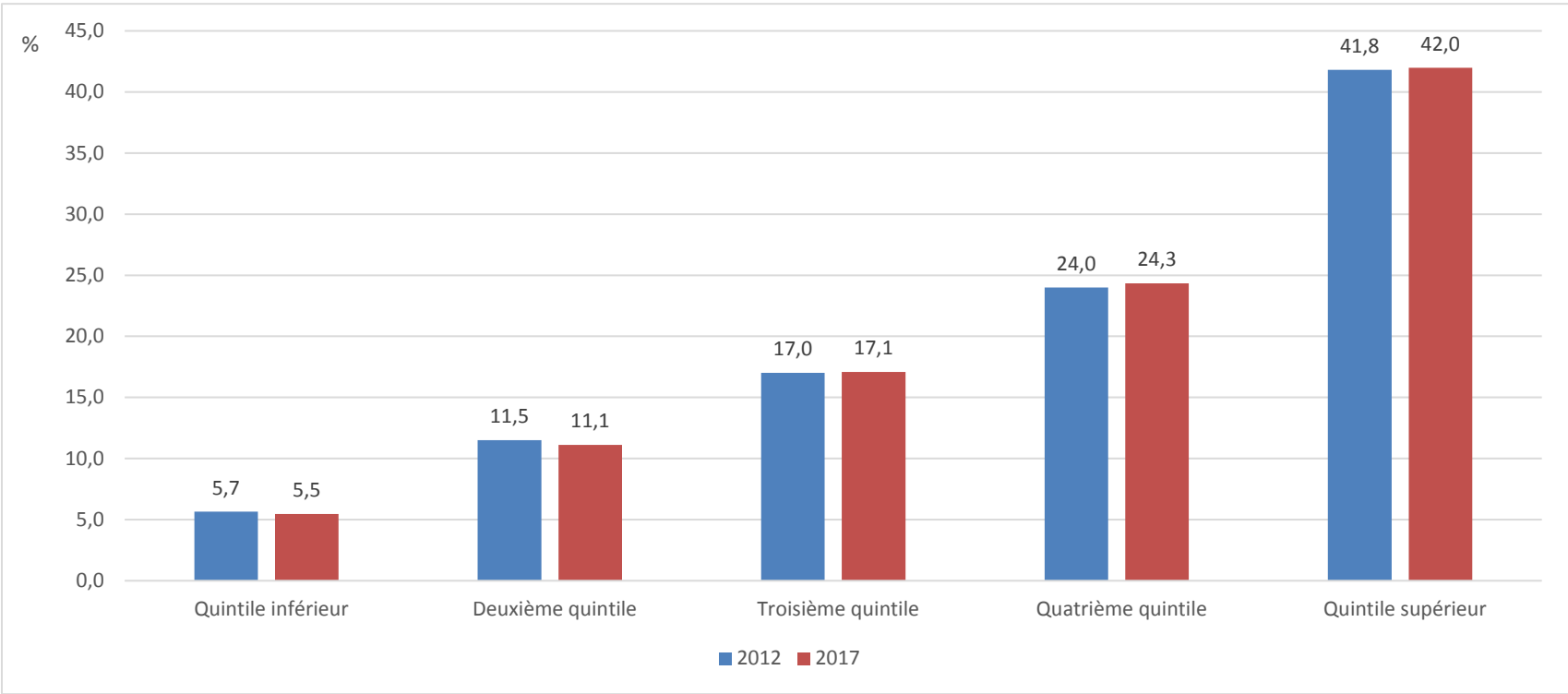
L'inégalité est plus faible chez les ménages composés de deux personnes et plus que chez les personnes seules.



Source : Statistique Canada, « Enquête canadienne sur le revenu », fichier maître, 2012 à 2017. Données adaptées par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 45 Répartition du revenu par quintile, 2012 et 2017

Le cinquième des ménages les plus riches (quintile supérieur) gagne 42 % du total des revenus en 2017, contre 5,5 % pour le quintile inférieur.



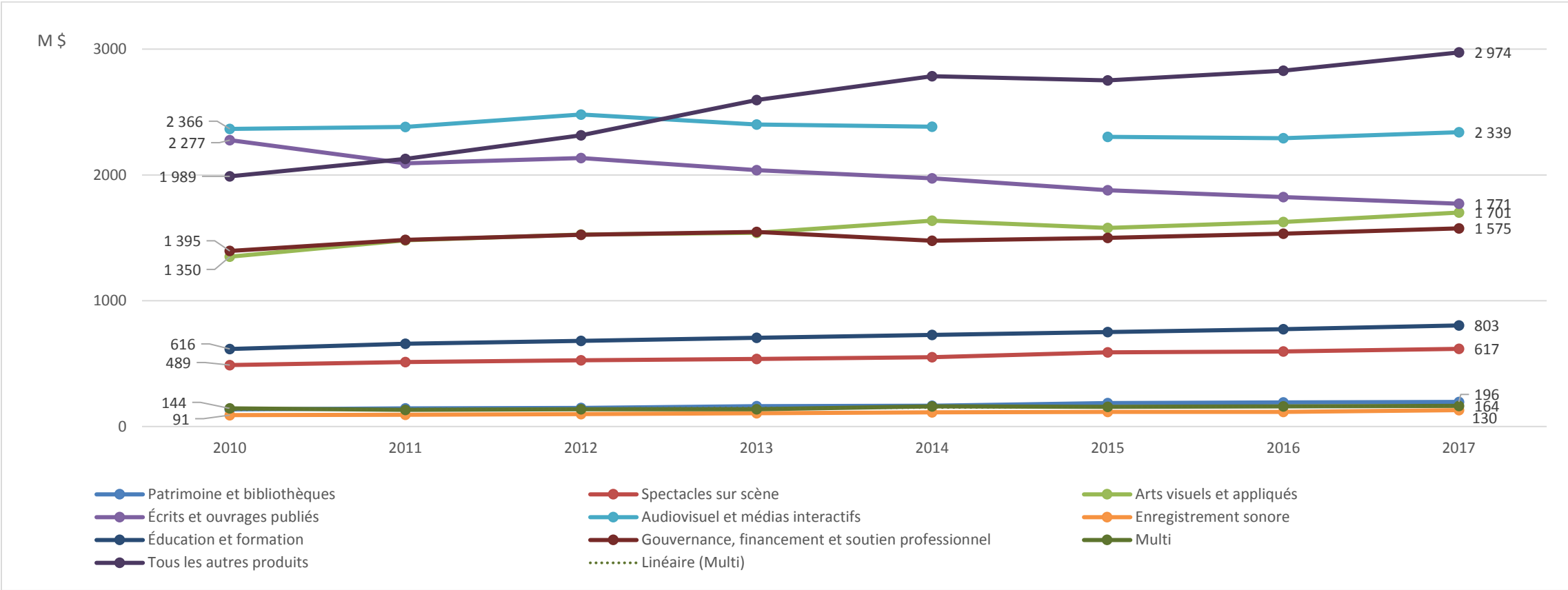
Source : Statistique Canada, « Enquête canadienne sur le revenu », fichier maître, 2012 à 2017. Données adaptées par l’Institut de la statistique du Québec.

Revenu familial excédentaire

Part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie

Figure 46 PIB des secteurs de la culture et des communications selon l'industrie, 2010 à 2017

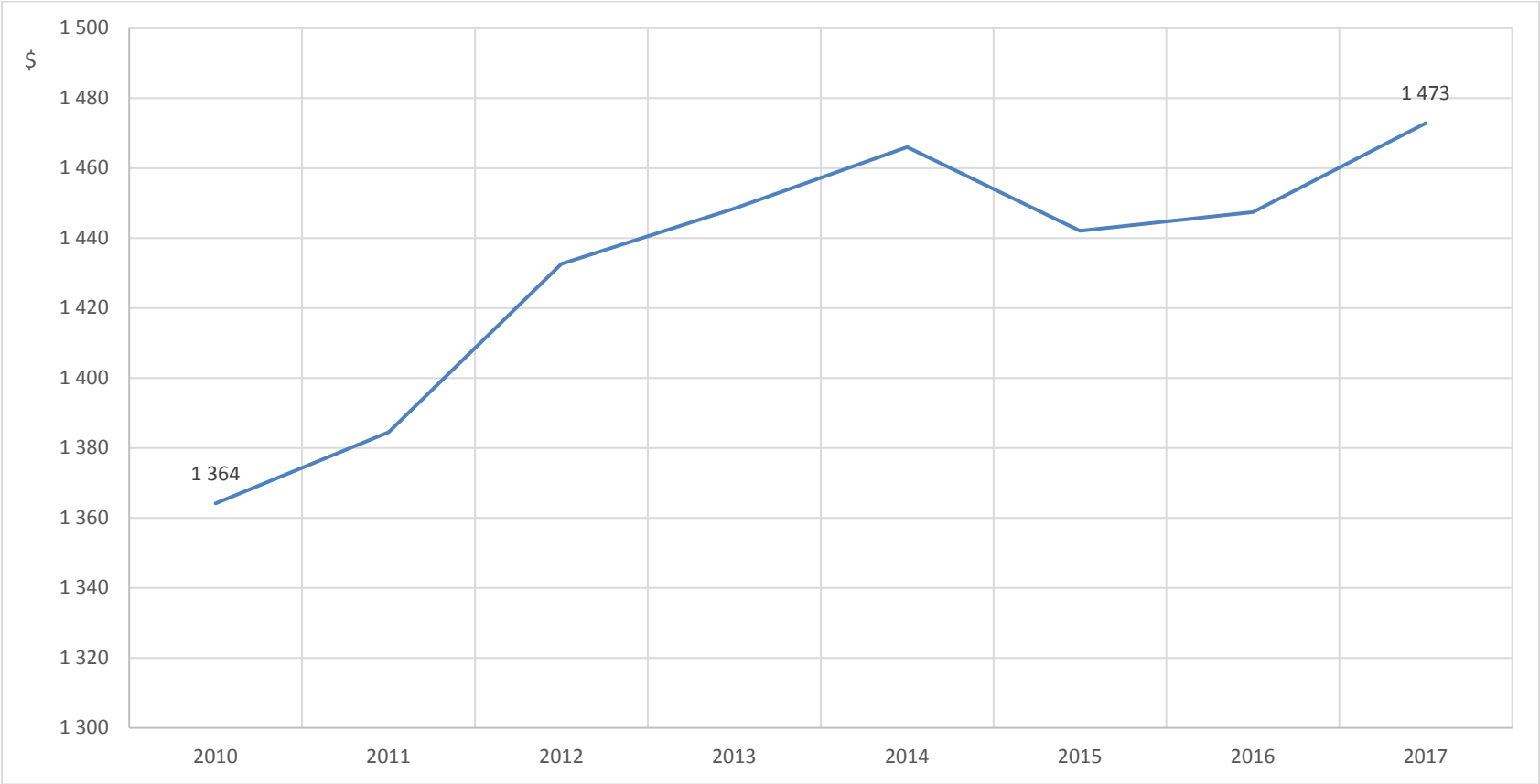
En 2017, le domaine qui génère la plus grande part du PIB de la culture (19 %) est le domaine de l'audiovisuel et des médias interactifs (2 339 M\$). Lorsqu'on analyse le PIB des différents domaines culturels dans le temps, on remarque que le PIB de presque tous les domaines s'est accru. Seul le domaine des écrits et ouvrages publiés présente une diminution de 22 %.



Source : Statistique Canada, « Enquête canadienne sur le revenu », fichier maître, 2012 à 2017. Données adaptées par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 47 Part relative du PIB des secteurs de la culture et des communications par habitant, 2010 à 2017

La tendance du PIB des industries de la culture par habitant est à la hausse entre 2010 et 2017.



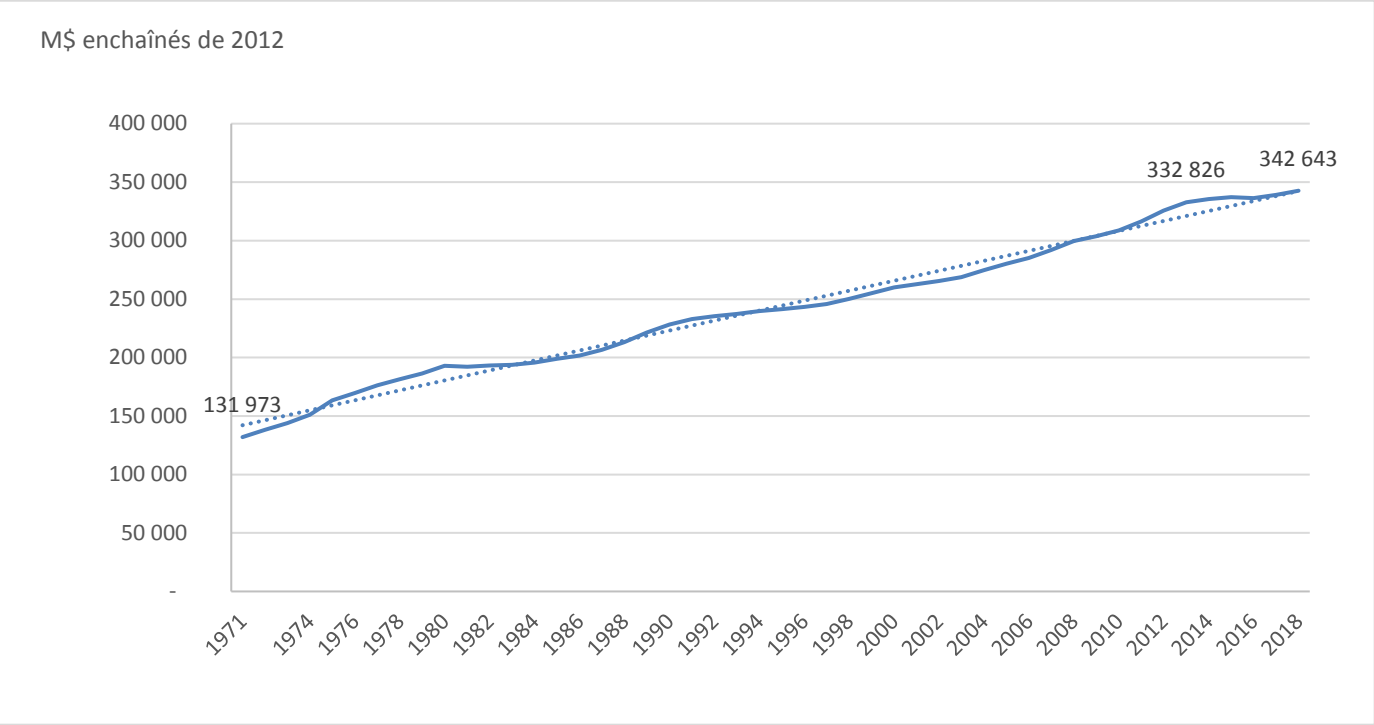
Source : Statistique Canada, « Enquête canadienne sur le revenu », fichier maître, 2012 à 2017. Données adaptées par l’Institut de la statistique du Québec.

CAPITAL PRODUIT

Stock net de capital fixe

Figure 48 Stock net de capital fixe, 1971 à 2018

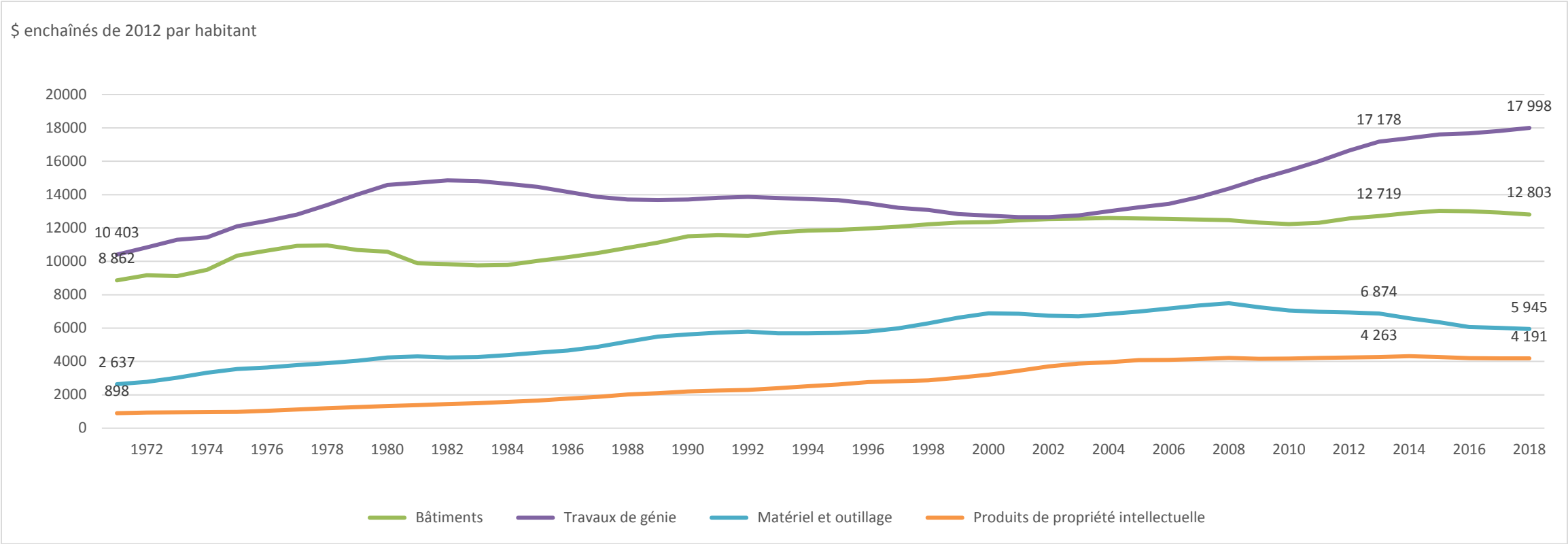
Le stock net de capital fixe a progressé de 210,7 millions de dollars entre 1971 et 2018.



Source : Statistique Canada, « Flux et stocks de capital fixe ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Figure 49 Stock net de capital fixe par habitant selon les composantes, 1971 à 2018

La composante qui a fait le plus augmenter le stock net de capital fixe entre 2013 et 2018 est celle des travaux de génie.

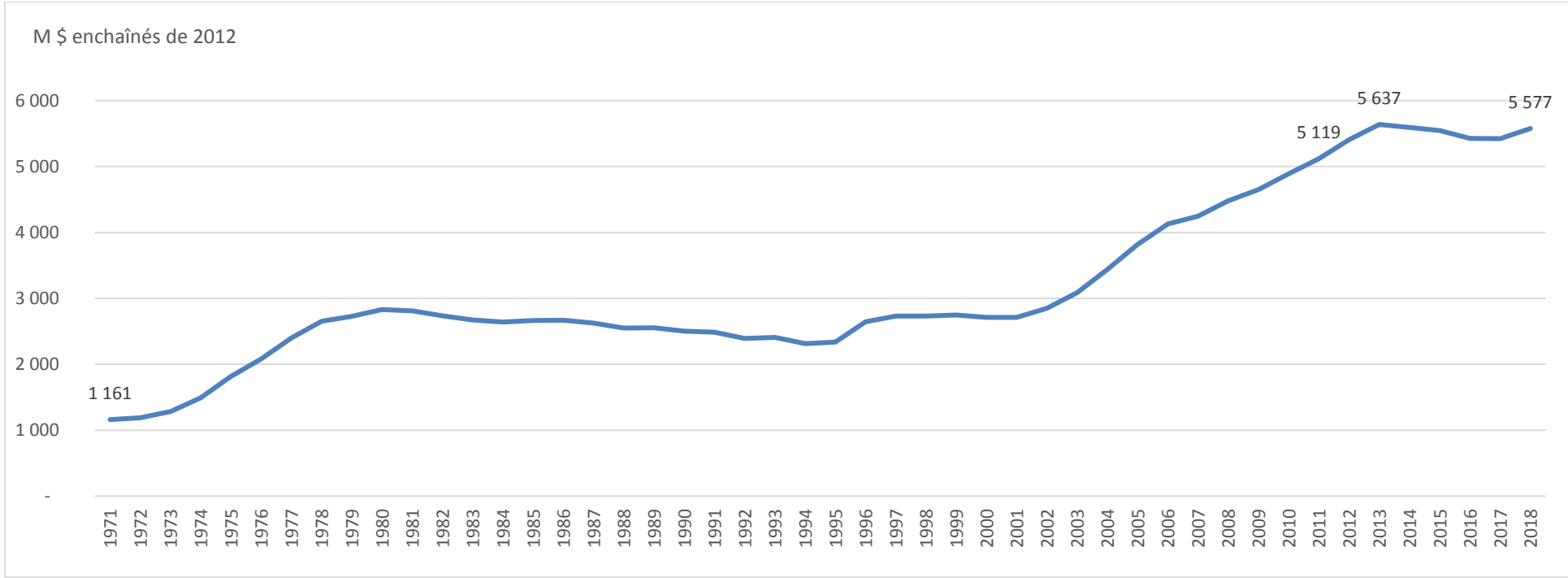


Source : Statistique Canada, « Flux et stocks de capital fixe ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Stock net de capital fixe en transport collectif

Figure 50 Stock net de capital fixe en transport collectif, 1971 à 2018

Le stock net de capital fixe en transport collectif a augmenté de près de cinq fois sa valeur de 1971 pour atteindre 5 577 millions de dollars en 2018.

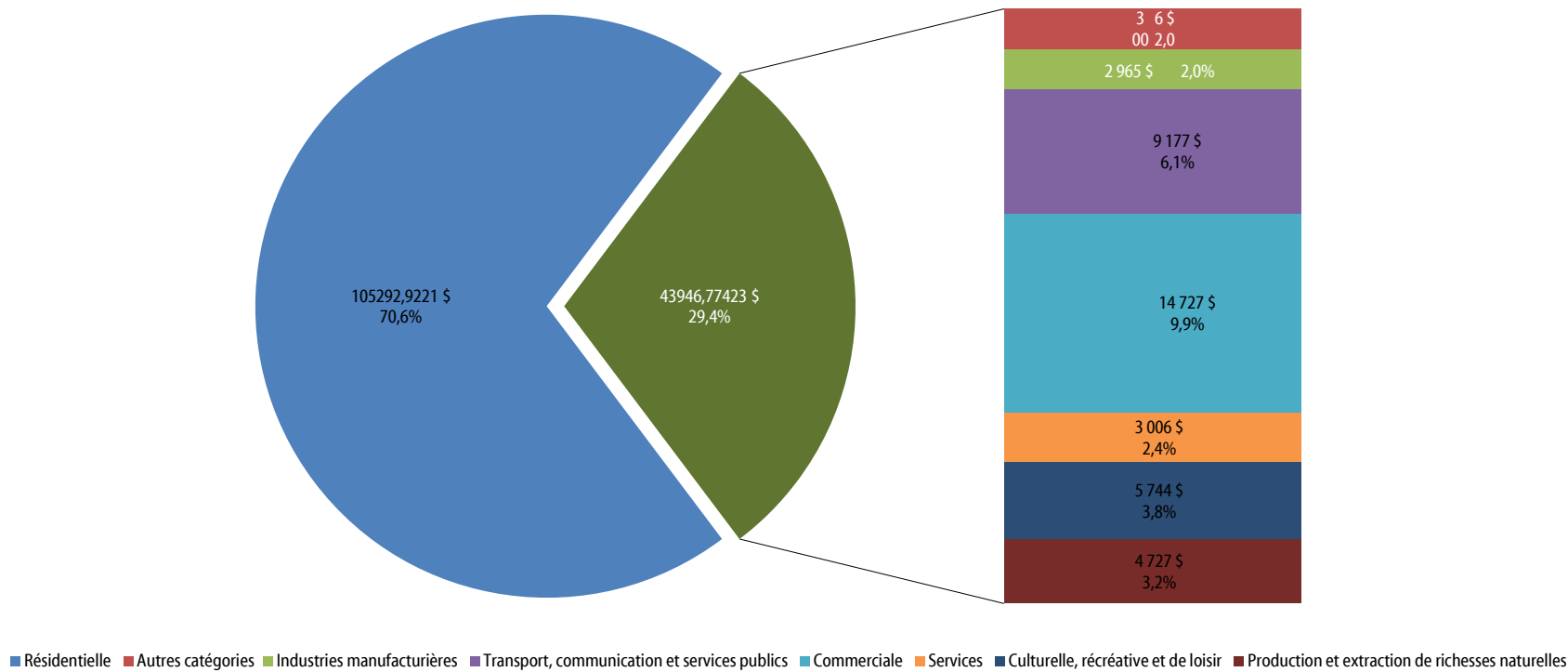


Source : Statistique Canada, « Flux et stocks de capital fixe ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Valeur foncière du parc immobilier

Figure 51 Valeur foncière du parc immobilier par habitant selon l’utilisation, exercice 2020

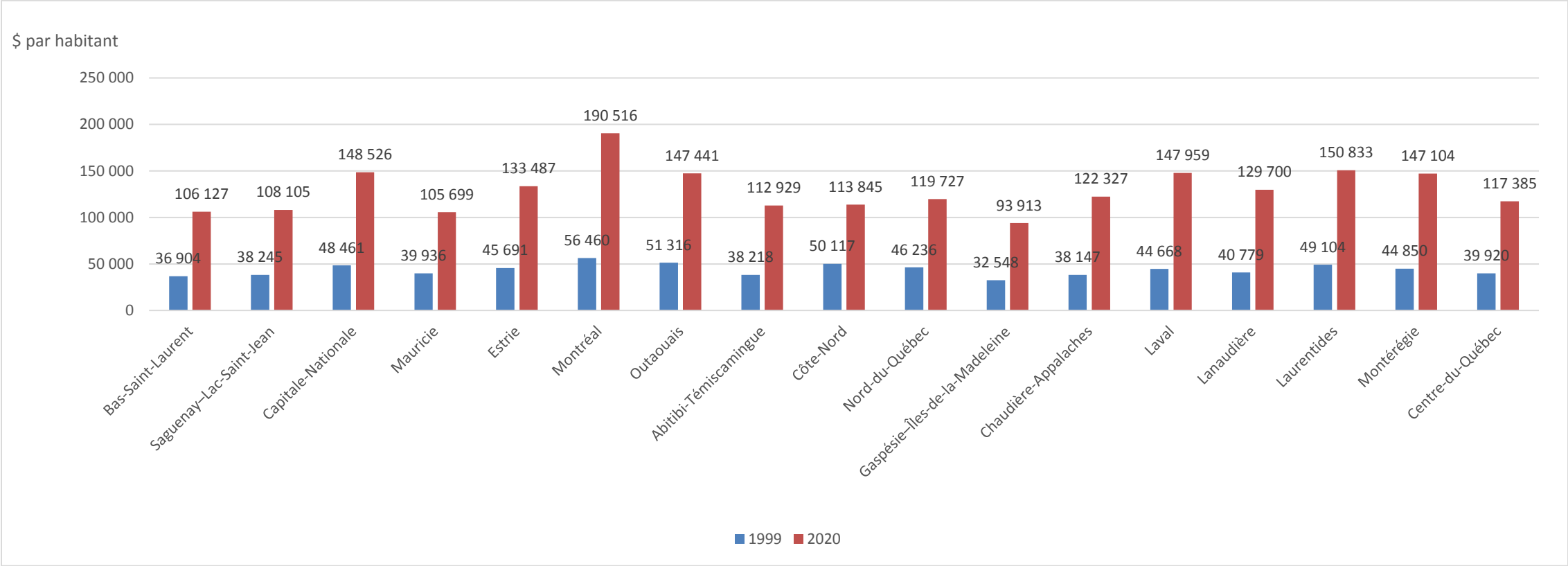
Pour l’exercice 2020, 70,6 % de la valeur du parc immobilier par habitant est attribuable aux bâtiments et terrains à vocation résidentielle, le reste de la valeur foncière se répartissant parmi sept autres types d’utilisation : services (9,9 %), commerciale (6,1 %), production et extraction de richesses naturelles (3,8 %), immeubles non exploités et les étendues d’eau (3,2 %), culturelle, récréative et de loisir (2,4 %), industries manufacturières (2,0 %) et, enfin, transport, communication et services publics (2,0 %).



Sources : Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, « Évaluation foncière des municipalités du Québec » et Institut de la statistique du Québec.

Figure 52 Valeur foncière du parc immobilier par habitant selon la région administrative, 1999 et 2020

Montréal est la région dont la valeur foncière par habitant est la plus élevée en 2020 (190 516 \$) et qui a le plus gagné en valeur absolue avec un accroissement de 134 056 \$ entre 1999 et 2020. La valeur foncière par habitant de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est la plus faible pour l'exercice 2020 (93 913 \$). L'évolution de l'indicateur de la région est notamment influencée par la diminution de sa population.



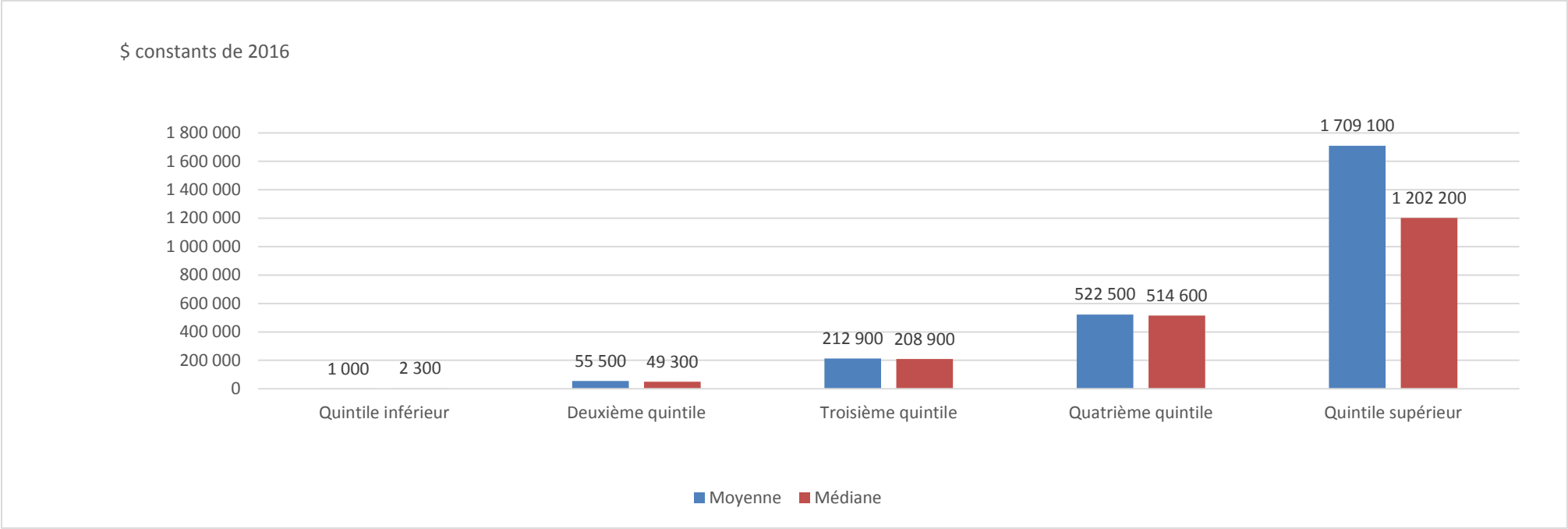
Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, « Évaluation foncière des municipalités du Québec » et Institut de la statistique du Québec.

CAPITAL FINANCIER

Avoirs nets des ménages

Figure 53 Avoirs nets des ménages selon le quintile d’avoirs nets, 2016

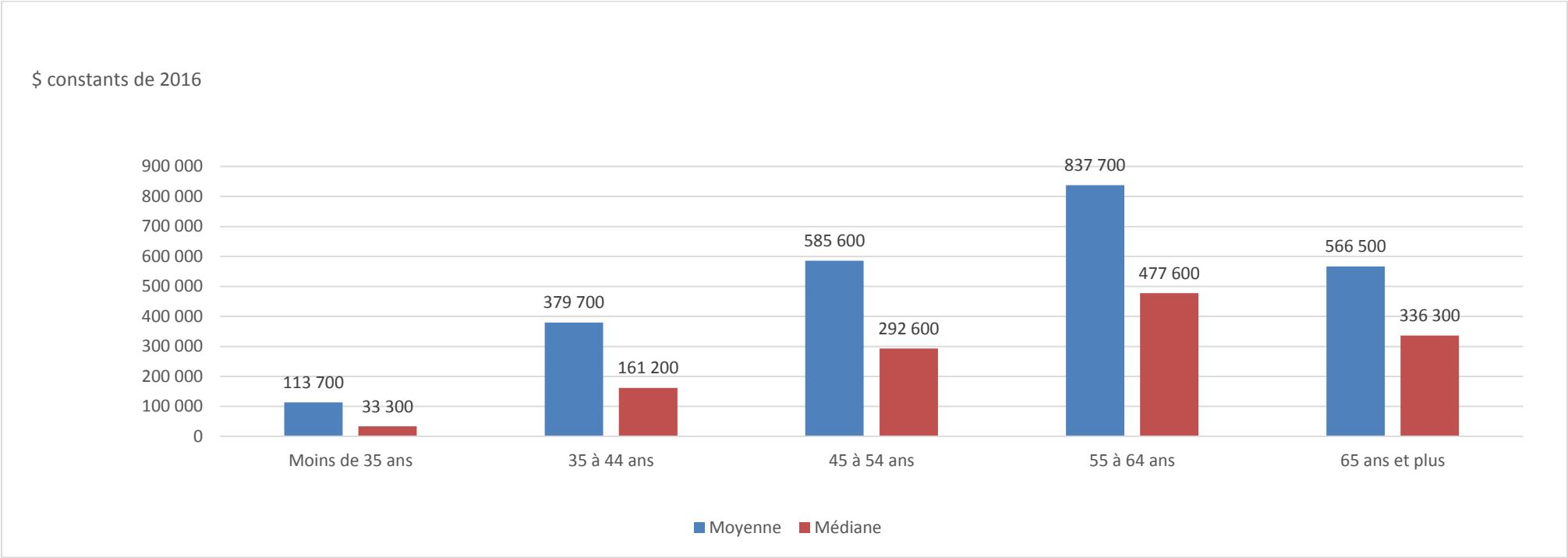
La répartition par quintile montre que les avoirs nets moyens des ménages du quintile supérieur sont plus de trois fois plus élevés que l’avoir net moyen de l’ensemble des Québécois (500 200 \$).



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la sécurité financière ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Figure 54 Avoirs nets des ménages selon l'âge du soutien économique principal, 2016

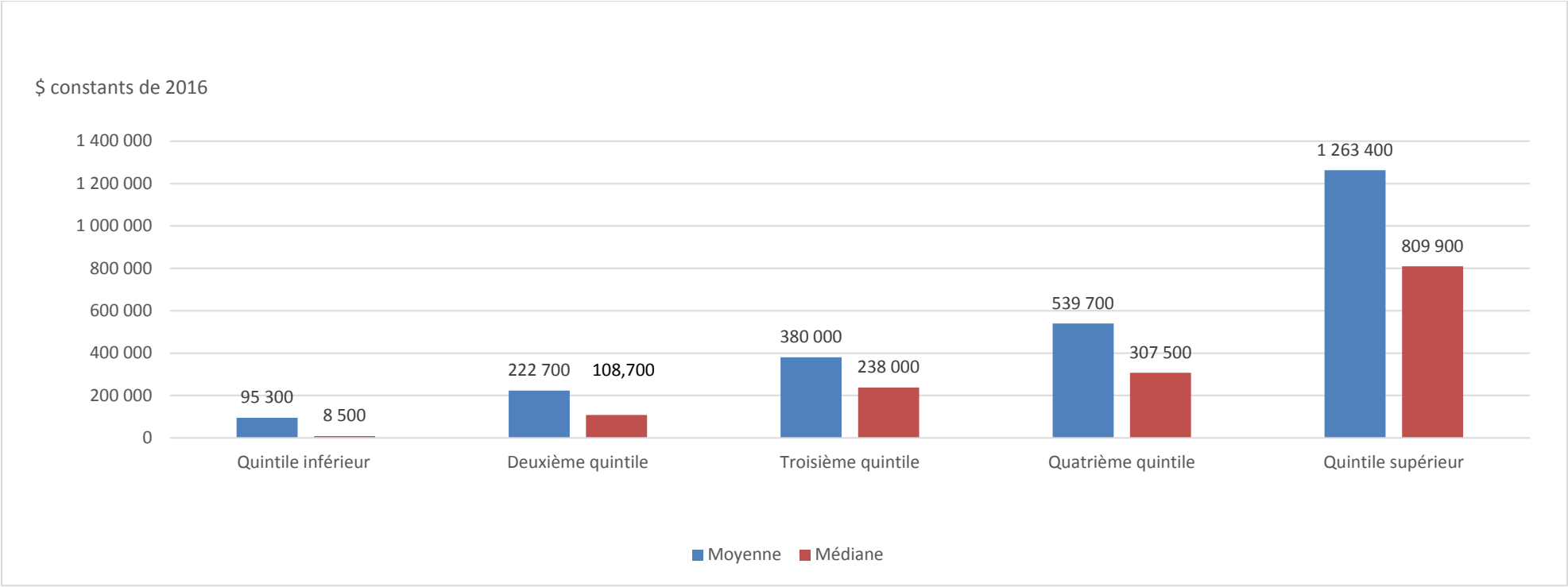
Les avoirs nets des ménages augmentent avec l'âge et atteignent un point culminant chez les ménages dont le principal soutien économique est âgé entre 55 et 64 ans.



Source : Statistique Canada, « Enquête sur la sécurité financière ». Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 55 Avoirs nets des ménages selon le quintile de revenu après impôt, 2016

En 2016, les avoirs nets moyens des ménages ayant un revenu dans le quintile supérieur sont treize fois plus élevés que ceux des ménages dont le revenu se situe dans le quintile inférieur.



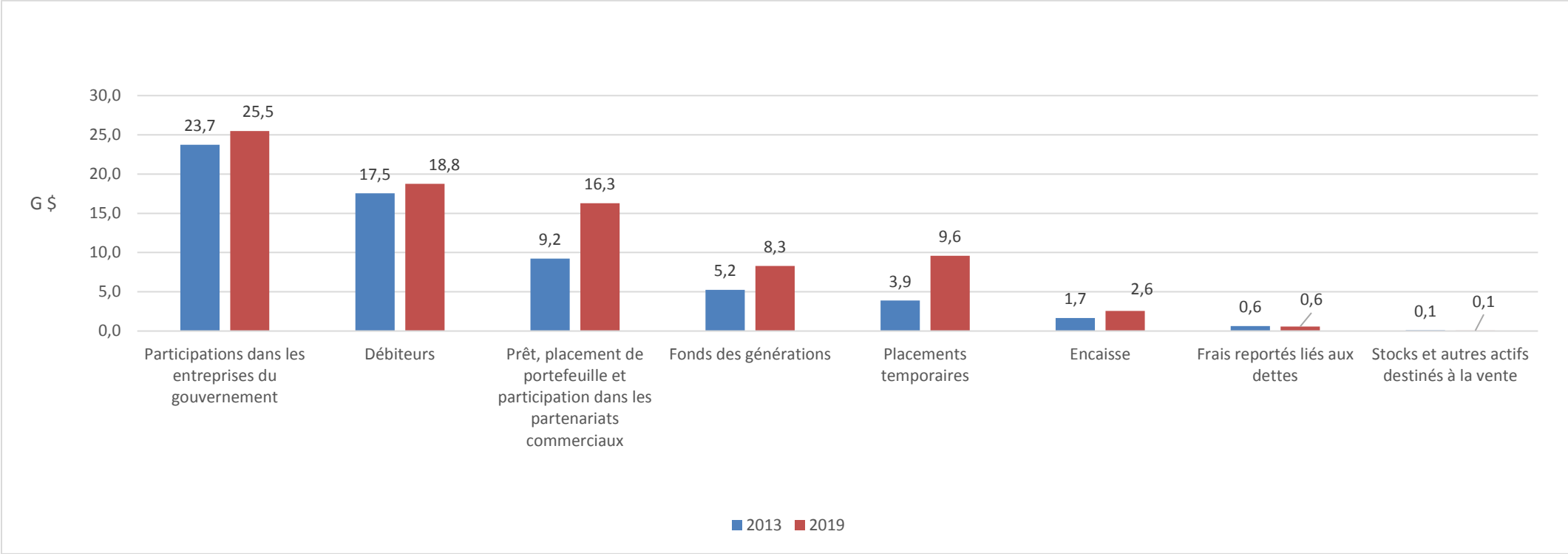
Source : Statistique Canada, « Enquête sur la sécurité financière ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

Note :* à utiliser avec prudence.

Actifs financiers du gouvernement québécois

Figure 56 Actifs financiers du gouvernement selon les postes comptables, 2013 et 2019

La composante la plus importante, soit les participations dans les entreprises du gouvernement, a augmenté de 1,8 milliard de dollars, passant de 23,7 à 25,5 milliards entre 2013 et 2019.



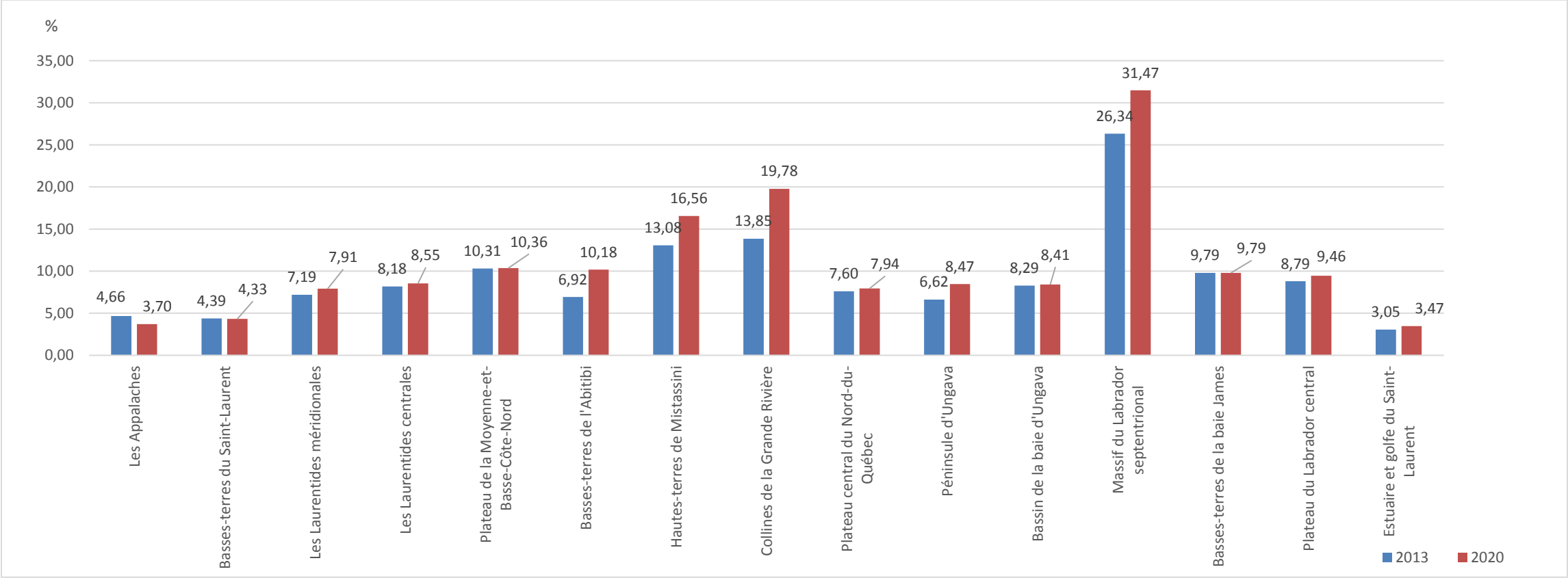
Source : Ministère des Finances, « Comptes publics du gouvernement du Québec ». Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

CAPITAL NATUREL

Superficie du territoire en aires protégées

Figure 57 Proportion du territoire occupé par les aires protégées selon la province naturelle, 2013 et 2020

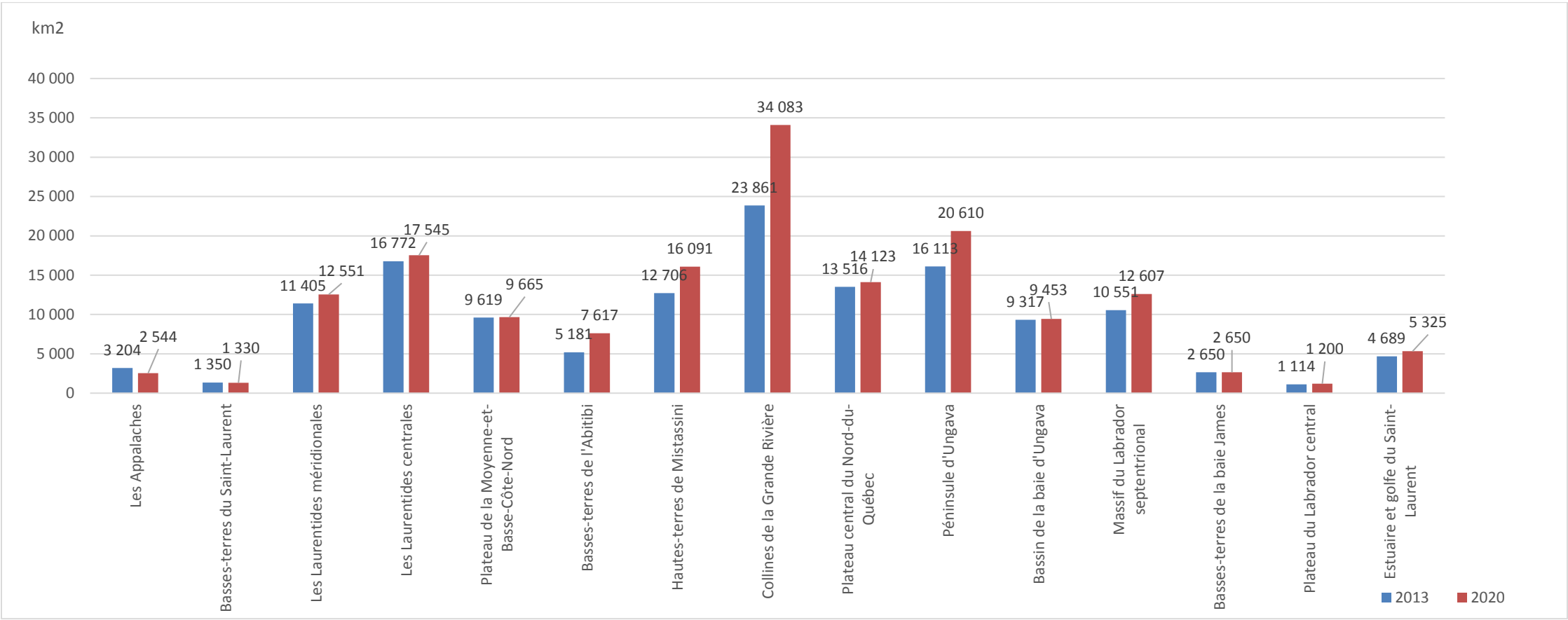
En 2020, la proportion de la superficie des provinces naturelles en aires protégées varie de 3,05 % pour l’Estuaire et golfe du Saint-Laurent à 31,5 % pour le Massif du Labrador septentrional.



Source : Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, « Registre des aires protégées », Cadre écologique de référence 2018 adapté aux aires protégées.

Figure 58 Superficie des aires protégées selon la province naturelle, 2013 et 2020

La majorité des superficies en aires protégées (54,3 %) se situent dans les régions nordiques du Québec, soit les Collines de la Grande Rivière, la Péninsule d’Ungava, le Plateau central du Nord-du-Québec, le Massif du Labrador septentrional et le Bassin de la baie d’Ungava.



Source : Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, « Registre des aires protégées », Cadre écologique de référence 2018 adapté aux aires protégées.

Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieux physiques

Figure 59 Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieux physiques, selon les régions naturelles du Québec, 2002 à 2020

Entre 2002 et 2020, la représentativité des aires protégées s'est améliorée dans la plupart des provinces naturelles. En 2020, le Québec compte 14 régions naturelles sur 79 où la représentativité est très forte. La très forte représentativité est nouvelle pour presque toutes les régions.

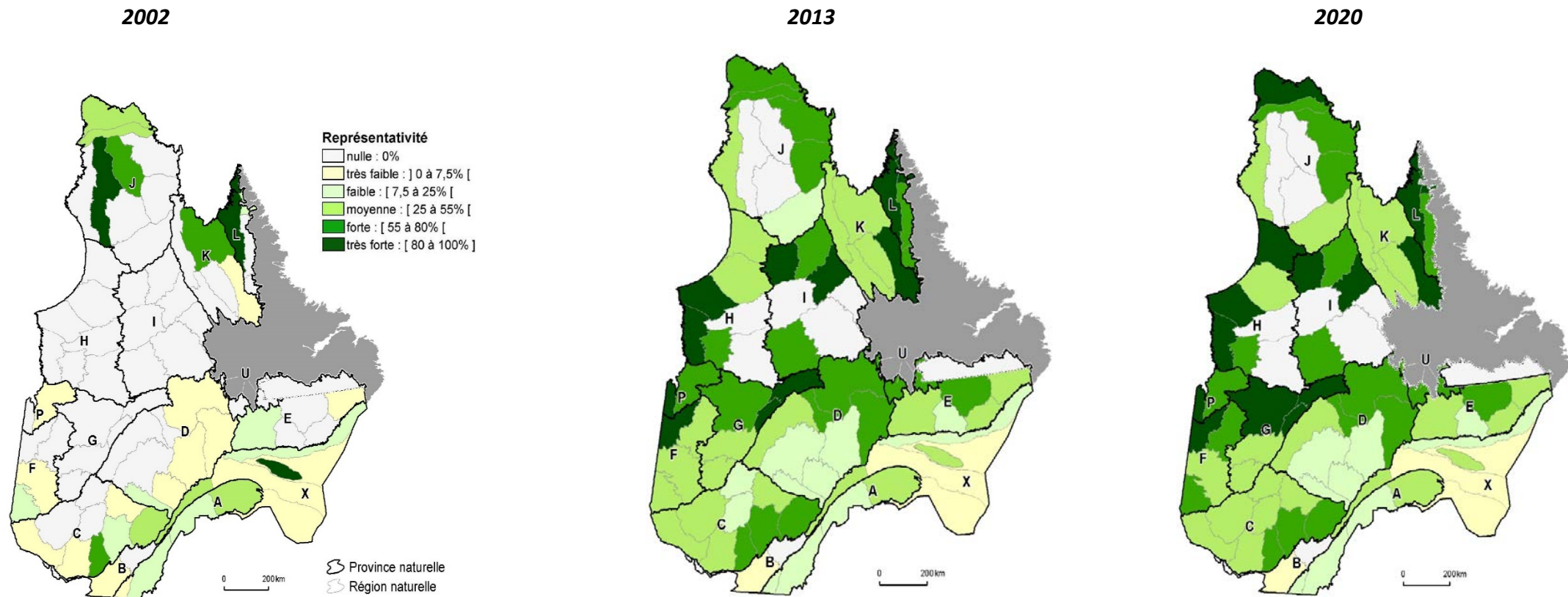
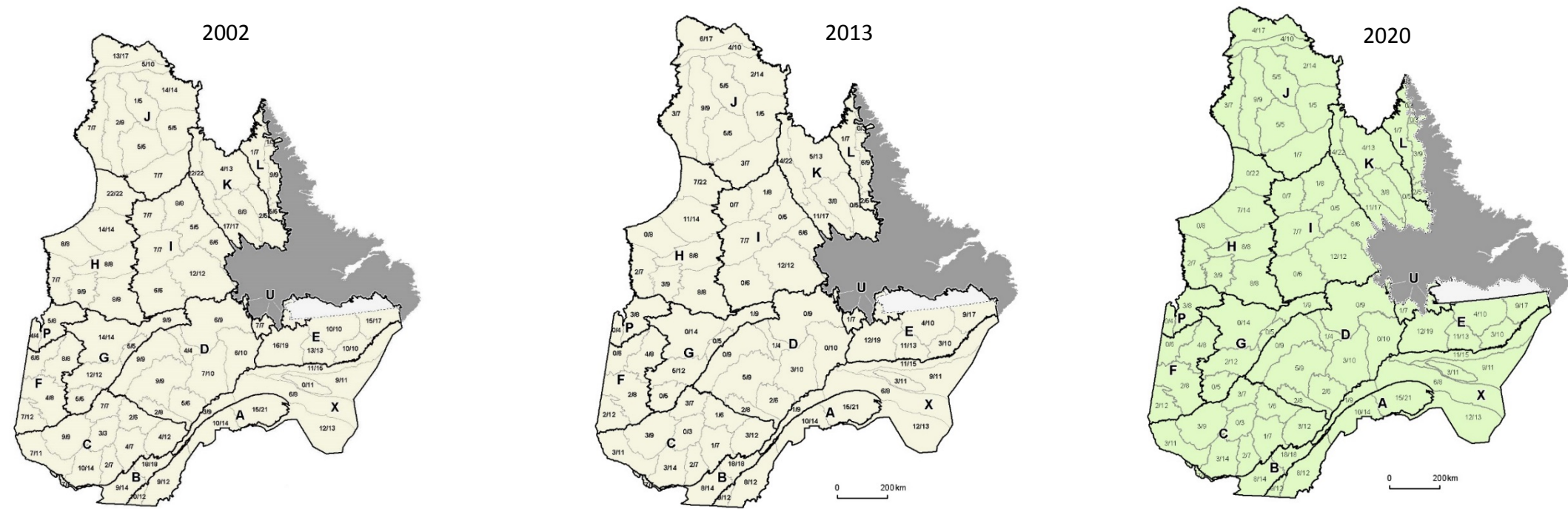


Figure 60 Carences selon les régions naturelles du Québec, 2002 à 2020

Cet indicateur complémentaire permet de mettre en évidence les carences, c'est-à-dire les éléments de biodiversité d'un territoire qui ne sont pas encore intégrés dans le réseau d'aires protégées. Les ratios présentent le nombre de types de milieux physiques (TMP) qui ne sont pas protégés (numérateur) par rapport au nombre total de TMP présents dans une région naturelle donnée (dénominateur). En 2002, plus de la moitié des régions naturelles ne détenaient pas d'aires protégées. Les provinces naturelles des Hautes-terres de Mistassini, des Collines de la Grande Rivière et du Plateau central du Nord-du-Québec étaient particulièrement concernées. En 2020, le nombre de régions naturelles non représentées dans le réseau d'aires protégées est réduit à 10 sur 79, soit 13 % des régions naturelles. Toutes les provinces naturelles détiennent désormais des aires protégées.



Notes : Données au 31 mars. Prochaines données : indéterminé.

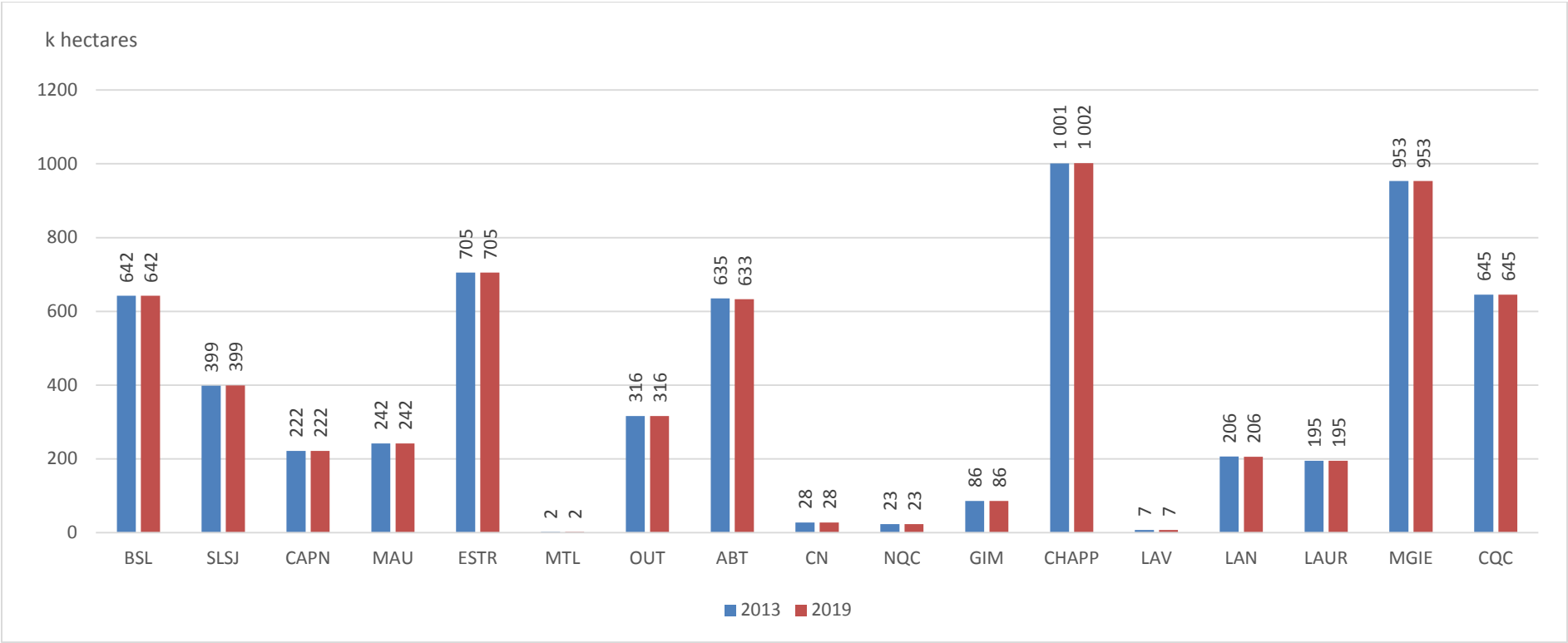
Provinces naturelles du Québec : A – Les Appalaches, B – Basses-terres du Saint-Laurent, C – Les Laurentides méridionales, D – Les Laurentides centrales, E – Plateau de la Basse-Côte-Nord, F – Basses-terres de l’Abitibi, G – Hautes-terres de Mistassini, H – Collines de la Grande Rivière, I – Plateau central du Nord-du-Québec, J – Péninsule d’Ungava, K – Bassin de la baie d’Ungava, L – Labrador septentrional, P – Basses-terres de la baie James, U – Labrador central, X – Estuaire et golfe du Saint-Laurent

Source : Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, « Registre des aires protégées », niveaux de perception 1 et 2 du Cadre écologique de référence 2013 adapté aux aires protégées.

Superficie du territoire zoné agricole

Figure 61 Superficie du territoire zoné agricole selon la région administrative, 2013 et 2019

L’Abitibi-Témiscamingue est la région dont la superficie zonée agricole a le plus diminué entre 2013 et 2019, avec une perte de 1 971 ha.

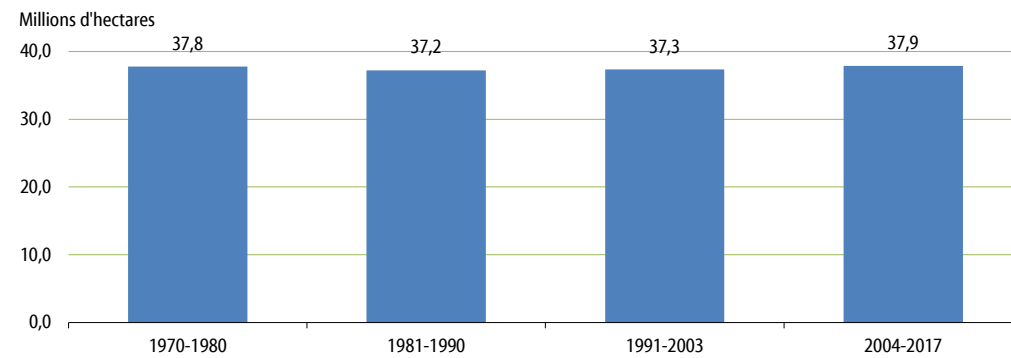


Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec

État des écosystèmes forestiers

Figure 62 Superficie forestière productive, 1970-1980 à 2004-2017

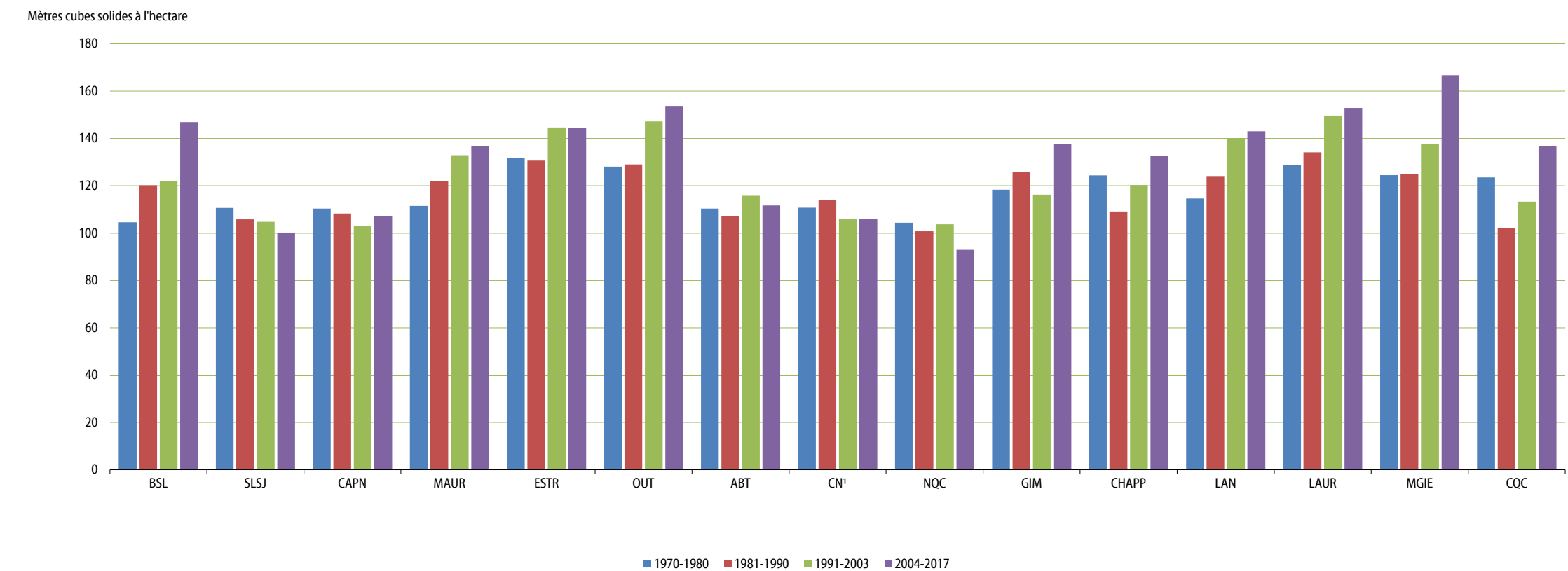
La superficie forestière productive a augmenté de 0,3 % entre les périodes 1970-1980 et 2004-2017.



Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Figure 63 Volume marchand brut sur pied de bois à l'hectare par région administrative, 1970-1980 à 2004-2017

Augmentation du volume marchand brut par hectare dans la plupart des régions entre 1970-1980 et 2004-2017. Des diminutions sont toutefois observées, notamment, dans le Nord-du-Québec et au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

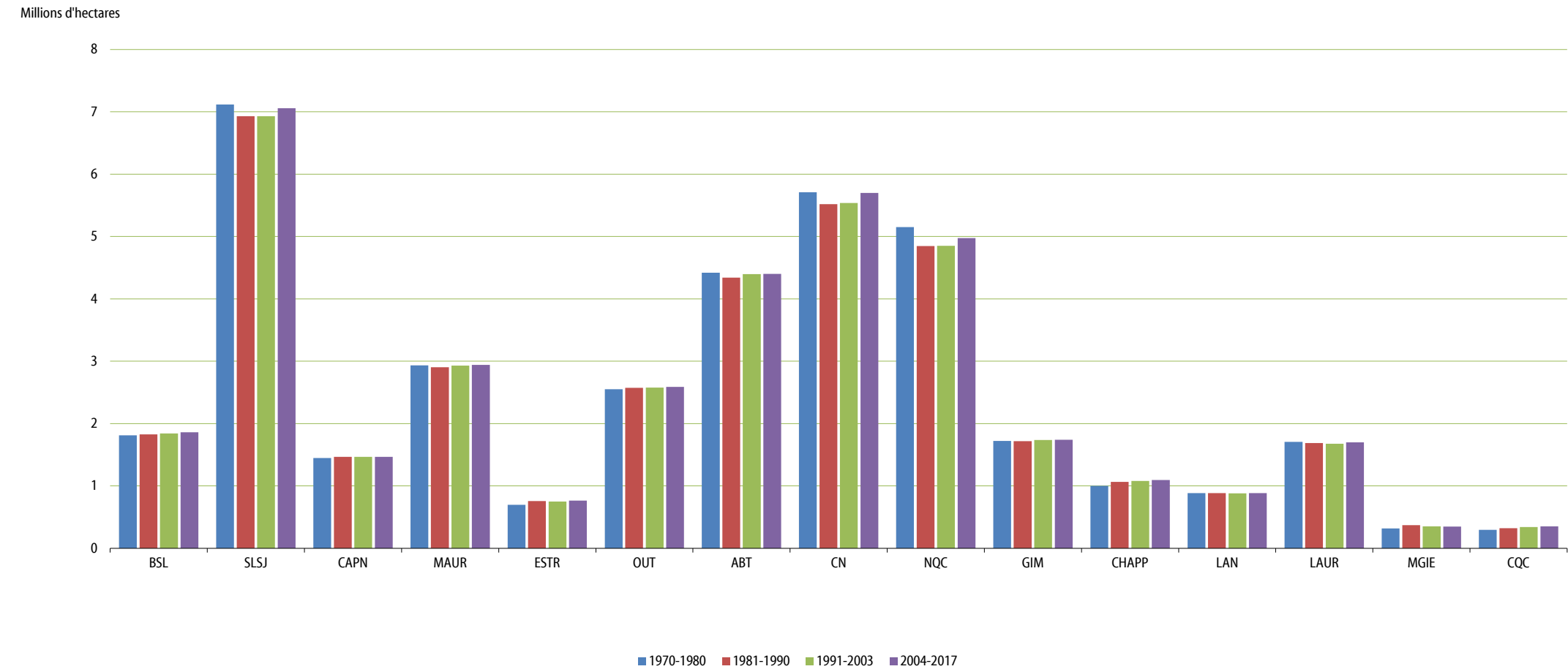


1 Les résultats du troisième inventaire forestier (1991-2003) sont reportés au quatrième inventaire (2004-2017) pour la Côte-Nord.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Figure 64 Superficie forestière productive par région administrative, 1970-1980 à 2004-2017

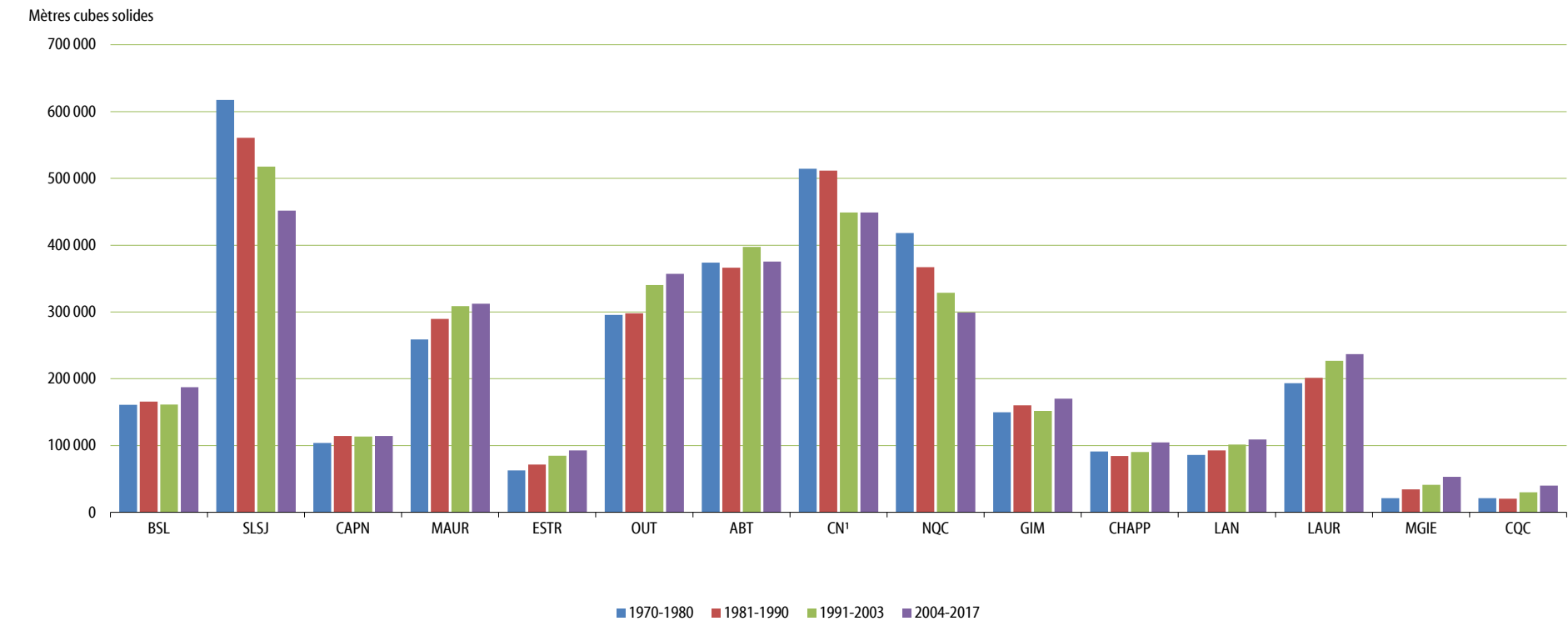
Plusieurs régions ont connu une augmentation de leur superficie forestière productive entre 1970-1980 et 2004-2017, notamment le Centre-du-Québec avec une progression de 18 %. D’autres ont connu une diminution, par exemple le Nord-du-Québec avec -3,4 %.



Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Figure 65 Volume marchand brut sur pied de bois par région administrative, 1970-1980 à 2004-2017

La majorité des régions administratives ont connu une augmentation du volume marchand brut sur pied entre 1970-1980 et 2004-2017. Le plus grand pourcentage d'augmentation est observé en Montérégie, avec 147,4 %. D'autres régions ont connu une diminution, notamment le Nord-du-Québec avec -28,5 %.



¹. Les résultats du troisième inventaire forestier (1991-2003) sont reportés au quatrième inventaire (2004-2017) pour la Côte-Nord.

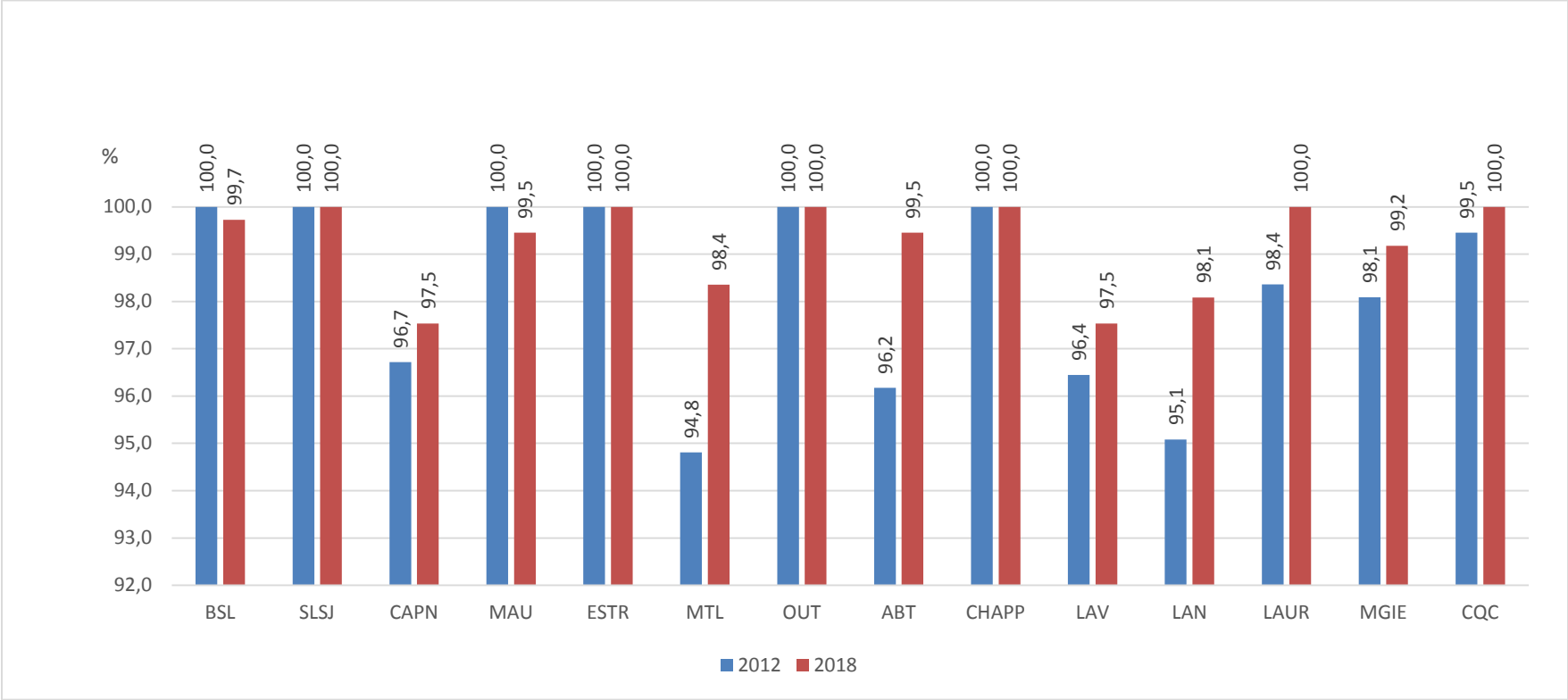
Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Qualité de l'eau à l'embouchure des principaux bassins versants méridionaux

Pourcentage annuel de jours sans smog

Figure 66 Pourcentage annuel de jours sans smog selon la région administrative, 2012 et 2018

En 2018, six régions n'ont connu aucun jour de smog, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Estrie, l'Outaouais, Chaudière-Appalaches, les Laurentides et le Centre-du-Québec.

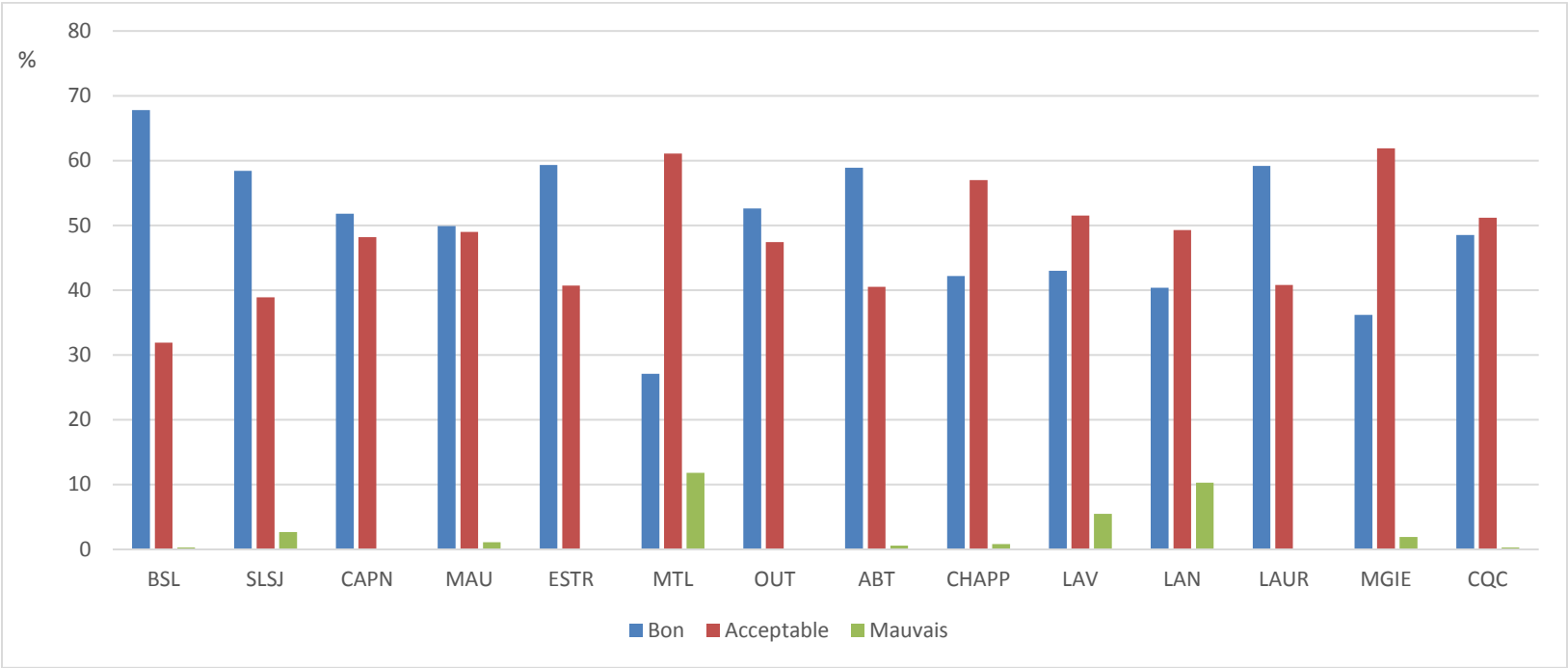


Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Ville de Montréal et Environnement Canada, « Banque de données de la qualité de l'air SPHAIR ».

Indice annuel de la qualité de l'air

Figure 67 Indice annuel de la qualité de l'air selon la région administrative, 2018

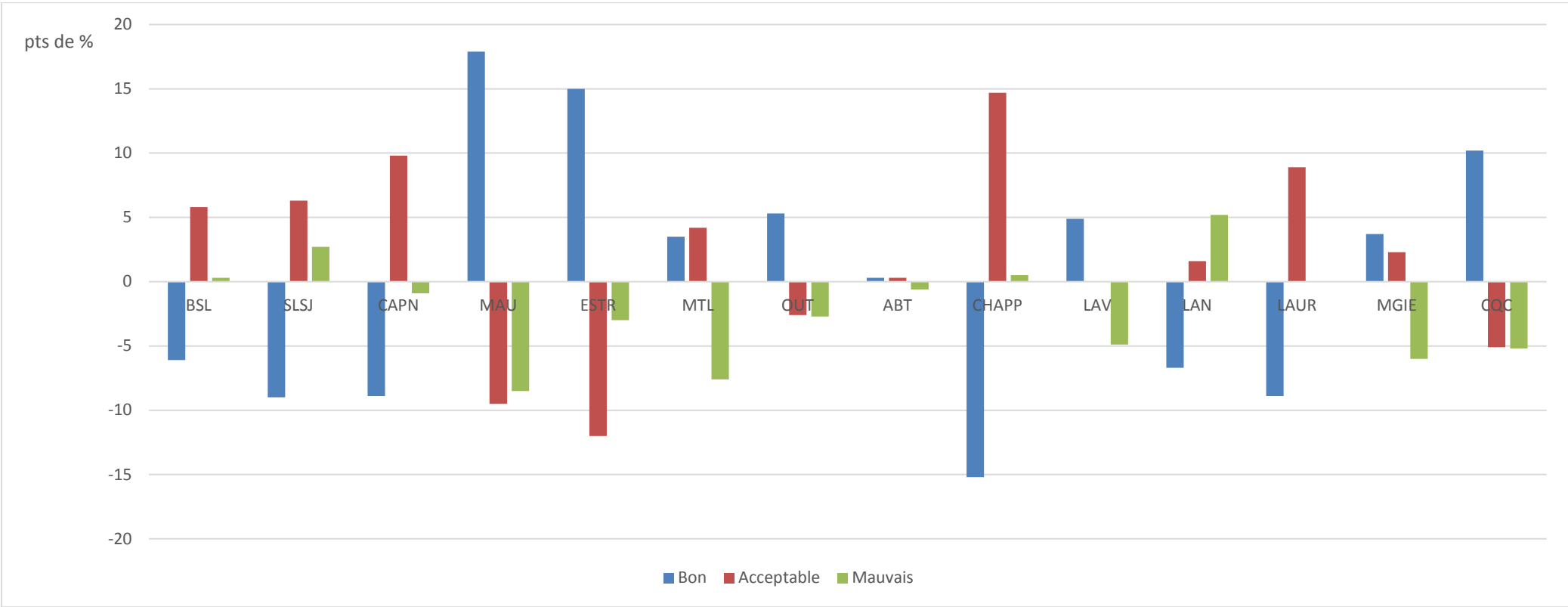
En 2018, le pourcentage de jours où l'indice de la qualité de l'air est classé « Bon » varie entre 27,1 %, dans la région de Montréal (99 jours) et 67,8 % dans celle du Bas-Saint-Laurent (242 jours). En général, l'indicateur illustre le fait qu'à l'échelle régionale, la qualité de l'air est meilleure dans les régions périphériques du Québec.



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Ville de Montréal et Environnement et Changement climatique Canada, « Banque de données de la qualité de l'air SPHAIR ».

Figure 68 Variation de l'indice annuel de la qualité de l'air selon la région administrative, de 2012 à 2018

La Mauricie affiche la hausse la plus importante du pourcentage de jours avec un air de bonne qualité, tandis que la région de Chaudière-Appalaches enregistre la plus grande baisse.



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Ville de Montréal et Environnement et Changement climatique Canada, « Banque de données de la qualité de l'air SPHAIR ».

ANNEXE 3. Régression linéaire

Tendance des températures moyennes annuelles

La régression linéaire d'une série permet de dégager la tendance de celle-ci. Elle fournit les paramètres de la droite ($y = ax + b$) qui passe au travers d'un nuage d'observations. La pente (a) de la droite nous renseigne sur la direction de la droite : est-elle à la hausse, à la baisse ou à plat? Un test statistique peut être réalisé pour vérifier que la pente est significativement (dans le sens statistique) à la hausse ou à la baisse, ou si elle est plutôt indéterminée.

La régression linéaire comporte plusieurs avantages :

- C'est une méthode statistique paramétrique robuste. Elle repose sur un modèle et permet de conclure, sur le plan statistique, à la présence d'une tendance significative (positive ou négative) ou non (les observations ne permettent pas de détecter une tendance);
- Toutes les observations sont utilisées pour déterminer la droite;
- Sa réalisation est simple à partir d'un utilitaire d'Excel;
- Elle s'illustre graphiquement à l'aide d'une droite qui passe au travers d'un nuage d'observations, facilitant ainsi sa compréhension.

Les hypothèses sous-jacentes à l'utilisation de la régression linéaire sont les suivantes :

- La linéarité de la série sur toute la période d'intérêt;
- Les résidus doivent être distribués selon une loi normale; ils sont indépendants (autocorrélation nulle dans le cas d'une série chronologique) et distribués de manière homogène (homoscédasticité);
- La série doit comporter une quantité suffisante d'observations (au moins une dizaine) et ne comporter que peu d'observations manquantes. Plus la période sera courte, plus il sera difficile de détecter une tendance.

Ces hypothèses peuvent être vérifiées grâce à des outils graphiques et des tests statistiques.

Le tableau ci-dessous illustre, pour chaque indicateur de développement durable, si les conditions nécessaires à l'utilisation de la régression linéaire sont respectées.

Tableau 9 Indicateurs faisant l'objet d'une régression linéaire

Les indicateurs en **gris** font l'objet d'une régression linéaire, parfois selon certaines conditions.

Indicateurs de développement durable	Linéarité de la série	Résidus indépendants, distribués selon une loi normale et homogènes ^[1]	Nombre suffisant d'observations
1. Taux d'activité Total, Hommes, Femmes	On détecte la présence de plusieurs cycles qui contreviennent à l'hypothèse de la linéarité de la série et à l'indépendance des résidus. Solution : Produire la régression sur le dernier cycle seulement, soit 2003-2019.		☐
2. Qualité de l'emploi Élevée, moyenne, faible	☐	☐	☐
3. Espérance de vie en bonne santé			X (2 observations)
4. Distribution du plus niveau de diplomation – chacun des types de diplômes	☐	☐	☐
5. Personnes ayant un niveau élevé de soutien social			X (4 observations)
6. Temps consacré aux activités organisationnelles			X (1 observation)
7. Répartition du revenu			X (6 observations)
8. Revenu familial excédentaire			X (6 observations)
9. Part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie	☐	☐	Le nombre d'observations du dernier cycle est un peu faible (8).
10A. Stock net de capital fixe par habitant	☐	☐	☐
10B. Stock net de capital fixe en transport collectif par habitant	On détecte la présence de plusieurs cycles qui contreviennent à l'hypothèse de la linéarité de la série et à l'indépendance des résidus. Solution : Produire la régression sur le dernier cycle seulement, soit 2011-2018.		Le nombre d'observations du dernier cycle est un peu faible (8).

Indicateurs de développement durable	Linéarité de la série	Résidus indépendants, distribués selon une loi normale et homogènes ^[1]	Nombre suffisant d'observations
11. Valeur foncière du parc immobilier	On détecte la présence de plusieurs cycles qui contreviennent à l'hypothèse de la linéarité de la série et à l'indépendance des résidus. Solution : Produire la régression sur le dernier cycle seulement, soit 2004-2019.		☐
12. Avoirs nets des ménages			X (4 observations)
13. Actifs financiers du gouvernement	☐	☐	☐
14A. Superficie des aires protégées	☐	☐	☐
14B. Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieux physiques			X (4 observations)
15. Superficie du territoire zoné agricole	☐	☐	☐
16. État des écosystèmes forestiers			X (4 observations)
17. Qualité de l'eau à l'embouchure des principaux bassins versants méridionaux	☐	☐	☐
18. Pourcentage annuel de jours sans smog	☐	☐	☐
19. Indice annuel de la qualité de l'air	☐	☐	☐
20. Tendance des températures moyennes annuelles			X (1 observation)

^[1] Ces hypothèses ont été vérifiées de manière qualitative à l'aide de représentations visuelles, mais pourraient faire l'objet de tests plus approfondis.

*Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques*

Québec 

